

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE COMPARATIVE
DES POLITIQUES D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART
DANS TROIS MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DURANT LES ANNÉES 2000

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE DE L'ART

PAR
VINCENT ARSENEAU

JUIN 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

La décision d'acquérir une œuvre d'art lorsqu'il s'agit de l'installer dans notre foyer relève d'une décision privée et personnelle. Nous avons le loisir de choisir entre différents biens et d'opter, suivant les moyens dont nous disposons, pour celui que nous valorisons le plus.

Conseiller municipal de 2005 à 2013, j'ai participé à quelques reprises à des comités d'acquisition d'œuvres d'art afin d'enrichir le fonds d'œuvres d'art de la ville. Un jour, une citoyenne m'interpelle afin de savoir si j'étais bien le membre élu de tel comité qui avait choisi telle pièce pour le fonds d'œuvres d'art de la municipalité. Je ne pouvais le nier. Elle me demanda quelles compétences j'avais pour choisir en son nom et celui des citoyens des œuvres d'art pour la municipalité. La discussion se poursuivit au sujet du goût, où je faisais valoir que le choix d'une œuvre d'art ne pouvait se faire en tenant compte de l'addition des goûts des citoyens. Une discussion sans issue, en définitive.

Loin d'être anecdotique, cette question est fondamentale en matière de choix public. En effet, dans un régime démocratique, le citoyen délègue à l'élu la participation au débat et la décision de choisir les services qui répondent le mieux à ses attentes et à ses intérêts. Pour la sécurité, la construction des rues, le déneigement, le citoyen fait confiance aux différents spécialistes qui agissent dans chacun de ces domaines. Qu'en est-il en matière du choix d'œuvres d'art? Le présent mémoire témoigne de la recherche et de la réflexion sur le sujet. Qui décide du choix d'une œuvre dans une ville?

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, madame Francine Couture, professeure retraitée de l'Université du Québec à Montréal, pour son soutien et la supervision de mes recherches et la rédaction du présent mémoire. Toute ma gratitude va aussi à Chantal Polard, directrice du Centre d'exposition de Rouyn-Noranda, à Marie-Andrée Levasseur, directrice du Centre d'exposition Raymond-Lasnier de Trois-Rivières et à Nadine Maltais, agente de développement culturel et social de la MRC Vaudreuil-Soulanges, sans le concours de qui cette recherche n'aurait été possible.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ii
LISTE DES FIGURES	vii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
Objet d'étude	3
La sociologie de l'art et la collection municipale	4
Le choix des villes de l'échantillon	9
La méthodologie de la recherche	12
Les thèmes abordés	12
CHAPITRE I	
LA POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DANS LE MILIEU MUNICIPAL	14
1.1 Les politiques d'acquisition d'œuvres d'art dans les municipalités du Québec: état des lieux	16
1.2 Des exemples de politique d'acquisition d'œuvres d'art municipale	18
1.3 Les visées des politiques d'acquisition	23
1.4 La constitution d'une collection	24
1.5 Le support à l'artiste en région	25
1.6 La disponibilité des œuvres pour les publics : la diffusion	30
1.7 Le renforcement de l'identité	31
1.8 Les objets de collection	34
1.9 Les critères de sélection des œuvres	35

CHAPITRE II

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART ET DU COMITÉ D'ACQUISITION DE ROUYN-NORANDA	38
2.1 Rouyn-Noranda	38
2.2 La politique d'acquisition d'œuvres d'art de Rouyn-Noranda	39
2.3 Le comité d'acquisition	41
2.4 La réunion du 16 avril 2011	43
2.5 La présentation et la discussion sur les œuvres	44
2.6 La décision	58
2.7 L'analyse des critères de sélection	60
2.8 Position des membres par rapport aux interventions	64

CHAPITRE III

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART ET DU COMITÉ D'ACQUISITION DE TROIS-RIVIÈRES	66
3.1 Trois-Rivières	66
3.2 La politique d'acquisition d'œuvres d'art	67
3.3 Le comité d'acquisition	69
3.4 La réunion du 15 novembre 2011	70
3.5 La présentation et la discussion sur les œuvres	72
3.6 La décision	84
3.7 L'analyse des critères de sélection	86
3.8 Position des membres par rapport aux interventions	89

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART ET DU COMITÉ D'ACQUISITION DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES	92
4.1 La Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges	92
4.2 Le comité d'acquisition	93
4.3 La réunion du 19 septembre 2012	94
4.4 La présentation et la sélection des œuvres	97
4.5 L'analyse des critères de sélection	113
4.5.1 L'illustration, un genre non admissible	113
4.5.2 Absence de critères explicitement énoncés, le critère coup de cœur	113
4.5.3 Conjugaison de plusieurs critères	114
4.5.4 Autres exemples de critères variés	114
4.5.5 L'exemple à part, le don	115
4.6 La décision	115
4.7 Position des membres par rapport aux interventions	116
CONCLUSION	119
Les critères utilisés	120
Les visées des politiques	127
La constitution d'un patrimoine artistique	127
Le support à l'artiste en région	128
La diffusion des œuvres	129
Le renforcement de l'identité municipale	131

ANNEXES

Annexe 1	Tableau des politiques d'acquisition d'œuvres d'art municipales	136
Annexe 2	Critères de sélection des œuvres d'art dans les politiques d'acquisition	139
Annexe 3	Critères d'acquisition du guide de la MRC Drummond	149
Annexe 4	Critères de sélection de la politique d'acquisition de Rouyn-Noranda	150
Annexe 5	Liste des artistes et des œuvres en compétions - Comité d'acquisition Rouyn-Noranda - 16 avril 2011	152
Annexe 6	Critères de sélection de la politique d'acquisition de Trois-Rivières	156
Annexe 7	Œuvres présentées au comité d'acquisition de Trois-Rivières	157
Annexe 8	Les municipalités de la MRC Vaudreuil-Soulanges	158
Annexe 9	Œuvres présentées au comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges	159
Annexe 10	Compilation des interventions des membres du comité de Rouyn-Noranda	162
Annexe 11	Compilation des interventions des membres du comité de Trois-Rivières	1163
Annexe 12	Compilation des interventions des membres du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges	164
Annexe 13	Œuvres achetées par des établissements collectionneurs - Optique culture no 10	165
Annexe 14	Exposition de Loto-Québec à Espace Création - <i>Entreprise collective</i>	166

BIBLIOGRAPHIE

186

LISTE DES FIGURES

Collection municipale de Rouyn-Noranda

Figure

- | | | |
|-----|---|-----|
| 2.1 | Martine Savard, <i>Conversations de dîneurs</i> , 2009-2010, 50 tableaux de 15 X 15 cm, acrylique, émaux sur cuivre, vernis sur bois. 3 000 \$. | 167 |
| 2.2 | Luc Boyer, <i>Sans titre n° 18</i> , 2009, dessin 53 X 69 cm, encre sur carton Bristol, lavis au pinceau et à la plume. 900 \$. | 168 |
| 2.3 | Véronique Doucet, <i>La Fin de l'Homme ne sera pas la fin du monde</i> , 2009, 121, 92 X 121,92 X 10,16 cm, acrylique, fil et vernis sur bois avec cadre en pin, technique mixte. 1 000 \$. | 169 |
| 2.4 | Martine Ouellet, <i>Aux abois de forêt</i> , 2011, 61 X 76 cm, acrylique sur papier marouflé sur toile. 550 \$. | 170 |

Collection municipale de Trois-Rivières

- | | | |
|-----|---|-----|
| 3.1 | Guy Bailey, <i>Jeux interdits</i> , 2011, acrylique sur toile, 162,4 X 101,6 cm. 6 200 \$. | 171 |
| 3.2 | Guylaine Champoux, « <i>Me voici en moi comme un homme dans une maison</i> » <i>Gaston Miron</i> , 2011, impression jet d'encre archive sur papier chiffon, 44 X 66 cm. 375 \$. | 172 |
| 3.3 | Jean Chamberland, <i>Hôtel de ville, vue de la rue Radisson</i> , 2008, photographie, 51 X 76 cm. 550 \$. | 173 |
| 3.4 | Akiko Sasaki, <i>Lentille de l'esprit VII</i> , 2007, pâte de verre, acier, 119,5 X 41,5 cm diamètre. 5 418,40 \$. | 174 |
| 3.5 | Jean-Marie Gagnon, <i>Sédiment I</i> , 2011, pierre, métal, résine et bois, 111,6 X 45,72 X 27,94 cm. 500 \$. | 175 |
| 3.6 | Robert Myrand, <i>Vieux-Trois-Rivières</i> , 2007, photographie numérique imprimée par jet d'encre sur papier photographique, 32 X 43 cm. 450 \$. | 176 |

Collection municipale de la MRC Vaudreuil-Soulanges

- | | | |
|-----|---|-----|
| 4.1 | Manon Côté, <i>Réflexions près du lac</i> , 2008, tuile de linoléum et encre d'impression à base d'huile, 44 X 22,5 cm. 350 \$. | 177 |
| 4.2 | Manon Côté, <i>Espace migratoire II lac</i> , 2008, tuile de linoléum et encre d'impression à base d'huile, 61 X 22,5 cm. 460 \$. | 178 |
| 4.3 | Philippe Corriveau, <i>Champs 11</i> , 2011, aquarelle sur papier Fabiano, 91,5 X 56 cm. 320 \$. | 179 |
| 4.4 | Isabelle Parson, <i>La corde</i> , 2006, photographies numériques assemblées, 142,5 X 12,7 cm. 225 \$. | 180 |
| 4.5 | G. Scott MacLoad, <i>First Contact</i> , 2005, dessin sur papier, 42 X 35 cm. 900 \$. | 181 |
| 4.6 | Alejandro Senn, <i>Il était une fois Québec Bleu</i> , 2008, huile sur canevas, 122 X 91,5 cm. 2 000 \$. | 182 |
| 4.7 | Carole Latulipe, <i>La ruée vers l'eau, le dernier bouquet</i> , 2007, acrylique et feutre sur toile, 91,5 X 68,5 cm. 720 \$. | 183 |
| 4.8 | Suzanne Reid, <i>Sur les rives de l'Outaouais</i> , 2010, xylographie sur papier Saint-Armand, 38 X 91,5. 2 100 \$. | 184 |
| 4.9 | Timothy Mc Evenue, <i>Sans titre</i> , 1995, acrylique sur toile, 160 X 60 cm, don d'Elaine Steinberg. 2 300 \$. | 185 |

RÉSUMÉ

L'objet de cette recherche porte sur les politiques d'acquisition d'œuvres d'art dans les municipalités du Québec. À la suite d'une recension des politiques auprès des villes, il a été identifié plus de 27 politiques d'acquisition d'œuvres d'art municipales, à la fin de 2012. Notre recherche a analysé les politiques d'acquisition de deux villes et une MRC: les villes de Rouyn-Noranda et Trois-Rivières, ainsi que la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Cette recherche est soutenue par deux approches théoriques de la sociologie, celle de Philippe Urfalino, qui analyse la dynamique des comités d'acquisition des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), en France et celle de Nathalie Heinich, qui soutient que le chercheur doit être guidé par le comportement des acteurs autour des œuvres d'art. Cette recherche s'intéresse aux acteurs, membres des comités responsables de l'application de la politique d'acquisition d'œuvres d'art des trois municipalités étudiées. Elle analyse leur processus de décision guidant à l'acquisition d'œuvres d'art.

La recherche identifie deux groupes d'acteurs au sein de ces comités : les non-spécialistes, responsables administratifs de l'acquisition pour la ville et les spécialistes, issus de différents milieux de l'art, guides et révélateurs des qualités (esthétiques, plastiques, sémiologiques et autres) des œuvres à sélectionner.

Notre recherche identifie quatre visées aux politiques d'acquisition d'œuvres d'art: la constitution d'un patrimoine artistique, le soutien à l'artiste régional, la diffusion des œuvres et le renforcement de l'identité locale ou régionale. Afin d'identifier et choisir les œuvres, les politiques d'acquisition d'œuvres d'art municipales accordent une importance aux critères de sélection des œuvres.

Tenant compte des dispositions prévues dans chacune de ces politiques, les comités auront à sélectionner et choisir des œuvres qui iront rejoindre les autres pièces des collections municipales au bénéfice des citoyens.

C'est à ce dialogue et à ces échanges que s'intéresse cette recherche afin de comparer d'une politique à une autre, d'un jury à un autre, d'une ville à une autre ces choix effectués au nom des citoyens.

INTRODUCTION

Depuis plus de 200 ans, les municipalités du Québec répondent aux besoins de base des citoyens : besoin d'hygiène avec aqueduc et voirie, besoin de déplacement avec ponts et chaussées, besoin de sécurité avec police et pompiers. Longtemps les villes ont été perçues comme un acteur administratif mineur devant pourvoir des services à la propriété. D'ailleurs, le régime de taxation, celui qui a court encore aujourd'hui, reflétait cette situation : on taxe la propriété, la ville donne le service à celle-ci.

Il faut attendre les années soixante-dix et quatre-vingt afin de voir évoluer significativement la place des villes dans la vie des citoyens. D'abord, avec le baby-boom et l'accroissement des banlieues, les villes sont appelées à jouer un rôle de plus en plus actif au niveau de l'organisation des loisirs (les fameux terrains de jeux et les camps de jour), ensuite dans l'organisation des sports, la création de bibliothèques ainsi que la planification de loisirs culturels et artisanaux (cours de poterie, macramé, dessin et autres). La police et les pompiers se sont transformés en offrant de plus en plus de services aux personnes, par leurs activités de prévention et de formation notamment. Durant les années quatre-vingt-dix, de nouvelles responsabilités sont transférées aux villes en matière d'environnement, de gestion de l'eau et de culture.

De petites unités agissant sur le plan local, les villes sont devenues des organisations très structurées qui proposent au citoyen une foule de services. La culture est un champ de compétence municipale qui s'est développé rapidement et ce, récemment. En 1993 en renouvelant sa Politique culturelle, le Ministère proposa plusieurs initiatives afin de soutenir la régionalisation du développement culturel et les villes en particulier. Quatre programmes sont clairement identifiés : *Aide au fonctionnement*, *Aide aux projets*, *Aide aux immobilisations* et *Aide aux initiatives de partenariat*, ce dernier s'adressant à des groupes, à des individus ou des municipalités. C'est ce programme qui intéresse le secteur municipal. En effet, l'*Aide aux initiatives de partenariat*, en plus d'ouvrir la voie à la régionalisation des activités du Ministère, met à la disposition des municipalités qui se dotent d'une politique culturelle du financement afin de réaliser leur plan d'action. Plus de 163 municipalités et deux

communautés autochtones¹ ont adopté des politiques culturelles, à ce jour. Ces villes, MRC et communautés représentent toutes les régions du Québec². Conséquemment, dans la foulée de l'adoption de politiques culturelles, certaines municipalités ont découvert une occasion d'inclure dans leur plan d'action de développement culturel une activité de collectionnement. Par exemple, dans le cas de Montmagny, il est évident que la ville a utilisé le financement de l'entente culturelle du Ministère. Elle indique :

Plus récemment, une entente triennale de développement avec le ministère de la Culture et des Communications vient offrir l'opportunité à la ville de Montmagny de bénéficier d'un budget pour l'acquisition d'œuvres d'art. Ainsi, elle souhaite se doter d'un outil favorisant l'acquisition d'œuvres d'art et la gestion d'une telle collection qui viendra enrichir tout en stimulant leur créativité³.

Par ailleurs, l'une des toutes premières villes à se doter d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art fut Laval (1987). L'activité municipale en cette matière ne date donc pas des années 2000. Cependant à compter des années 2000, plusieurs municipalités se sont dotées de politiques d'acquisition d'œuvres d'art. Actuellement, le phénomène se manifeste dans de grandes comme de petites villes du Québec. Certaines d'entre elles possédaient déjà un fonds d'œuvres d'art, mais une politique venait préciser, par des moyens d'action concrets, une démarche, des exigences et du financement, la possibilité d'acquérir des œuvres d'art. Ainsi certaines fusions municipales du début des années 2000 ont marqué de façon significative l'adoption de politiques d'acquisition. Par exemple, à Saint-Jean-sur-Richelieu, la responsable de la collection nous a confirmé que l'une des villes, Richelieu qui fit partie de la fusion, possédait des œuvres d'art, ce qui a ouvert la voie à l'adoption d'une politique afin d'apporter cohérence et pertinence aux pièces de la collection de la nouvelle ville fusionnée.

¹ La Nation huronne-wendat et la Communauté Pekuakamiulnuatsh.

² Site du ministère de la Culture et des Communications du Québec. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/>

³ MONTMAGNY, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, 2008, p. 2

Objet d'étude

Cette recherche porte sur les politiques d'acquisition d'œuvres d'art des municipalités du Québec. Elle vise à identifier, décrire et analyser les politiques dans trois municipalités du Québec durant les années 2000: Rouyn-Noranda, Trois-Rivières et la MRC Vaudreuil-Soulanges. Elle s'intéresse particulièrement aux comités d'acquisition d'œuvres d'art prévus par les politiques et au comportement des membres qui les composent, chargés d'effectuer les choix d'œuvres d'art.

Cette recherche s'appuie sur l'idée de l'intervention de l'État en matière de culture, notamment dans le soutien à l'art, et dans la régionalisation de cette activité assumée par les municipalités. L'objet d'étude sera abordé dans une perspective sociologique. Nous tenterons de déterminer ce que les membres des comités d'acquisition disent sur les œuvres d'art, c'est-à-dire comment ils les évaluent, les interprètent et les choisissent. L'analyse de leur processus de décision sera donc une préoccupation importante dans cette démarche; la pertinence de leur choix, en regard des politiques d'acquisition de leur municipalité, en constituera une autre. Nous verrons aussi, à l'analyse des discussions autour des œuvres d'art que les membres évaluent, le professionnalisme des artistes et leur formation.

Notre problématique est donc d'identifier le lien qui existe entre une politique d'acquisition et les décisions du comité d'acquisition, d'analyser le rôle joué par ses membres dans le choix d'une œuvre d'art, d'évaluer si les décisions d'acquisition sont en conformité avec les objectifs de la politique et, enfin, d'évaluer la place de certaines œuvres dans les collections municipales.

Voici le cadre théorique qui supporte l'ensemble de ce travail d'analyse sous deux aspects. Le premier porte sur le lien entre l'approche théorique en sociologie et la méthodologie que nous adopterons; le second propose de définir la notion de région et d'identité régionale qui renvoie à notre terrain.

La question centrale de notre recherche est : Quel type de discours adoptent les acteurs d'un comité d'acquisition dans une municipalité autour des objets d'art sélectionnés en vue de choisir une ou des pièces pour la collection municipale?

La sociologie de l'art et la collection municipale

Notre recherche se situe clairement du côté de la réception et de l'intervention de l'État en matière de soutien à l'art. Les auteurs retenus pour constituer notre cadre théorique sont Raymonde Moulin, Lise Santerre, Philippe Urfalino et Nathalie Heinich.

Afin d'identifier le rôle de l'État en matière de soutien à l'art, il est utile de voir de quelle façon la théorie s'est établie. Selon Raymonde Moulin⁴ le développement de l'action publique en faveur de l'action artistique a pris naissance au cours des années 1960 dans les pays occidentaux. Il s'agit là de l'extension de l'État providence à ce domaine, faisant suite aux politiques keynésiennes⁵ des années quarante et cinquante en Occident. Dès le début, l'État s'est trouvé confronté à des dilemmes dans ses choix de soutien par des politiques artistiques. Il était envisagé de soutenir l'action artistique, suivant un principe égalitaire, en répondant au besoin de sécurité des artistes sans porter atteinte à leur conception de la liberté créatrice. Moulin appelle ce principe les politiques « redistributives », qui visent à donner au plus grand nombre d'artistes possible. D'autre part, il était envisagé de soutenir la création par des politiques distributives, mais l'État était confronté au dilemme de l'égalitarisme contre l'élitisme. Dans ces conditions, le partage de la « manne publique »⁶ entre tous les prétendants à l'exercice d'une activité artistique était prévu. Ici, il y a lieu d'introduire deux concepts utiles à l'analyse de la justification de l'intervention de l'État dans le domaine culturel et, par voie de conséquence, dans le soutien aux arts : la démocratisation culturelle et la démocratie culturelle.

⁴ MOULIN, Raymonde, *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, Champ arts, 2009.

⁵ John Maynard Keynes, économiste britannique, qui favorisait l'intervention de l'État dans l'économie afin de résoudre les crises, notamment celle des années 1930.

⁶ L'expression est de Moulin.

Lise Santerre⁷ identifie deux logiques d'action dans l'intervention de l'État en support au développement culturel. L'auteur indique que le pouvoir public, en matière de soutien, se serait d'abord posé par la démocratisation culturelle qui visait à se concentrer sur l'offre et la production artistiques afin de combler les faiblesses du marché : accroître la diversité des produits, contrer les inégalités économiques et sociales d'accès, enfin, sensibiliser et éduquer le public dans le but de développer la demande. Selon Santerre, cette vision de la culture s'est concentrée sur certains aspects les plus visibles de celle-ci : arts, lettres, patrimoine, industries culturelles, en établissant de hauts standards de qualité et de professionnalisation de l'activité artistique, en considérant les formes les plus nobles, telles que l'opéra, la musique classique, le théâtre. Ce modèle reposant sur la croissance économique est centré sur les valeurs esthétiques et vise à promouvoir leur fréquentation par le plus grand nombre⁸. Santerre oppose à ce concept celui de démocratie culturelle.

Ce modèle d'intervention appelle une définition plus large de la culture, qui s'étend aux traditions, au cadre et aux modes de vie. La démocratie culturelle défend l'expression des plus nobles aux plus marginales et reconnaît la valeur propre de chaque expression, encourage le décloisonnement des disciplines et promeut les échanges entre cultures étrangères, traditionnelles, locales et minoritaires.

Ce modèle apparaît mieux adapté au champ des activités socioculturelles, au monde du loisir, du divertissement ou des genres artistiques considérés mineurs. La démocratie culturelle privilégie la participation active à la vie culturelle et reconnaît la portée sociale de la culture. Les visées sont de revitaliser le lien social, renforcer l'identité culturelle, intégrer les groupes minoritaires exclus et les pratiques amateurs de diverses disciplines. À ce dernier point de vue, il est entendu que l'épanouissement personnel, la fréquentation des œuvres, l'innovation et les retombées économiques constituent des dimensions appréciables de la démocratie culturelle.

⁷ SANTERRE, Lise, De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle, in BELLAVANCE, Guy (Sous la dir.), *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle? Deux logiques d'action publique*, Éditions de l'IQRC, Sainte-Foy, 2000, pp.47-63.

⁸ Ibid. p. 48 et ss.

Toutefois la démocratisation culturelle s'est présentée comme modèle d'intervention adapté aux conditions économiques de l'après-guerre. Un modèle centralisé dont l'action identifie les secteurs d'intervention précis, les genres reconnus (arts visuels, danse, théâtre et autres), l'attribution de financement aux artistes, des normes de qualité, des modes de sélection précis et des stratégies de promotion déterminées par des experts et des professionnels.

Aux antipodes, la démocratie culturelle est un modèle décentralisé correspondant au contexte dans lequel elle s'inscrit, qui axe son action sur la représentativité répartie entre paliers de gouvernement, milieux professionnels et citoyens. Il s'agit, selon Santerre, d'une meilleure prise en charge du pouvoir culturel par les régions et le milieu. Quoique plusieurs critiques attribuent à ce modèle le désengagement de l'État de la sphère culturelle, l'auteur soutient que sa présence et son intervention demeurent essentielles. Car il s'agit de répondre aux demandes non solvables de la production artistique, d'assurer la viabilité de certaines productions, de poursuivre l'intérêt national, de promouvoir au Québec le français, d'assurer le rayonnement à l'étranger, de préserver l'identité culturelle et de soutenir la recherche.

Ces deux logiques d'action gouvernementale semblent bien présentes au Québec. Or, Moulin analyse les grandes orientations de la politique culturelle française.

Le dilemme permanent des choix publics concerne l'égalitarisme, qui tend à promouvoir le relativisme esthétique en saupoudrant des crédits afin de multiplier les bénéficiaires (les artistes) et l'élitisme, qui reconnaît une hiérarchie de valeurs artistiques en concentrant les crédits et implique la « sursélection » des élus (les artistes), ce qui correspondrait à la logique de la démocratisation culturelle. L'État français, par le passé, tentait un effort de concilier les contraires. Sous les ministres Malraux et Lang, il était question de « soutenir sans influencer » et « d'inciter sans contraindre ». Dans ce type de politique, nous sommes en présence d'un État centralisateur, malgré les efforts réalisés avec la création des FRAC⁹ afin de décentraliser les budgets et de régionaliser les acquisitions, contrant ainsi la résistance traditionnelle des musées nationaux à l'art contemporain.

⁹ Fonds régional d'art contemporain.

Or, notre problématique concerne des décisions en matière d'acquisition d'œuvres d'art au plan local et la situation québécoise, au point de vue régional, présente un tout autre portrait. En effet, c'est le gouvernement québécois qui crée les municipalités et depuis une quarantaine d'années a installé une structure suprarégionale, les municipalités régionales de comté (MRC). Par ailleurs, dans les grandes missions de l'État, le gouvernement a prévu confier le développement de la culture au ministère de la Culture et des Communications (MCC), relativement centralisé, mais offrant aux régions des directions régionales du Ministère afin d'administrer localement les politiques de celui-ci. Il est utile de préciser, sauf dans certains programmes¹⁰, qu'il y a peu de concertation entre les municipalités et le Ministère au sujet du soutien aux artistes. Ainsi, en matière de politique d'acquisition d'œuvres d'art, les villes ont donc agi avec une très grande autonomie, sans se référer à un cadre général étatique. Cependant, quelle logique d'action ces dernières ont-elles poursuivie? La réponse se trouve dans les politiques d'acquisition d'œuvres d'art municipales, où un certain éclectisme et une hétérogénéité des collections semblent prévaloir, en fonction des visées desdites politiques. Cependant, certaines politiques se ressemblent tellement qu'un modèle semble être à la base de leur rédaction. Nous verrons ce qu'il en est.

Du côté français, la perspective régionale a été analysée par Philippe Urfalino¹¹ qui observe le dispositif d'acquisition des œuvres d'art contemporain en France durant les années 1980. Le Fonds régional d'art contemporain (FRAC), son unité d'analyse, prévoit un mécanisme particulier avec un comité expert et un comité d'achat, où se rencontrent deux groupes d'acteurs, les spécialistes de l'art et les non-spécialistes. La question de recherche d'Urfalino porte sur la délégation du jugement esthétique. Il pose la question, qui définit l'art? Est-ce le spécialiste dont la ressource est sa compétence ou l'élu qui possède le pouvoir, l'influence et les capacités financières d'acquérir l'œuvre, donc de la consacrer? Il y a par contre un lien direct entre notre question de recherche, *quel type de discours adoptent les acteurs d'un comité d'acquisition dans une municipalité autour des objets d'art*, et les questions soulevées par Urfalino. On peut supposer que le discours esthétique au sujet de l'œuvre serait

¹⁰ Les ententes de développement culturel notamment qui exige de la part des municipalités un plan détaillé de l'utilisation de la subvention.

¹¹ URFALINO, Philippe, Catherine VILKAS, *Les fonds régionaux d'art contemporain, la délégation du jugement esthétique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 1995, 205 p.

généralement établi par les spécialistes (choix des mots, logique propre à leur discipline, connaissances, etc.), les préoccupations politiques seraient manifestées par les détenteurs de l'autorité formelle de l'appareil municipal (élu et fonctionnaire) et les préoccupations administratives seraient portées par le système d'acquisition des œuvres (élu, fonctionnaire et responsable des comités, budget, locaux pouvant recevoir les œuvres, objectifs de la politique, etc.).

Urfalino décrit l'aspect conflictuel qui accompagne les débats entre ces groupes d'acteurs, soulevant que l'échange porte sur des jugements esthétiques dont les ressources sont inégales pour chacun des acteurs, mais qu'en définitive il y a déléation du jugement esthétique vers le spécialiste de l'art. Pourtant, le pouvoir est exercé par l'acteur qui peut justifier aux plans légal, budgétaire et politique l'acquisition de l'œuvre.

Urfalino se demande comment, dans un domaine aussi controversé que l'art contemporain, des personnes au profil très différent arrivent à procéder collectivement à des acquisitions d'œuvres d'art. L'auteur s'intéresse aux mécanismes de délibération, des commissions hétérogènes, composées d'experts et de néophytes, et se demande comment ils peuvent arriver à fixer un choix d'achat.

À l'aide de ce modèle, il est utile de considérer la situation des municipalités québécoises dotées de politiques d'acquisition d'œuvres d'art, afin d'assurer une analyse pertinente du discours au sujet des œuvres et de leur sélection visant à enrichir les collections municipales.

Cette notion du discours des acteurs autour de l'objet d'art est soulevée par Nathalie Heinich. Le sociologue peut s'intéresser aux œuvres, dit-elle, en montrant en quoi, dans l'art contemporain, elles déconstruisent les critères traditionnels d'évaluation, ou en quoi elles produisent ou activent des structures imaginaires afin de les traiter comme des acteurs. Heinich propose, suivant le paradigme de la sociologie pragmatique, d'étudier les procédures d'authentification des œuvres par les experts et d'inventorier les propriétés des objets auxquels les acteurs attribuent une authenticité.

Le sociologue intervient à l'intérieur des représentations, dont il se donne pour but de restituer la cohérence¹².

Ce n'est donc pas en appelant à s'intéresser aux objets, ou aux œuvres, ou aux personnes [...], que le sociologue fait œuvre spécifiquement sociologique : c'est en décrivant la façon dont les acteurs, selon les situations, investissent tel ou tel de ces moments pour assurer leur rapport au monde. Ce n'est pas, autrement dit, au sociologue de choisir ses « objets » (dans tous les sens du terme) : c'est à lui de se laisser guider par les déplacements des acteurs dans le monde tel qu'ils l'habitent¹³.

L'intérêt de cette recherche est de s'intéresser aux acteurs qui s'intéressent aux œuvres. Suivant Heinich, « il s'agira de chercher à comprendre ce qui motive cet intérêt, comment il s'organise, se justifie, se stabilise dans des jugements de valeur, des interprétations, des institutions, des objets matériels¹⁴ ». En définitive, l'objet de notre travail, dans la foulée théorique de Heinich, est de nous intéresser au discours des acteurs qui s'intéressent à des œuvres et les décisions prises à l'égard de ces objets. Il y a donc une intention descriptive d'abord et analytique ensuite.

Le choix des villes de l'échantillon

Comme ce travail repose sur une comparaison entre différentes politiques d'acquisition, des discours d'acteurs dont le statut est différent au sein des comités, et qui, en conséquence, se traduiront par trois collections différentes, il se pose dès le départ la justification du choix des villes. Il nous apparaît important de préciser certaines notions en regard du concept de région, d'organisation territoriale, de métropole culturelle pouvant motiver ce choix.

Dupoirier¹⁵ élabore la notion de région à l'aide de critères issus d'un sondage réalisé auprès de la population française, où la région se définit par une communauté humaine et culturelle, son

¹² HEINICH, Nathalie, *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Minuit, 1998, 91 p.

¹³ Idem p. 99

¹⁴ Idem p. 99

¹⁵ DUPOIRIER, Élisabeth et H. D. SCHAJER, « L'IDENTITÉ RÉGIONALE, PROBLÈMES THÉORIQUES, PERSPECTIVES POLITIQUES », *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui*, actes

développement économique, son territoire, son administration ou par un lieu de débat. C'est un modèle qui correspond bien à la division de la France en départements.

Dans l'organisation territoriale du Québec, les trois premiers critères décrivent relativement bien la réalité des régions. Les deux derniers cependant échappent à l'analyse, puisqu'ils présentent une faible similitude avec la réalité québécoise, sauf peut-être pour les Municipalités régionales de comté (MRC) qui présentent cependant une faible cohésion et un pouvoir limité comparativement aux municipalités qui les composent. D'autre part, cette notion de communauté humaine et culturelle nous amène très près de la notion d'identité qui intéresse notre recherche. De ces trois caractéristiques (communauté humaine et culturelle, développement économique et territoire), nous pouvons inférer une typologie qui caractériserait la région, qu'elle soit métropole, banlieue, couronne ou ville-centre.

D'emblée, nous souhaitons exclure de notre étude les villes à haute densité de population, telles que Montréal, Québec, Gatineau et Laval, parce qu'en matière d'acquisition, leurs budgets et leurs ressources leur donnent un poids démesuré au Québec, comparativement à d'autres municipalités. Cependant, il serait souhaitable d'identifier trois municipalités qui ont comme caractéristique commune d'être des métropoles culturelles régionales, tel que définies par Harvey. Du moins de s'en approcher.

Harvey identifie les critères qui déterminent une métropole culturelle régionale. Le premier critère renvoie à la démographie. La taille de la population et son poids relatif par rapport à sa région administrative constitueraient une donnée importante dans la définition d'une métropole culturelle, par exemple, la ville de Saguenay dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'auteur retient un autre groupe de critères qui réfèrent au savoir, à la présence d'universités, de médias et d'institutions culturelles¹⁶, tel que musées, bibliothèques ou centres d'exposition.

du colloque de l'Association française de science politique et de l'Observatoire interrégionale du politique, janvier 1996, pp. 330-344.

¹⁶ HARVEY, Fernand et Andrée FORTIN (Sous la direction de), « Des métropoles culturelles régionales au Québec » *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995.

La justification du choix des trois municipalités s'explique par l'existence d'une politique d'acquisition dûment sanctionnée par un conseil de ville, la taille de la municipalité, entre 50 000 et 150 000 habitants, l'intérêt de la politique pour l'art contemporain et la distance avec les grands centres urbains (Montréal, Québec, Gatineau) qui possèdent des budgets relativement supérieurs en matière d'acquisition d'œuvres d'art.

Notre choix se porte donc sur les villes de Rouyn-Noranda, métropole culturelle régionale d'Abitibi-Témiscamingue, et Trois-Rivières, métropole culturelle régionale de la Mauricie. Comme il a été difficile de faire correspondre la tenue d'un comité d'acquisition au délai imparti à cette recherche, nous avons choisi la MRC Vaudreuil-Soulanges qui témoigne d'un dynamisme culturel intéressant et qui venait d'adopter une politique d'acquisition d'œuvres d'art.

Ces villes possèdent une collection d'œuvres d'art, dont la date d'origine peut varier de l'une à l'autre. Elles ont toutes adopté une politique d'acquisition d'œuvres d'art et proposent comme mécanisme de sélection un comité ou un jury d'acquisition chargé de recommander des œuvres à la municipalité.

C'est donc à l'aide de ces trois unités gouvernementales régionales que nous procéderons à l'analyse et à la comparaison des politiques et des comités d'acquisition d'œuvres d'art.

Les objectifs du mémoire sont donc d'analyser trois politiques d'acquisition d'œuvres d'art en regard du contexte socioculturel et du territoire municipal en considérant quatre aspects : la constitution d'un patrimoine artistique, le soutien à l'artiste, la diffusion et le renforcement de l'identité régionale.

Un autre objectif est d'analyser le processus de discussion et de décision des membres de jurys selon les critères précisés dans les politiques.

La méthodologie de la recherche

Afin de réaliser notre recherche, nous avons observé les membres des comités d'acquisition des trois villes concernées: Rouyn-Noranda, Trois-Rivières et la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Des entrevues téléphoniques avec les responsables des collections municipales nous ont permis de nous situer vis-à-vis la gestion de la collection, obtenir les documents légaux qui légitiment les politiques d'acquisition et les acquisitions elles-mêmes, la procédure d'appel des dossiers d'artistes, etc. Par la suite, nous avons conclu des ententes nous autorisant à observer lesdits comités. Au cours des réunions des comités, chaque membre a autorisé l'étudiant à enregistrer les délibérations. À cet effet, chacun a signé un document autorisant l'étudiant à procéder à l'enregistrement des interventions. Nous désirons les remercier de cette autorisation, du partage des documents des villes et des commentaires librement exprimés. La collaboration de chacune des responsables des collections municipales a grandement facilité notre travail.

Par la suite, un verbatim des propos a été rédigé pour chacun des comités. Ce volumineux document de travail a constitué le matériau de base afin de procéder aux comptes rendus et aux analyses des délibérations.

Les thèmes abordés

Le premier chapitre présentera la politique d'acquisition d'œuvres d'art municipale générale qui rejoint généralement l'ensemble des 27 politiques identifiées au Québec. Il y sera traité de la composition, des objectifs, des exigences et des visées d'une telle politique. Une attention particulière est apportée justement à quatre dimensions identifiées dans les politiques d'acquisition : constituer une collection, soutenir les artistes, diffuser des œuvres pour les citoyens et renforcer l'identité régionale. Cette partie est nécessairement descriptive et prépare la présentation d'un dispositif particulier prévu dans certaines politiques : le comité d'acquisition d'œuvres d'art.

Les trois chapitres suivants (II, III et IV) présentent les politiques de trois entités municipales : Rouyn-Noranda, Trois-Rivières et la MRC Vaudreuil-Soulanges, l'échantillon de la recherche. Ces chapitres rendent compte de l'analyse des politiques respectives de ces trois ensembles municipaux, mais surtout de l'observation effectuée à chacun des comités d'acquisition en avril 2011, en novembre 2011 et en septembre 2012.

En conclusion, nous verrons de quelle façon les politiques répondent ou non aux visées qu'elles se sont données à l'aide du travail effectué par les membres des comités d'acquisition, issus du monde municipal ou du monde des arts.

CHAPITRE I

LA POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DANS LE MILIEU MUNICIPAL ET RÉGIONAL

En 1993, la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* identifie et propose aux municipalités des responsabilités à l'égard de la culture¹⁷. Plusieurs municipalités se sont ainsi dotées d'une politique de développement culturel afin d'obtenir du gouvernement du Québec du financement, car cela était une condition *sine qua non* à l'obtention de subventions. Toutes les villes qui ont une politique d'acquisition d'œuvres d'art avaient d'abord adopté une politique de développement culturel. Le ministère de la Culture et des Communications a fourni aux municipalités un exemple de rédaction de politique de développement culturel. Plusieurs municipalités s'en sont prévaluées. Comme nous le disions en introduction, plus de 163 villes possèdent leur propre politique de développement culturel assorti d'un plan d'action. C'est souvent dans ce plan d'action que nous retrouvons une activité de collectionnement.

Cette recherche porte sur l'acquisition d'œuvres d'art par les municipalités du Québec et l'accueil des œuvres par le milieu régional, en dehors des grands centres où se retrouvent nombre d'institutions et de lieux de diffusion de l'art contemporain ou actuel. Il est à propos de situer les compétences municipales en matière de culture, car pour nombre d'intervenants, les responsabilités municipales sont perçues comme un service offert à la propriété. Ce fait soulève la question à savoir ce qui a conduit les municipalités à investir le champ de la culture d'abord et ce domaine relativement spécialisé d'activités, la collection d'œuvres d'art, en particulier?

Dans ce contexte, c'est afin de mieux saisir l'apport, le rôle et la fonction des politiques d'acquisition d'œuvres d'art dans les municipalités que nous proposons ici d'exposer différentes politiques de plus de 25 municipalités, municipalités régionales de comté (MRC)

¹⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La politique culturelle du Québec: Notre culture, notre avenir*, Éditeur officiel du Québec, 1992, pp. 129-136.

et d'une conférence régionale des élus (CRÉ) du Québec recensées. Le lecteur trouvera en annexe¹⁸ la liste la plus à jour des municipalités qui ont adopté de telles politiques.

Cette recension s'est d'abord réalisée à l'aide de l'outil de recherche *Google*. Les mots clés utilisés étaient « *politique d'acquisition d'œuvres d'art municipale* » ou « *guide d'acquisition d'œuvres municipal* » ou « *programme d'acquisition d'œuvres d'art municipal* ». Les textes des politiques d'acquisition d'œuvres d'art du milieu municipal ou régional ont été trouvés de cette façon sur les sites internet des municipalités¹⁹. Par la suite, dans le cas de chaque ville, nous avons communiqué avec celle-ci afin de vérifier s'il y avait une politique d'acquisition et s'il se tenait prochainement une réunion du comité d'acquisition spécifié dans la politique.

Pour l'ensemble de cette présentation, à moins que le contexte le précise autrement, le terme *politique d'acquisition* réfère à un texte légal issu d'un organisme public ou privé, entériné par une autorité légale (conseil de ville ou conseil d'administration), qui prévoit des orientations, des principes, des objectifs et des mécanismes permettant à ladite autorité de sélectionner, décider, acquérir et gérer une collection ou un fonds d'œuvres d'art. Dans le cas qui nous concerne, nous traitons exclusivement des politiques d'acquisition de toutes les villes, MRC et CRÉ répertoriées. Par la suite, nous concentrerons notre travail sur les deux municipalités et la MRC retenues pour notre recherche.

Afin de procéder à la présentation des politiques d'acquisition d'œuvres d'art, nous ferons une présentation suffisamment élaborée de ce que comportent généralement ces politiques. Nous regrouperons sous quatre sections ces politiques en fonction des visées qu'elles proposent : la constitution d'une collection présentant une valeur patrimoniale, le soutien à l'artiste, l'accessibilité dans le but d'initier, d'informer ou d'éduquer les publics à l'art et, enfin, la constitution d'une collection comme marqueur d'identité pour la ville ou la région.

¹⁸ Annexe 1: Liste des politiques d'acquisition d'œuvres d'art des municipalités par budget et taille de la population, l'année d'adoption, le budget dévolu à l'acquisition et le mode d'acquisition.

¹⁹ Les personnes concernées par le milieu municipal savent qu'il y a une différence entre ville et municipalité, car elles ont été créées par le gouvernement du Québec à l'aide de lois différentes. Dans le cadre de ce mémoire, nous utilisons les termes ville et municipalité sans distinction.

À la suite, à partir des politiques d'acquisition, nous présenterons le type d'œuvres en fonction des matériaux et des styles qu'entendent collectionner les villes ainsi que les critères utiles au choix des œuvres pour les responsables des collections et les comités chargés de les sélectionner. Cela se présente comme des outils disponibles pour les membres du jury qui ont à sélectionner des œuvres pour la collection municipale.

1.1 Les politiques d'acquisition d'œuvres d'art dans les municipalités du Québec : état des lieux

Le terme politique renvoie à plusieurs définitions. Au sens scientifique du terme, il réfère à l'idée de pouvoir, d'organisation de l'État et est relatif à l'établissement des gouvernements. De façon courante, le mot politique se définit par un lien aux autres dimensions de la Cité, par exemple : politique économique, politique familiale, politique de l'environnement, etc. Il est perçu comme un geste public, une intention d'un gouvernement (municipal, provincial, fédéral) d'intervenir dans l'ordre civil par une ou des actions coordonnées.

Une politique d'acquisition d'œuvres d'art municipale se situe dans cette perspective. Elle exprime l'intérêt et, surtout, l'intention d'un conseil de ville de procéder à l'acquisition d'œuvres d'art, dont la forme, le médium et le style sont parfois définis dans une telle politique.

Complétant sous forme de plan d'action les politiques culturelles adoptées par les municipalités durant les années 1990 dont nous avons fait mention en introduction, les politiques d'acquisition ont gagné en importance dans plusieurs municipalités de petites et moyennes importances²⁰ durant les années 2000. Elles constituent la partie du plan d'action en référence aux arts visuels de la politique de développement culturel.

²⁰ Les municipalités du Québec sont divisées en différentes catégories : 5 000 habitants et moins; 5 000 à 20 000; 20 000 à 50 000, etc.

Avant de procéder à la présentation formelle des politiques d'acquisition, il est pertinent de voir de quelle façon les villes ont rédigé leur politique d'acquisition.

Avant 2009, il n'y avait pas de modèle disponible pour la rédaction des politiques d'acquisition, comme ce fut le cas des politiques culturelles, pour lesquelles le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec mettait à la disposition des villes un modèle pour la rédaction de leur politique culturelle²¹. Les grandes villes comme Rouyn-Noranda, Trois-Rivières, Québec ou Lévis ont engagé des ressources (internes ou consultants) pour la rédaction de politiques d'acquisition.

En cours de recherche, nous avons identifié un document mis à la disposition des villes qui souhaitent élaborer une politique d'acquisition. Ce guide a été conçu par Jocelyn Proulx, agent de développement culturel de la MRC Drummond. Le document est disponible sur le Web et s'intitule *Guide pour l'élaboration d'une Politique d'acquisition d'œuvres d'art*²².

Comptant une vingtaine de pages, le guide permet au rédacteur d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art de couvrir les sujets pertinents à une telle rédaction : définition des types d'acheteurs, procédures de sélection, procédures d'acquisition, aliénation des œuvres, droits d'auteur, budget (comprenant les avantages fiscaux et les assurances!), etc. L'auteur ajoute en annexe des exemples de contrat de vente (artiste et vendeur), contrat de reproduction d'une œuvre et exemple de fiche technique d'une œuvre. Tous ces documents peuvent être utilisés sans restriction.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la MRC Drummond a pris les grands moyens pour faciliter le travail à toutes les municipalités qui songent à établir une politique d'acquisition d'œuvres d'art dans leur ville. Elle-même détentrice d'une politique d'acquisition d'œuvres

²¹ Il s'agit du *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale* disponible sur le site internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index>

²² MRC DRUMMOND, *Guide d'élaboration d'une Politique d'acquisition d'œuvres d'art à l'intention des municipalités et des entreprises du Québec*, 2009. Rédacteur: Jocelyn Proulx.

d'art, la MRC a élaboré concurremment à celle-ci un modèle disponible et libre de tout droit à l'usage des sociétés privées et publiques. D'ailleurs, celle-ci ne s'en cache pas :

Dans le cadre de cet exercice, la MRC a vite constaté la difficulté d'obtenir des informations pertinentes et précises sur le sujet. La création d'un guide pour l'élaboration d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art vient donc combler ce manque et offrir un outil d'accompagnement pour les organisations publiques et privées du Québec²³.

En comparant différentes politiques municipales, du moins celles rédigées après 2009, nous constatons de fortes ressemblances avec ce guide de la MRC Drummond. Ce sont les objectifs et les critères de sélection qui présentent le plus de similitudes.

Il apparaît important ici de présenter le contenu d'une politique d'acquisition afin de mieux saisir les différentes composantes qui y sont définies. Si le format et le nombre de pages peuvent varier d'une politique à l'autre, pour l'essentiel, les éléments qui la composent sont semblables de l'une à l'autre.

Voici les composantes d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art municipale.

1.2 Des exemples de politiques d'acquisition d'œuvres d'art municipale

Certaines politiques sont très élaborées (Rouyn-Noranda, 36 pages); d'autres tiennent sur une seule page (Varenes). Entre les deux, des politiques qui résument la volonté du conseil municipal ou de la MRC d'acquiescer des œuvres d'art suivant certaines modalités, d'autres qui précisent de façon détaillée tout le processus d'acquisition avec les critères de recevabilité ou d'exclusion.

Cette section de notre travail présente une politique type qui regroupe les éléments suivants : les motivations d'acquisition, les principes généraux, les définitions utiles à l'application de la politique, les principes et les modes d'acquisition comme telle, les formalités d'inscription des

²³ MRC DRUMMOND, op. cit. p. 4

artistes, les critères de sélection, le comité d'acquisition, le fonctionnement du comité, le budget, l'usage de la collection, l'inventaire, la gestion et la conservation des œuvres d'art, la constitution des listes d'artistes en arts visuels, le droit d'auteur et l'aliénation des œuvres d'art.

Les éléments qui sont présentés ici suivent la logique du texte d'une politique d'acquisition.

Le premier élément du texte d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art municipale est l'introduction, dans laquelle la municipalité énonce les motivations qui justifient l'acquisition des œuvres d'art pour les citoyens. La plupart des politiques indiquent que les œuvres et les activités des créateurs participent à la dynamique culturelle locale, manifestant la fierté de la ville. Les créateurs deviennent des modèles d'excellence et des sources d'inspiration pour les citoyens.

Puis, du même texte, une politique définit les principes généraux par lesquels la ville annonce ses intentions de constituer une collection municipale, de stimuler, promouvoir et mettre en valeur la production artistique et, enfin, refléter le dynamisme et l'envergure de la création en arts visuels contemporaine ou actuelle²⁴.

À la troisième section du texte, une politique propose les définitions utiles à l'application de celle-ci. On y définit ce qui est entendu comme œuvre d'art en arts visuels ou en métiers d'art, suivant la situation. Par exemple, la politique de Trois-Rivières définit les arts visuels comme des « œuvres originales de recherche ou d'expression, uniques ou d'un nombre limité d'exemplaires ²⁵» exprimées selon différents médiums, telles que la peinture, la sculpture, l'estampe et autres. La même politique définit les œuvres des métiers d'art comme « des

²⁴ Ici, nous entendons par contemporain la production la plus récente. Il n'y a pas de référence au style pour l'instant. Car dans certaines collections, des œuvres traditionnelles (paysage, nature morte, scène de vie, etc.) ont été sélectionnées.

²⁵ VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, Corporation de développement culturel, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, 2008, p.2

œuvres originales destinées à une fonction décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles...²⁶» et autres.

Le texte des politiques municipales d'acquisition contient également les définitions concernant l'acquisition, la collection municipale et l'artiste professionnel. L'acquisition est définie comme l'ensemble des opérations visant à acheter ou obtenir la propriété d'une œuvre d'art. La collection municipale réfère à l'ensemble constitué des œuvres d'art acquises par l'achat, par la donation ou le legs au fil des années et qui font partie des biens mobiliers de la ville et de son patrimoine artistique. C'est en se référant explicitement à la *Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels*²⁷ que les politiques municipales d'acquisition définissent l'artiste professionnel.

Les politiques d'acquisition types formulent également les principes d'acquisition des œuvres d'art. On accorde une grande importance à la diversification des acquisitions. On insiste sur la diversité des genres et des techniques et on indique certaines limites et contraintes imposées par la conservation et l'entretien des œuvres d'art acquises ou à acquérir, par exemple, les œuvres à teneur technologique. On détermine aussi que l'artiste professionnel qui propose une œuvre pour la collection doit demeurer, travailler ou être actif dans le territoire concerné.

Enfin, les principes précisent certaines modalités d'acquisitions, notamment les conditions de soumission des dossiers par les artistes, les événements soutenus par la ville, les expositions-

²⁶ Ibid. p. 2

²⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur les contrats avec les diffuseurs*, Éditeur officiel du Québec. La définition du statut de l'artiste professionnel de plusieurs politiques est issue de l'article 7 de cette Loi.

7. A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes:

- 1° il se déclare artiste professionnel;
- 2° il crée des œuvres pour son propre compte;
- 3° ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
- 4° il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

1988, c. 69, a. 7.»

concours, les visites de lieux de diffusion par le ou la responsable de la collection municipale et autres.

La cinquième partie propose les modes d'acquisition : l'achat, le don, l'échange, le legs et le transfert. Par exemple, la ville de La Sarre propose dans sa politique une définition de chacun des termes. Pour l'achat, on indique que l'acquisition se fait en contrepartie d'une somme financière; pour le don, il s'agit de l'action de transférer gratuitement à une personne ou une institution la propriété d'un bien; dans le cas de l'échange, il résulte d'une entente particulière avec un partenaire externe; pour le legs, il s'agit d'une disposition à titre gratuit faite par testament; enfin, pour le transfert, il s'agit d'un mode d'acquisition par lequel un objet est transféré d'une institution à une autre de façon permanente et sans contrepartie²⁸.

La sixième partie d'un texte de politique concerne les formalités que doivent respecter les artistes qui soumettent des œuvres : formulaire, éléments à soumettre, tels que curriculum vitae, texte descriptif des œuvres, photographie sur support numérique, etc.

La septième partie définit les critères de sélection. Dans certaines politiques, on n'en trouve que deux ou trois. Dans d'autres, ils sont nombreux. Dans la politique de Boucherville, plus de 25 critères sont proposés dont 8 sont éliminatoires, par exemple, si le prix ne convient pas, l'œuvre est éliminée d'emblée de la compétition. Suivant la lecture, plusieurs critères sont repris d'une politique à une autre et dans un cas les mêmes critères se sont retrouvés dans deux politiques ou plus²⁹. Ces critères donc concernent le coût d'acquisition, les exigences de la collection, la signification, la cohérence, les qualités esthétiques et matérielles, l'importance historique pour la région, la notoriété de l'artiste, l'état de conservation de l'œuvre, les altérations visibles de l'œuvre, la capacité de diffuser l'œuvre, etc. Nous avons réservé à cette dimension d'une politique d'acquisition un espace à la fin du présent chapitre.

²⁸ Pour la définition du transfert, VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, septembre 2008 p. 4

²⁹ On peut supposer qu'un rédacteur unique aurait été impliqué dans la rédaction de politiques municipales.

La huitième partie traite du comité d'acquisition. Il s'agit d'un dispositif important qui joue un rôle déterminant dans le choix des œuvres d'art pour les collections municipales. L'étude des comités d'acquisition est au cœur de la présente recherche et vise une analyse comparative entre trois comités issus de deux villes et d'une MRC : Rouyn-Noranda, Trois-Rivières et la MRC Vaudreuil-Soulanges. Ce ne sont pas toutes les politiques qui proposent ce mode de fonctionnement; cependant, celles qui le font déterminent très clairement les rôles et responsabilités des membres du jury³⁰.

Dans la plupart des politiques où est prévue la composition d'un comité, nous retrouvons sensiblement le même nombre de membres avec les mêmes représentations. D'un comité à un autre, dans les municipalités, la composition et la proportion des représentants peuvent varier, mais essentiellement, l'on retrouve des représentants de la ville (élu et fonctionnaire) et des représentants des arts visuels (galeriste, artiste, historien de l'art, conservateur) au sein de ces comités. Par exemple, la Municipalité de Lac-Etchemin précise que:

[...] les propositions d'acquisition doivent être soumises à un comité de sélection composé de cinq personnes : un membre du Conseil municipal, un artiste professionnel ou toute personne ayant une formation pertinente en arts visuels, une personne ayant des connaissances en arts visuels, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire et un commerçant de Lac-Etchemin³¹.

De façon générale, une politique précise aussi le fonctionnement du comité et détermine l'impartialité des décisions, le nombre de rencontres prévu chaque année (une au minimum), la responsabilité du conservateur d'évaluer les dossiers avant leur présentation au comité, l'argumentaire des décisions qui accompagne les œuvres en compétition, etc. Par exemple, dans la politique de la ville de Montmagny, il est précisé :

Chaque membre du comité détient un droit de vote et la décision est prise à vote majoritaire, soit : la moitié plus un.

Le comité établit les critères finaux de sélection tant pour les œuvres finalistes que pour les œuvres sélectionnées pour faire partie de la collection municipale³².

³⁰ Différentes appellations renvoient à la notion de comité d'acquisition. Indistinctement, nous utiliserons jury, comité de sélection, mais le plus souvent comité d'acquisition.

³¹ MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, décembre 2011, p. 4

³² VILLE DE MONTMAGNY, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, 2007, p. 7

La neuvième partie concerne le budget d'acquisition. C'est le conseil de ville qui approuve généralement le budget destiné aux acquisitions et la sélection des œuvres d'art doit tenir compte des limites budgétaires.

Les dernières dispositions d'une politique précisent l'usage de la collection, l'inventaire, la gestion et la conservation des œuvres d'art, la constitution d'une liste d'artistes professionnels en arts visuels et le droit d'auteur, car la municipalité et, par voie de conséquence, le comité sont assujettis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Comme tout organisme public, la municipalité peut être l'objet de plaintes de la part de citoyens (un artiste qui se sentirait lésé, par exemple) ou d'une vérification de la part du gouvernement supérieur (au sujet des dépenses publiques).

L'une des dispositions que l'on retrouve dans plusieurs politiques est l'aliénation des œuvres. Par exemple, les politiques de Rouyn-Noranda, Blainville, Boucherville et Gatineau présentent toutes une disposition prévoyant l'aliénation, c'est-à-dire la capacité ou la possibilité de retirer une pièce de la collection et d'en disposer selon le bon vouloir du Conseil : échange, vente, don ou destruction (Rouyn-Noranda).

Voilà ce qui compose généralement une politique d'acquisition d'œuvres d'art municipale avec ses différentes composantes et modalités. La section suivante présente les visées pour les villes identifiées par la plupart des politiques d'acquisition.

1.3 Les visées des politiques d'acquisition

À la suite de la lecture des politiques d'acquisition des villes répertoriées, nous avons identifié une constante. Nous avons regroupé sous quatre catégories les visées des politiques d'acquisition d'œuvres d'art, en tenant compte des objectifs énoncés.

- 1) constituer une collection d'œuvres d'art: un patrimoine artistique;
- 2) par cette collection, soutenir les artistes de la région;
- 3) et rendre accessible au public citoyen ces œuvres, les diffuser;
- 4) et marquer, par cette action, l'identité propre de la ville.

Nous allons présenter chacune de ces dimensions en puisant les exemples dans les politiques d'acquisition d'œuvres d'art telles qu'elles sont rédigées.

1.4 La constitution d'une collection

La volonté de constituer une collection municipale est le point de départ à l'adoption d'une politique à cet égard. Les villes montent une collection pour diverses raisons. Voyons lesquelles sont évoquées dans trois exemples de politiques.

Des villes comme Boucherville et La Sarre proposent de constituer une collection pour des motifs semblables : centré sur les artistes et au bénéfice des citoyens.

Pour Boucherville (41 500 habitants), l'action de collectionner est dans l'énoncé même de l'introduction :

L'adoption de la politique culturelle de la ville de Boucherville en septembre 2009 incite celle-ci à mettre de l'avant une volonté de se doter de moyens pour reconnaître l'apport de ses créateurs. En actualisant sa politique d'acquisition d'œuvre d'art, la ville entend **refléter le dynamisme et l'envergure de la création bouchervilloise, développer de façon cohérente sa collection municipale d'œuvres d'artistes du milieu et diffuser diverses disciplines de la création artistique au bénéfice de ces citoyens**³³.

Et la ville de La Sarre (7 720 habitants) situe sa collection dans une perspective régionale et la justifie ainsi:

³³ BOUCHERVILLE, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, 2009. Les caractères gras sont dans le texte d'origine.

Comme la ville de La Sarre ainsi que la MRC d'Abitibi-Ouest regorgent de talents créateurs en arts visuels, la ville entend soutenir le développement et la création de ces artistes. Elle possède déjà une collection d'œuvres et souhaite élargir celle-ci afin de mettre en valeur le dynamisme artistique local et diffuser diverses disciplines³⁴.

La municipalité de Lac-Etchemin (4 000 habitants) reprend mot pour mot la définition de La Sarre et l'idée de collectionner ainsi que les motifs pour lesquels elle entend le faire :

Comme la Municipalité de Lac-Etchemin regorge de talents créateurs en arts visuels, la municipalité entend soutenir le développement et la création de ces artistes. Elle désire développer une collection d'œuvres et souhaite élargir celle-ci afin de mettre en valeur le dynamisme artistique local et diffuser diverses disciplines³⁵.

Ces énoncés copiés/collés valent la peine que l'on s'y attarde un peu. Il est évident qu'une municipalité comme Lac-Etchemin n'a pas les ressources pour engager un consultant du domaine de l'art ou de la culture afin de rédiger une politique d'acquisition. Elle doit se tourner vers ce qui existe déjà, quitte à reproduire textuellement les éléments afin d'exprimer sa volonté de collectionner, surtout si elle s'en trouve encouragée par la disponibilité d'un modèle disponible sur internet, tel que le modèle de la MRC de Drummond.

La constitution d'une collection est donc la justification première pour une ville d'adopter une politique d'acquisition d'œuvres d'art. La constitution d'une collection d'œuvres d'art municipale permet d'atteindre les autres objectifs : soutenir l'artiste en région, rendre accessible une telle collection et marquer l'identité de la ville ou de la région. Les autres visées sont sous-jacentes à cette première. La seconde visée étant le soutien à l'artiste.

1.5 Le support à l'artiste en région

Le soutien à l'artiste est l'un des grands objectifs des politiques d'acquisition d'œuvres d'art. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit de promouvoir les arts visuels de leur région, en tenant

³⁴ LA SARRE, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, 2010, p. 2.

³⁵ LAC-ETCHEMIN, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, 2011, p. 2.

compte d'impératifs de temps ou d'aire géographique, mais surtout en s'assurant du professionnalisme des artistes.

Au Québec, le ministère de la Culture a exprimé dans différents énoncés la volonté de régionaliser les activités culturelles³⁶. La création de bureaux régionaux et du Conseil des arts et des lettres est venue appuyer cette démarche. Les municipalités ont d'ailleurs fait l'objet d'une attention puisque le document *La politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir* consacre une section à celles-ci en proposant des ententes adaptées à leur réalité dont les objectifs sont de développer le partenariat avec les municipalités, adapter le soutien gouvernemental en fonction du contexte municipal, maximiser les retombées des investissements publics et stimuler les stratégies de développement culturel par les municipalités locales et régionales. Les politiques d'acquisition sont devenues les moyens concrets du soutien à la culture et aux arts en région. Observons quelques politiques d'acquisition afin de voir la façon dont le soutien à l'artiste est envisagé.

Pour Blainville, il s'agit de « promouvoir les œuvres des artistes en les diffusant » et [d'] « encourager la création d'œuvres originales³⁷ » des artistes de la ville ou de la région de la MRC Thérèse-De Blainville. La ville de Boucherville est plus explicite dans cette visée en liant l'acquisition à la mise en valeur des créateurs professionnels et en priorisant les artistes issus de la ville. Boucherville veut jouer un rôle de médiateur en proposant à ses citoyens de « démontrer une ouverture face au travail des artistes de la relève de Boucherville »³⁸. On propose aussi de favoriser les pratiques artistiques et l'expression de la diversité des démarches artistiques, médiums utilisés et champs disciplinaires.

³⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La politique culturelle du Québec: Notre culture, notre avenir*, Éditeur officiel du Québec, 1992, 150 p. consultée sur le site du gouvernement québécois le 12 février 2013. Le document exprime très clairement les visées du gouvernement du Québec en 1992, en proposant l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs et aux arts, l'accès et la participation des citoyens à la culture, et en mettant à la disposition des acteurs publics (les municipalités) de nouveaux leviers pour la mise en œuvre de la politique culturelle du gouvernement.

³⁷ VILLE DE BLAINVILLE, *Abrégé de la Politique de collection de la ville de Blainville*, p. 3.

³⁸ VILLE DE BOUCHERVILLE, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, 2009, p. 1

Pour une municipalité de petite taille, Contrecoeur (6 350 habitants) présente trois objectifs dans sa politique d'acquisition, dont deux renvoient au soutien à l'artiste. D'emblée, elle débute en proposant [d'] « encourager les artistes de Contrecoeur qui évoluent dans les arts visuels en faisant l'acquisition de certaines de leurs œuvres » et de « faire connaître nos artistes locaux à l'ensemble de la population contrecoeuroise et de la région³⁹».

Pour Gatineau (264 000 habitants), deux énoncés sur six renvoient au soutien à l'artiste. Il s'agit de « diffuser les talents des artistes locaux ainsi que la pratique des artistes ayant marqué l'histoire de l'art au niveau municipal, régional, national et international » et « stimuler l'intérêt des collectionneurs à acquérir et à encourager les artistes de la région⁴⁰». On note ici cet aspect particulier pour une ville d'inciter les collectionneurs à investir dans l'art. L'administration publique est perçue dans cette orientation comme un médiateur, un guide ou un « influenceur » qui donne le ton au marché de l'art.

La Sarre énonce sans ambiguïté cette disposition et ses trois objectifs sont directement en lien avec l'aide aux artistes. Pour la ville, la politique doit :

Favoriser la présence et la mise en valeur des artistes et des artisans de la MRC d'Abitibi-Ouest;
Diffuser les œuvres des artistes et des créateurs de chez nous et démontrer une ouverture aux démarches artistiques de la relève;
Promouvoir l'acquisition d'œuvres d'art de nos artistes⁴¹.

Dans cette même orientation, la ville de Lac-Etchemin, propose deux objectifs sur trois visant à soutenir les artistes. Le Conseil de ville a la volonté manifeste de « favoriser la présence et la mise en valeur des artistes et des artisans, résidents ou originaires de la municipalité » et de « diffuser les œuvres des artistes et des créateurs de chez nous et démontrer une ouverture aux démarches artistiques de la relève⁴² ». Le lecteur aura remarqué les énoncés identiques des deux municipalités.

³⁹ VILLE DE CONTRECOEUR, *Programme d'achat d'œuvres d'art*, p. 2

⁴⁰ VILLE DE GATINEAU, *Politique et procédures de gestion de la collection permanente*, 2007, p. 2

⁴¹ VILLE DE LA SARRE, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, 2010, p. 2

⁴² MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, 2011, p.2

La ville de Montmagny, à proximité de Saint-Jean-Port-Joli, une région favorisée par l'émergence de la sculpture, énonce dans le préambule son préjugé favorable à l'endroit des artistes. Elle propose de « favoriser la reconnaissance et le rayonnement des artistes locaux » ainsi que de « promouvoir l'excellence dans le domaine des arts visuels⁴³ ».

Les objectifs de Saint-Basile-le-Grand (16 650 habitants) consistent à offrir une tribune aux artistes créateurs locaux et régionaux, ainsi que de répondre au dynamisme artistique de la ville. Les objectifs sont réellement tournés vers la volonté de constituer une collection municipale. D'autre part, les orientations cherchent à favoriser les pratiques novatrices et à s'ouvrir aux nouvelles démarches artistiques de la relève, favoriser la production récente d'artistes et la mise en valeur de créateurs de la ville⁴⁴.

Saint-Eustache (43 800 habitants) insiste pour mettre en valeur les œuvres inédites de créateurs résidents ou originaires de la ville; d'encourager les pratiques artistiques novatrices; et de favoriser la diffusion des œuvres⁴⁵. Un peu moins axée sur le soutien à l'artiste, la politique de Saint-Eustache semble mettre l'accent sur la diffusion et la constitution d'une collection.

À Saint-Lazare (19 100 habitants), deux énoncés traduisent la volonté de soutenir les artistes de la région. On souhaite mettre en valeur les créateurs originaires ou résidents du territoire et ouvrir sur les pratiques de niveau professionnel et de la relève. Les autres objectifs concernent la constitution d'une collection pour la diffusion, le rayonnement des artistes et l'expression de la diversité des médiums.

Thetford Mines (25 400 habitants) manifeste aussi sa volonté de soutenir les artistes, pour :

Reconnaître et soutenir les créateurs et leur production artistique sur le territoire de la ville de Thetford Mines, en priorité, mais non exclusivement;
Assurer la promotion, la mise en valeur et la diffusion du travail des artistes;
Encourager la création d'œuvres originales et de qualité;

⁴³ VILLE DE MONTMAGNY, *Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art*, 2007, p. 1

⁴⁴ VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, 2009, p. 2

⁴⁵ VILLE DE SAINT-EUSTACHE, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, 2010, p. 1

Encourager les artistes de la relève (moins de 30 ans) ou ceux en émergence⁴⁶.

Dernière municipalité recensée, Varennes (20 900 habitants) propose une politique qui tient sur une page. C'est dans le critère d'admissibilité qu'elle énonce implicitement son soutien à l'artiste : « Tous les artistes professionnels, ou en voie de le devenir, sont invités à soumettre un dossier. Une attention particulière sera accordée aux artistes varennois et principalement aux artistes de la relève⁴⁷».

Le support à l'artiste de la région fait également partie de chaque politique d'acquisition. Les MRC des Chenaux, Drummond, Haute-Côte-Nord, Matawinie, Montcalm, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges et la CRÉ du Haut-Saint-Laurent offrent les mêmes conditions aux artistes de leur région.

Dans la plupart de ces politiques, comme dans les politiques municipales, il est exigé que l'artiste prouve son statut professionnel, qu'il fasse état de sa formation, qu'il présente son curriculum vitae et enfin qu'il démontre son expérience, ses réalisations et sa production.

Au moment de la réception des dossiers, le ou la responsable de la collection relevant habituellement de l'administration vérifie les informations fournies par les candidats. Dans certains cas, si l'artiste n'a pu démontrer son professionnalisme, sa candidature est rejetée.

Enfin, la provenance, la résidence, le séjour, le lien avec la région, l'aire géographique sont considérés afin de rendre admissible la candidature de l'artiste et de son œuvre. L'un des comités a d'ailleurs eu une discussion en profondeur à ce sujet, comme nous le verrons dans un chapitre suivant.

⁴⁶ VILLE DE THETFORD MINES, Fichier Word sur lequel est énoncé la *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, 2007, Introduction.

⁴⁷ VILLES DE VARENNES, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la ville de Varennes*, (année non précisée), p. 1

1.6 La disponibilité des œuvres pour les publics : la diffusion

Recevoir, sélectionner et acquérir des œuvres d'art au niveau local exige les mêmes compétences, la même énergie et la même attention, avec des moyens plus modestes certes, que le même exercice pour les grandes organisations publiques (Loto-Québec, l'Assemblée nationale, l'UQÀM) ou les entreprises privées (Banque Nationale, Desjardins, Power Corporation). L'œuvre exige qu'on lui apporte une « protection spéciale », qu'on la conserve, la restaure et la montre. Les exigences de la diffusion sont semblables dans toutes les institutions muséales. Une ville cependant n'est pas un musée; elle est redevable aux contribuables, dont une partie des taxes va à la culture et aux arts. Le contribuable se sent en droit d'accéder aux œuvres par la tenue d'expositions ou un accès permanent.

Favoriser la diffusion des œuvres de la collection constitue l'une des grandes orientations des politiques d'acquisition municipale afin d'initier le public à l'art, former et informer les citoyens de l'évolution de l'art dans leur région, comme font les bibliothèques avec les livres, les revues et les documents disponibles pour les citoyens. D'ailleurs, dans certaines villes, la bibliothèque reçoit des expositions d'œuvres d'art. À Saint-Lazare, par exemple, c'est le responsable de la bibliothèque qui est responsable de la collection municipale.

Nous pourrions citer toutes les politiques qui visent l'exposition des œuvres au grand public. Voici quelques exemples.

Le ville de Montmagny réserve une partie de sa politique à la mise en exposition. D'abord, elle distingue les œuvres d'art extérieures (art public, intégration à l'architecture, etc.) et les œuvres d'art intérieures. La politique d'acquisition élabore pour cette deuxième catégorie les dispositions suivantes à l'égard de la mise en exposition des œuvres de sa collection : leur exposition dans les meilleures conditions possible dans les bâtiments de la ville, les œuvres récentes ou récemment acquises sont présentées dans la galerie (salle Cajetan-Gauthier) où l'on prévoit une rotation annuelle. Il est aussi prévu de présenter les œuvres hors des murs des édifices municipaux. Par la suite, cette section de la politique de Montmagny traite de l'entretien, de la conservation et de la restauration, ainsi que de l'aliénation des œuvres.

La MRC des Chenaux entend pour sa part diffuser les œuvres de la collection au bénéfice des citoyens du territoire. Elle indique le lieu où seront présentées les œuvres⁴⁸ et prévoit, selon la politique, mettre en place des activités occasionnellement afin de donner accès aux œuvres dans des contextes d'exposition.

Datant de 2011, cette politique est rédigée selon le guide de la MRC Drummond à la disposition des villes et MRC.

La MRC de la Haute-Côte-Nord a dressé un inventaire photographique et descriptif de sa collection et la rend disponible sur son site internet⁴⁹. Elle assure la diffusion en exposant les œuvres dans ses locaux. L'une des visées est de faire connaître les œuvres à ses employés et les utilisateurs des locaux de la MRC. Il arrive qu'elle prête les œuvres pour des expositions extérieures⁵⁰ suivant certaines exigences.

La section suivante aborde le quatrième thème identifié des collections municipales, le renforcement de l'identité.

1.7 Le renforcement de l'identité

Pour Dupoirier, l'identité régionale se définit par la communauté de vie, de pensée, d'intérêts dont les facteurs décisifs seraient les attitudes et les opinions marquant l'appartenance à un territoire⁵¹. Pour Fortin, il s'agit plutôt d'une communauté humaine et culturelle sur un territoire, exerçant des activités économiques, telles que le travail, le loisir et la

⁴⁸ Saint-Luc -de-Vincennes, une des municipalités, siège de la MRC Des Chenaux.

⁴⁹ Rf: <http://www.mrchcn.qc.ca/Services/Culture/Collectionpriv%C3%A9e/tabid/2719/language/fr-FR/Default.aspx>

⁵⁰ MRC HAUTE-CÔTE-NORD, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, p. 5

⁵¹ DUPOIRIER, Élisabeth et H. D. SCHAJER, « L'IDENTITÉ RÉGIONALE, PROBLÈMES THÉORIQUES, PERSPECTIVES POLITIQUES », *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui*, actes du colloque de l'Association française de science politique et de l'Observatoire interrégionale du politique, janvier 1996, p. 332

consommation⁵². Pour les deux auteurs, c'est la notion d'appartenance à un même territoire qui marque principalement l'identité que l'on peut retrouver dans les manifestations sportives, culturelles ou festives.

L'identité d'une municipalité passe aussi par sa naissance, sa démographie, son urbanisme, ce que sa population et ses représentants valorisent, les choix qu'ils font en termes d'équipements et d'infrastructures, la possibilité de favoriser les débats et la présence d'instances démocratiques et participatives, les catastrophes, les échecs, les succès sportifs, culturels et artistiques, toutes ces choses qui font la vie des peuples.

Une caserne de pompiers, l'inauguration d'une bibliothèque, l'hôtel de ville sont les traces physiques et visibles de la fierté d'une ville. Ils créent et renforcent l'identité de la ville. La collection municipale d'œuvres d'art jouerait un rôle semblable dans les édifices de la ville, en plus d'y donner sens.

Un mélange de fierté et d'orgueil s'exprime à travers certaines politiques d'acquisition. Des différences notables peuvent être constatées entre les villes et les MRC à cet égard. La MRC, regroupement de plusieurs villes, peut chercher à représenter l'identité régionale, celle des villes qui la composent, et exprimer le dénominateur commun.

Dans des cas comme celui de la MRC des Chenaux, on veut promouvoir le rayonnement des artistes et on souhaite qu'il déborde la région. Plus explicite, la MRC Haute-Côte-Nord dit que les créations « contribuent à la formation d'une identité haute-nordcôtère tout en permettant de la faire rayonner au-delà des frontières de la MRC⁵³ ». Pour une MRC comme Matawinie, à l'aide du travail des artistes dont on reconnaît l'apport, l'identité passe par l'occupation du territoire. De plus, le programme d'acquisition de cette MRC entend donner une place d'importance aux arts visuels, sous-entendant à côté des grands champs de compétences de la MRC que sont l'aménagement, l'environnement et le transport, par exemple.

⁵² FORTIN, Andrée et Mélanie BÉDARD, « Citadins et banlieusards. Représentation, pratiques et identités », *Canadian Journal of Urban Research*, Volume 12, Numéro 1, pages 124-142, 2003

⁵³ MRC HAUTE-CÔTE-NORD, p. 2

Les MRC de Montcalm et Roussillon demeurent silencieuses au sujet des visées identitaires. Le développement culturel de la MRC de Montcalm est associé de près au tourisme, celui de Roussillon est davantage porté vers le soutien des artistes, notamment ceux de la relève.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) du Haut-St-Laurent, organisme suprarégional, regroupe cinq MRC de la Montérégie⁵⁴ et possède une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Deux d'entre elles ont des politiques d'acquisition d'œuvres d'art (Roussillon et Vaudreuil-Soulanges) et la municipalité de Saint-Lazare, qui fait partie de la MRC Vaudreuil-Soulanges, a aussi sa propre politique d'acquisition. Il y a donc multiplication de politiques d'acquisition d'œuvres d'art pour les mêmes populations, à trois niveaux régionaux, la population de Saint-Lazare étant couverte ainsi par trois politiques d'acquisition différentes. Cet aparté n'est pas inutile, car nous pouvons nous interroger sur l'absence de cohérence, dans certains cas, au sujet de l'adoption et de la mise en œuvre de politiques d'acquisition d'œuvres d'art touchant une même population.

Les arts visuels avec le sport et les autres activités culturelles constituent une contribution importante visant à façonner l'identité des villes. La politique d'acquisition constitue le geste légal qui soutient et évoque le sentiment identitaire dans le domaine de l'art : constitution d'un patrimoine, soutien à l'artiste régional et diffusion au bénéfice des citoyens.

Deux dernières préoccupations doivent nous guider dans l'analyse des politiques d'acquisition d'œuvres d'art. Il s'agit des objets que souhaitent collectionner les villes et les critères sur lesquels elles feront les choix.

⁵⁴ Les MRC de Roussillon, Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, les Jardins de Napierville et Vaudreuil-Soulanges.

1.8 Les objets de collection

Plusieurs politiques prévoient précisément les objets admissibles dans leur collection municipale. D'autres évoquent quelques objets sans autre élaboration. Si toutes précisent le statut de l'artiste et son origine, les objets, les matériaux ou le style de l'œuvre peuvent varier.

Les principales formes d'expression d'art contemporain visées par les collections des villes sont la peinture, la sculpture, la gravure, les œuvres sur papier (aquarelle, pastel, etc.), la photographie et les techniques mixtes⁵⁵. Les responsables de l'application des politiques ne renoncent pas aux autres formes d'expression, telles que l'installation, la vidéo et les nouvelles technologies, mais émettent des réserves au sujet de leur conservation, leur restauration et la présentation de ce type d'œuvres dans les espaces disponibles. Ils indiquent, la plupart du temps dans certaines municipalités, que ces œuvres ne font pas l'objet de priorité d'acquisition pour la collection.

La notion de temps comme balise de la collection est évoquée dans certaines politiques. Blainville indique que les œuvres ne doivent pas dater de plus de 25 ans. Rouyn-Noranda fixe à 1948 le début de la période pendant laquelle les œuvres de sa collection doivent avoir été conçues. On peut y voir ici une référence à la publication du *Refus Global*, repère mythique de la naissance de l'art contemporain au Québec. D'autres politiques demeurent vagues sur la période considérée, mais plusieurs parlent de période contemporaine, sans allusion à un type d'œuvres en particulier.

Nous terminons cette présentation des politiques d'acquisition d'œuvres d'art municipales avec les critères retenus par les comités d'acquisition pour choisir les œuvres.

⁵⁵ Les comités, pour la plupart, semblent davantage intéressés par les œuvres en deux dimensions, les choix vont souvent vers ce qui « s'accroche ».

1.9 Les critères de sélection des œuvres

Les politiques proposent à leur comité d'acquisition un ensemble de critères permettant au responsable de la gestion du processus et aux membres du jury de fonder leur jugement en tenant compte d'éléments dits objectifs. Cependant, tel qu'observé, plusieurs politiques après 2009 ont repris les critères du *Guide pour l'élaboration d'une Politique d'acquisition d'œuvres d'art* élaboré par la MRC Drummond.

Nous avons regroupé sous forme de tableau⁵⁶ tous les critères décrits dans chacune des politiques d'acquisition municipales, des MRC et de la CRÉ. Nous présentons en annexe 3 ce que propose le Guide de la MRC Drummond.

Ces critères se regroupent sous différentes catégories : esthétiques, muséologiques, économiques, historiques, de diffusion, de relation au territoire et légaux. Les premiers à être évoqués sont habituellement les critères esthétiques : la qualité, la représentativité et le potentiel comparatif.

Les suivants réfèrent à la muséologie : la pertinence et la cohérence de l'œuvre au sein de la collection, la valeur historique et patrimoniale, la valeur didactique, l'état de conservation de l'œuvre, les contraintes de conservation. Ensuite, on retrouve les critères économiques : le coût de l'œuvre, la juste valeur marchande, l'occasion exceptionnelle d'acquisition, l'unicité de l'œuvre. Puis, ce sont les critères historiques, où l'on soulève l'importance de l'artiste pour la région, l'identité des œuvres qui marquent par leur contenu ou les innovations techniques ou l'utilisation de certains matériaux⁵⁷ présentant certaines qualités favorables à l'acquisition. Et les critères de diffusion sont souvent évoqués : les contraintes de mise en exposition, le potentiel de prêt, la recevabilité de l'œuvre dans les locaux existants, les matériaux⁵⁸. Enfin, une politique présente les critères légaux : le titre légal de propriété, le droit d'auteur, le droit

⁵⁶ Voir l'annexe 2, p 148

⁵⁷ À Trois-Rivières, il a été soulevé l'importance de la formation sur le verre comme matériau utilisé dans certaines œuvres d'art.

⁵⁸ Une discussion fort pertinente aura lieu dans le comité de Rouyn-Noranda au sujet d'une pièce composée de la peau d'un ours et l'infestation d'insectes dont la pièce a été victime.

de reproduire (sous forme de dépliant, de cartes d'anniversaire, sur le site Web et dans la publicité de la ville, etc.), l'authentification, les exigences du donateur.

La relation au territoire est prise parfois en compte comme critère. Par exemple, si une scène réfère à telle particularité de la région, le jury pourra retenir l'œuvre.

Certains critères réfèrent à l'artiste lui-même, comme nous l'avons déjà dit, tels que sa présence sur le territoire (passé ou présent), sa relation au territoire (il y vit, y travaille ou y séjourne), son statut, sa reconnaissance ou l'absence de ses œuvres dans la collection de la ville. En lien avec ce dernier critère, nous verrons la discussion particulière qui s'est déroulée au sein du comité de Trois-Rivières.

La ville de Montmagny fait figure de cas à part. En effet, dans sa politique, elle indique faire place à la démarche des artistes locaux et étrangers⁵⁹. Cette position peut surprendre, car le critère de territorialité domine dans la plupart des politiques.

Dans les observations réalisées, ces critères ne sont que des guides et le plus souvent évoqués par les responsables des comités. Ils ont davantage été utilisés comme critères éliminatoires par les agents responsables de la réception des dossiers de candidatures et de la planification des comités d'acquisition. Pour les membres des jurys, ces critères sont aussi évoqués sur une base comparative, nous verrons qui les utilise et comment ils occupent l'espace de leurs discours dans les délibérations.

Nous avons présenté les politiques d'acquisition d'œuvres d'art dans les municipalités du Québec. Dans un premier temps, nous avons vu de façon détaillée une politique type qui apparaît représentative de l'ensemble des municipalités. Ensuite, nous avons identifié et dégagé les visées des politiques d'acquisition d'œuvres d'art. Pour la première, la volonté de constituer une collection, pour la suivante, le soutien à l'artiste, pour la troisième visée, la diffusion des collections municipales et la quatrième, la notion d'identité.

⁵⁹ VILLE DE MONTMAGNY, *Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art*, 2007, p. 2

Nous avons terminé cet exposé en identifiant les éléments à collectionner proposés dans les politiques et par les critères de sélection retenus pour choisir les œuvres dans les collections.

La prochaine partie de ce mémoire, composée de trois chapitres, situe les comités d'acquisition dans l'ordre où ils ont été observés et rend compte de ceux-ci. Le premier est celui de Rouyn-Noranda, le second Trois-Rivières et le dernier, le comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges. Afin de mettre en contexte chacun des comités, la politique d'acquisition d'œuvres d'art de chacune des villes sera résumée en introduction.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE ET LE COMITÉ D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE ROUYN-NORANDA

« *La culture permet à une ville d'affirmer sa personnalité et sa volonté de vivre.* »

Politique culturelle de Rouyn-Noranda, 1997

2.1 Rouyn-Noranda

La ville de Rouyn-Noranda est située au nord-ouest du territoire québécois, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette région a connu depuis la Seconde Guerre mondiale une exploitation forestière intense; elle recèle de minéraux et connaît actuellement un boom économique minier sans précédent. La ville occupe un territoire de plus de 6 500 km² et sa population est près de 42 000 habitants. Son budget annuel se chiffre à 62,7 millions de dollars⁶⁰ et elle consacre 16 % (plus de 11 millions de dollars) de celui-ci au loisir et à la culture. La ville est une capitale régionale au sens où Harvey l'entend, avec une station de radio régionale, une université, un cégep, un centre d'exposition et un théâtre.

Rouyn-Noranda est généralement reconnue pour son dynamisme culturel. D'ailleurs, certaines personnalités du monde des arts et des communications proviennent de ce coin de pays⁶¹. Plusieurs événements culturels s'y tiennent annuellement : le Festival du cinéma international d'Abitibi-Témiscamingue, le Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue, le Festival du « documenteur » et le Festival des guitares du monde, pour ne nommer que ceux-là. Enfin, un Centre d'artistes autogéré en arts visuels, *L'Écart*, a pignon sur rue dans la ville et reçoit périodiquement des artistes en résidence. Plusieurs galeries ont vu le jour dans différentes villes de la région, notamment celles de Val-d'Or, Ville-Marie, Amos et autres.

⁶⁰ Budget 2012.

⁶¹ Raoul Duguay, Lise Bissonnette, Richard Desjardins pour ne nommer que ceux-là.

Dans la foulée de la volonté du gouvernement québécois en 1993 visant à favoriser la régionalisation de la culture, la ville de Rouyn-Noranda a adopté une politique culturelle en 1997. Elle a identifié une série d'engagements relativement précis pour soutenir le développement culturel de la ville.

Dans son énoncé de mission, afin de soutenir la culture, la ville mise sur la contribution propre des arts et de la culture à l'épanouissement personnel des citoyens, « au resserrement de la cohésion sociale, au développement global de la communauté et au rayonnement de la ville au-delà des frontières »⁶². De façon concrète, la ville prévoit soutenir le développement d'infrastructures culturelles. Dans le domaine des arts visuels, elle met sur pied le Centre d'exposition de Rouyn-Noranda⁶³ qui sera géré par une corporation autonome. Dans sa politique, la ville s'engage à favoriser les talents artistiques, à mettre en valeur la production artistique et à en privilégier l'acquisition. Son appui au rayonnement des artistes professionnels est dès ce moment-là affirmé. Dans cette volonté de donner accès aux arts aux citoyens de Rouyn-Noranda, la politique culturelle conduit nécessairement à une réflexion sur l'acquisition dans le domaine des arts visuels et à la conception d'une politique à cet effet.

Le chapitre qui suit présente la politique d'acquisition d'œuvres d'art de la ville de Rouyn-Noranda. Il identifie les différents membres du comité prévu à la politique, le contexte dans lequel se déroulent les délibérations, analyse une séance du comité d'acquisition, le contenu des discussions et le résultat des échanges, ainsi que le choix des œuvres à intégrer à la collection municipale de la ville.

2.2 La politique d'acquisition d'œuvres d'art de Rouyn-Noranda

L'acte de collectionner [...] traduit le souci de la collectivité de garder trace de son époque et d'investir dans le présent, quitte à en donner une certaine impression de

⁶² VILLE DE ROUYN-NORANDA, Politique culturelle, 1997, 36 p.

⁶³ Le CERN aura comme mandat de diffuser des œuvres en provenance de différents musées, des expositions d'artistes, et des expositions ethnologiques, scientifiques, historiques et autres. Le CERN administre le processus d'acquisition d'œuvres d'art et le comité, et la collection municipale (VILLE DE ROUYN-NORANDA, Politique culturelle, 1997, P. 17)

désordre et de confusion. La collection est donc un outil qui sert à constituer un patrimoine commun pour préparer l'avenir⁶⁴.

Rouyn-Noranda présente un cas singulier de politique d'acquisition d'œuvres d'art, en ce sens que son intention est relativement élaborée et ne couvre pas seulement l'acquisition d'œuvres d'art. En effet, la politique institue un Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), décrit sa mission générale où elle crée des infrastructures, tel que le Centre d'exposition, dont la mission est la diffusion, enfin, elle énonce les règles d'acquisition dont l'intérêt pour l'artiste se manifeste clairement. Il est à noter que le FMAC gère la seule collection de la ville et la politique d'acquisition de Rouyn-Noranda encadre le FMAC et la collection.

La politique d'acquisition d'œuvres d'art est intitulée *Politique de gestion / Collection prêt d'œuvres d'art*⁶⁵ et se présente en 10 sections, dont la première vise la création du Fonds municipal d'œuvres d'art contemporain (FMAC). Puis le document propose les différentes politiques qui viennent articuler l'action culturelle de la ville à l'égard des arts visuels : politique d'aliénation, politique de conservation, politique de prêts ainsi que la création de la Fondation du Centre d'exposition de Rouyn-Noranda (CERN) dont l'objectif est de recueillir des dons visant à développer cette collection municipale. Enfin, les autres sections présentent les responsabilités de la ville à l'égard de sa politique culturelle et au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), ainsi que le budget dévolu à cette activité.

À l'égard du FMAC, la ville de Rouyn-Noranda prend les engagements suivants : nommer le président du comité d'acquisition, assurer les œuvres de la collection, voter le budget de fonctionnement et d'acquisition des œuvres et assurer une saine gestion. Tout cela découle des responsabilités normales d'une ville qui gère de façon responsable ses activités courantes.

La politique d'acquisition d'œuvres d'art de Rouyn-Noranda est détaillée dans un chapitre distinct, à la section 3 du document. La présentation débute par la différenciation des types d'acquisition que sont l'achat, le don, le legs et l'échange. Pour chacun de ces types, il est

⁶⁴ VILLE DE ROUYN-NORANDA, *Politique culturelle*, 1997, p. 5

⁶⁵ ROUYN-NORANDA, *Politique de gestion / Collection prêt d'œuvres d'art*, rédacteur Stéphane Carrier, muséologue et historien de l'art, mars 2003.

défini comment doit être compris et disposé légalement chacun de ces modes d'acquisition soumis au processus de décision du comité d'acquisition.

La partie suivante identifie les critères de sélection devant guider ce processus. Au chapitre I, nous avons présenté les critères retenus dans les différentes politiques d'acquisition. La politique de Rouyn-Noranda en propose trois groupes : critères de sélection, critères relatifs à la définition de la collection et critères éliminatoires. Les critères de cette collection n'échappent pas au classement que nous avons proposé, esthétiques, muséologiques, économiques, diffusion et légaux⁶⁶, et qui sont les guides formels tant de la responsable de la collection, afin de rendre admissibles les œuvres à la sélection, que des membres du jury qui délibèrent au sujet des œuvres présentées dans le but de les acquérir. Ainsi, lorsque la responsable de la collection reçoit les dossiers des artistes, elle peut appuyer son jugement, afin de retenir ou écarter certaines candidatures, sur des critères dits objectifs, ce qui facilitera le travail des membres du comité qui s'appuient sur les mêmes critères.

Voici maintenant les dispositions à l'égard du comité d'acquisition de la ville de Rouyn-Noranda.

2.3 Le comité d'acquisition

La politique d'acquisition est relativement précise et tente de prévoir l'ensemble des cas qui, en matière d'acquisition d'œuvres d'art, peuvent se présenter au comité et à la responsable de celui-ci. Cette politique précise la procédure suivant laquelle se réalisera la constitution du comité, le processus de recommandation, le mandat, le fonctionnement du comité, la réglementation concernant les acquisitions, la législation et toutes les procédures liées à celles-ci. Comme on le remarque, les gestes publics autour de l'acquisition d'œuvres d'art sont relativement précis afin de justifier ce type d'activité.

⁶⁶ Les critères de la politique d'acquisition de Rouyn-Noranda, annexe 4, p. 159

Le comité est composé de cinq membres⁶⁷ dont deux représentants de la ville de Rouyn-Noranda, un membre de la Fondation du CERN et deux représentants du milieu artistique professionnel⁶⁸, dont la durée du mandat est d'un an, renouvelable cinq fois. On y indique que le travail est effectué sur une base bénévole et sans rémunération. Par contre, les frais de déplacement sont remboursés pour les membres provenant de l'extérieur. Les membres sont sélectionnés en fonction de leur goût de l'art, de la création et de la culture. On y privilégie aussi leurs connaissances en art contemporain, leur reconnaissance au sein de la ville, leur sens de l'innovation, de l'analyse et du travail d'équipe.

La composition du comité d'acquisition de Rouyn-Noranda repose donc aussi sur un ensemble de critères et qualités visant à professionnaliser et légitimer le processus d'acquisition.

Le mandat du comité est de sélectionner et recommander les projets d'acquisition et traiter de toute matière ayant trait aux activités du FMAC. Il s'assure, dit la politique, que les fonds alloués sont proprement utilisés et que les politiques générales de collectionnement, d'acquisition, d'aliénation, de conservation et de prêts soient mises à jour. Le comité se tient informé de l'évolution des lois et décrets touchant la nature de ses activités.

Le comité se réunit deux fois l'an. La rencontre du printemps permet de faire l'analyse des œuvres soumises pour acquisition par achat. C'est à cette rencontre que notre recherche s'est intéressée. La seconde a lieu à l'automne et permet de traiter de la gestion de la collection du FMAC et d'analyser les propositions de dons, legs ou échanges. Le quorum est l'équivalent à la majorité des membres et les décisions sont prises, le cas échéant, par vote à la majorité simple. Le président du comité a une voix prépondérante, en cas d'égalité, et le vote s'exerce à main levée.

⁶⁷ Les membres des comités de chacune des villes n'autorisaient pas tous la divulgation de leur identité. Par respect pour tous, nous n'avons donc identifié aucun participant.

⁶⁸ Commissaire, conservateur, artiste, professeur en arts, galeriste, collectionneur, mécène ou historien de l'art.

Les autres dispositions touchant le comité d'acquisition sont d'ordre technique et légal et n'affectent pas la compréhension du déroulement des délibérations du comité dont nous rendrons compte dans la partie suivante.

2.4 La réunion du 16 avril 2011

La directrice du Centre d'exposition Rouyn-Noranda (CERN) est responsable de l'administration de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la ville de Rouyn-Noranda et de la gestion de la collection municipale. Le CERN est un organisme autonome avec son propre Conseil d'administration et responsable de son propre budget. C'est le CERN qui lance les appels de dossiers des artistes afin de réunir les candidats (les œuvres) admissibles et soumis au jury d'acquisition.

Au printemps 2011, la directrice du CERN en était à sa première expérience de l'administration d'un comité d'acquisition. Quelques semaines auparavant, elle avait lancé un appel de propositions et disait n'avoir refusé aucun dossier, car tous se qualifiaient. Elle s'est cependant assurée qu'il s'agissait bien d'artistes professionnels au sens où l'entend la Politique d'acquisition de la ville.

Les pièces soumises au comité, au nombre de dix-neuf (19), provenant de douze (12) artistes différents, ont été installées au second étage d'une galerie-librairie de la ville, un espace prêté à cet effet. La directrice du CERN et responsable du comité disait s'être inspirée de la ville de Blainville qui a proposé à son propre comité cette façon de procéder par une exposition.

Le comité s'est donc réuni à cet endroit, le 16 avril 2011, à 14 h 00. La directrice, responsable du processus d'acquisition, a remis à chaque membre un dossier comprenant les fiches techniques, sous forme de tableaux, présentant l'artiste, une courte biographie (lieu de naissance et de travail, formation, exposition collective ou solo, etc.) ainsi que le nom et la description des pièces en compétition.

Il est à noter que, contrairement aux dispositions de la politique, deux membres représentaient la ville (un élu, une fonctionnaire) et trois autres membres représentaient le milieu artistique (deux galeristes et une artiste). La communauté artistique était représentée par la directrice du Centre d'exposition de Val-d'Or, le directeur du Centre d'exposition de Ville-Marie, une artiste, et la ville de Rouyn-Noranda par la coordonnatrice administrative aux Services communautaires et de proximité de la ville de Rouyn-Noranda (responsable du dossier de la culture); sur le comité siégeait aussi un conseiller municipal de la ville et la directrice du CERN qui préside le comité. La directrice du Centre d'exposition de Rouyn-Noranda, qui est aussi l'animatrice du comité, est sans droit de vote. Voici le tableau qui résume la composition du comité.

Représentants du monde des arts :

- La directrice du Centre d'exposition de Val-d'Or : Galeriste 2
- Le directeur du Centre d'exposition de ville-Marie : Galeriste 1
- Une artiste : Artiste

Représentant du monde municipal :

- La coordonnatrice administrative aux Services communautaires et de proximité de Rouyn-Noranda (responsable de la culture) : Intervenant-fonctionnaire
- Un conseiller municipal de la ville de Rouyn-Noranda : Intervenant-élu
- La directrice du CERN : animatrice, sans droit de vote

2.5 La présentation et la discussion sur les œuvres

L'animatrice a présenté les œuvres. Pour ce faire, elle a utilisé la documentation fournie par les artistes⁶⁹; elle a présenté leur curriculum vitae et commenté les œuvres en s'appuyant sur les descriptions déposées par les artistes⁷⁰. Elle a présenté chaque dossier d'artistes.

⁶⁹ Un tableau compile les noms des artistes et les œuvres présentées en annexe 5, p. 161

⁷⁰ Il y a 9 femmes et 3 hommes chez les artistes.

Afin d'éviter la redondance, nous présenterons les arguments utilisés par les membres du comité pour parvenir à la sélection finale, même si la discussion s'est déroulée à deux moments différents de la réunion.

L'animatrice a présenté la première candidate, Véronique Doucet, une artiste professionnelle possédant un baccalauréat en arts, par cumul de certificats en majeur et mineur en arts plastiques et en arts et sciences de l'Université de Montréal⁷¹. Elle a décrit les expériences de travail ainsi que les reconnaissances obtenues par cette artiste : trois bourses du CALQ (*Conseil des arts et des lettres du Québec*), un fonds dédié – elle a participé à huit expositions solo depuis 2005 – dont quatre hors région⁷².

L'animatrice a attiré l'attention des membres du jury sur les œuvres en y allant de considérations générales : « Elle s'intéresse beaucoup à l'écologie et à l'environnement. C'est vraiment une cause pour elle. D'ailleurs, les deux œuvres ont un lien avec l'environnement...⁷³» et « deux projets sont des questionnements sur l'environnement... Le questionnement de l'action de l'homme dans son entourage. Toutes les actions posées par l'homme qui influent sur l'environnement⁷⁴». Elle a poursuivi en donnant le titre, le coût et les dimensions de l'œuvre.

L'animatrice a attiré l'attention des membres du jury sur l'une des œuvres, *La Fin de l'Homme ne sera pas la fin du monde*, une pièce en trois dimensions qui se présente comme un tableau; les matériaux sont acrylique, fil et vernis, support sur bois avec cadre de pin, technique mixte; les dimensions : 121,92 sur 121,9 sur 10,16 cm. Elle a ensuite présenté la seconde, *Habitat sauvage*, une installation, technique mixte, composée de peau d'ours, coquille, sable, copeaux, cendres, panache, laine, duvet, acrylique et fil. Les dimensions sont 304,8 sur 203,2 sur 10,6 cm. Elle les a interprétées ainsi :

⁷¹ Verbatim de la réunion du 16 avril 2011, 14:00, à la Galerie La Fontaine des arts 25, ave Principale, Rouyn-Noranda, p. 6

⁷² Ibid. p. 6

⁷³ Ibid. p. 6

⁷⁴ Ibid. p. 6

Donc, s'inspirant de voyages et de la nature sauvage, Véronique Doucet crée en peinture des espaces utopiques surchargés de motifs évoquant la convivialité. [...] L'œuvre s'inscrit dans sa démarche par son questionnement total humain, qui fait de la terre son territoire absolu⁷⁵.

Le premier intervenant à prendre la parole a été l'élu municipal. Il a attribué la note 7 à la première pièce. Il a dit constater que cette pièce est en lien avec les éléments de la nature et il s'est attardé à la matérialité de l'œuvre. Pour la seconde, *Habitat sauvage*, il a donné la note 6, déclarant ne pas avoir accroché.

Intervenant-élu : L'ours! Les éléments très contrastants. La peau d'ours qui est comme une force brute, un peu. Puis là, la fragilité en haut. C'était très contrastant, je trouvais que le mélange était plus ou moins réussi, dans ma vision, dans ce que j'ai vu là-dedans⁷⁶.

L'élu a évoqué surtout les matériaux de chacune des œuvres.

La fonctionnaire municipale s'est positionnée à partir de son goût personnel et de la connaissance qu'elle a du travail de l'artiste. Elle a donné une note 10 à la première et a dit que l'artiste avait accompli un excellent travail. Elle a jugé intrigante cette pièce et a indiqué que ce genre d'œuvre peut prendre du temps à apprivoiser. Pour la seconde œuvre, elle a attribué la note 6. Afin d'écartier la pièce composée d'une peau d'ours, la fonctionnaire s'est interrogée sur la pertinence de son insertion dans la collection, les contraintes de son installation, de présentation et de réception de la part du public.

Le galeriste 1 a pris ensuite la parole. Il a donné la note 9 à la première pièce, *La Fin de l'Homme*. Il a dit connaître l'artiste et déclaré que la pièce est représentative de son travail. « C'est une des forces qu'elle a utilisées. C'est comme une photographie, c'est toujours intéressant, c'est une complémentarité à la peinture⁷⁷ ».

Pour la seconde pièce, il a dit avoir bien aimé. Quant aux critères de la contrainte d'espace et de mobilité de l'œuvre, il a indiqué que cela relevait des préoccupations de la ville :

⁷⁵ Ibid. p. 6

⁷⁶ Ibid. p. 16

⁷⁷ Ibid. p. 17

Quand on veut, on peut! De ce côté-là, moi j'aime beaucoup l'utilisation des différents matériaux. De loin, quand je suis arrivé, je l'ai trouvé très frappante. C'est comme une œuvre qui peut parler pas mal du côté rustre, que l'on peut trouver souvent en Abitibi-Témiscamingue⁷⁸.

La parole a été ensuite donnée à l'artiste membre du comité. Elle a dit de la première pièce que c'est une œuvre inspirante et lui a attribué la note 9. Pour la seconde, elle lui a donné un 6 et a indiqué que la dimension a constitué un obstacle dans son appréciation. C'est en se référant au critère formel qu'elle adhère à l'évaluation des autres membres du comité.

Puis, c'était au tour de la galeriste 2, qui a affirmé avoir attribué 8,8 à la première pièce, dont elle apprécie la thématique et qui fait réfléchir au passage du temps, critère sémiologique. Pour la seconde œuvre, elle a donné 6,5 et a avancé deux raisons justifiant cette note. La première est en lien avec la conservation de l'œuvre et la seconde, une question de sécurité. Elle a dit avoir déjà exposé cette pièce à Val-d'Or.

On l'a eue, cette œuvre-là, au Centre d'exposition de Val-d'Or, puis ce n'était pas évident au niveau de la conservation, au niveau de la fourrure, elle prenait de la place, ça ne fait pas tellement longtemps, comment elle va vieillir, comment la fourrure va vieillir, ce n'était pas évident. Il y avait encore des choses qui sortaient de là, la dernière fois qu'on l'a installée, (*rires*) il y avait des insectes. L'autre élément aussi, c'est le gardiennage, parce qu'elle fait exactement ce que *galeriste 1* a dit, elle est fascinante, elle est très fascinante, elle interpelle beaucoup, beaucoup les gens, les symboles dessus, les gens ont vraiment une attirance⁷⁹.

C'est l'œuvre *La Fin de l'Homme ne sera pas la fin du monde* qui a eu la faveur des membres du comité. Une reproduction de cette œuvre est présentée à la figure 2.3.

Le dossier suivant était celui d'Édith Laperrière. Comme pour le premier cas, l'animatrice a fait ressortir les qualifications professionnelles de l'artiste, sa formation, ses expériences et ses réalisations. Elle a soulevé cependant qu'il s'agit d'une artiste de la relève et que celle-ci travaille au CERN. Âgée de 23 ans, cette artiste a terminé un baccalauréat en arts à l'UQTR; elle a seulement participé à des expositions de groupe. Certaines de ses productions ont été sélectionnées par Artprim de Montréal et, enfin, elle a reçu un prix du public pour une

⁷⁸Ibid. p. 17

⁷⁹ Ibid. p. 18

exposition à l'UQTR, dont deux de ses œuvres font partie de la collection de la même université. L'artiste a présenté deux sérigraphies.

« C'est une proposition épurée qui représente une maison fantomatique ou encore un personnage en forêt⁸⁰ », a déclaré l'animatrice. Après quoi, un intervenant a dit : « Si j'ai bien compris, on pourrait les considérer comme des œuvres d'étudiant⁸¹ ». Ce qu'a confirmé l'animatrice.

Les membres ont disposé rapidement de ces propositions artistiques en les refusant. On a invoqué le manque d'assurance, le fait que les œuvres sont des travaux d'étudiant et on a dénoté le côté non contrôlé de la facture, mais plusieurs ont reconnu les possibilités de l'artiste pour l'avenir. Le critère de l'expérience professionnelle a donc été retenu pour rejeter les œuvres de cette artiste.

La troisième artiste était Diane Auger, qui a soumis deux œuvres. Elle possède un certificat en arts plastiques et un baccalauréat en arts visuels de l'Université Laval. Des expositions solo depuis 1989 en région, a insisté l'animatrice, et en Ontario. Plusieurs expositions collectives, certaines de ses œuvres font partie de collections locales : Fonds municipal de Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Desjardins. Elle enseigne et donne des cours privés en arts.

Les œuvres présentées sont *Frénésie*, un modelage en fibre de cellulose de bois. Une œuvre de 2010⁸², information fournie par l'artiste et mentionnée par l'animatrice. « Donc, pour sa démarche, elle dit que cette œuvre-là s'inscrit à la suite d'une peinture où je crée des effets de collage, des impressions de morceaux qui relèvent, j'ai eu l'idée d'en faire en relief, en sculpture, donc c'est une mosaïque composée de neuf morceaux⁸³ ». La seconde œuvre n'a pas été nommée par l'animatrice. Il s'agit d'une acrylique réalisée lors d'un peinturothon à l'Écart et exposée au CERN en mars 2010 avec la collaboration du cégep de Rouyn-Noranda.

⁸⁰ Ibid. p. 7

⁸¹ Ibid. p. 8

⁸² Nous n'avons pas eu accès aux descriptions fournies par les artistes. Toutes les informations sont tirées du verbatim de l'observation du comité.

⁸³ Ibid. p. 8

L'animatrice a donné des informations sur la démarche de l'artiste, les procédés techniques utilisés, recherche avec pochoir et effets d'accolade, découpage.

C'est une artiste connue de certains membres (galeristes et fonctionnaire) du comité. On a déploré le fait que ce soit une œuvre réalisée dans un peinturothon, les membres la refusent donc. La deuxième œuvre, une mosaïque, *Frénésie*, a reçu un accueil favorable. La galeriste 2 a évoqué les qualités esthétiques et le sens de la présentation : « Les gens peuvent aller autant au niveau figuratif qu'abstrait, je pense que c'est une belle initiation à l'art contemporain aussi, puis en même temps avec un rappel de l'art ancien, des bas-reliefs⁸⁴ ». La galeriste 2 a situé l'œuvre dans l'histoire de l'art et les différents genres. La pièce a été retenue pour la sélection finale.

L'animatrice a présenté ensuite Claude Ferron, originaire de Rouyn-Noranda. Sa formation remonte aux années cinquante au *Ballantine Commercial of Art*, à Montréal, et au collège *Mont-Saint-Louis*; il a aussi fait un apprentissage en autodidacte à l'atelier de son frère. Longue carrière, dont 16 expositions depuis les années 80, surtout régionales, a dit l'animatrice. Il est très présent en région; son œuvre s'attarde au patrimoine bâti.

Les deux œuvres *L'Église orthodoxe russe*, qui a été produite en 2006, et *Vision d'Aiguebelle*, en 2008, sont des acryliques sur toile. Leur représentation renvoie au patrimoine. L'animatrice n'a fourni aucune description de l'œuvre et transmis aucun commentaire de l'artiste.

L'Église orthodoxe russe St-Georges a été commentée du point de vue de son contenu, c'est-à-dire l'objet église représenté lui-même. Le premier à prendre la parole a été le galeriste 1 qui a déploré l'absence de questionnement dans l'œuvre elle-même et a commenté son aspect figuratif : « C'est sûr que moi, si le questionnement qui a été fait sur qu'est-ce que le figuratif à notre époque, entre les tableaux, je me dis là, le questionnement n'est pas là, en matière d'art contemporain. Est-ce que c'est la vision que la ville veut donner à sa collection?⁸⁵ ». Il a

⁸⁴ Ibid. p. 21

⁸⁵ Ibid. p. 21

évoqué le critère de la pertinence pour la collection. Car pour le galeriste, le questionnement dans la production artistique est une caractéristique de l'art contemporain. La galeriste 2 a appuyé cette opinion en mentionnant que la représentation picturale du patrimoine n'est pas un critère de l'art contemporain. Pour l'élu, même préoccupation que les intervenants précédents. Il pose ce jugement : « Je n'ai pas été impressionné... C'est pas quelque chose qui est venu me chercher plus que ça⁸⁶».

La spécialiste-artiste a été plus conciliante avec cette production figurative. Elle a indiqué qu'aucune des œuvres de Ferron ne figurait dans la collection municipale, évoquant le critère de l'absence. Enfin, la fonctionnaire a clos la discussion en se référant, d'une part, à la politique d'acquisition qui indique que l'on peut considérer l'œuvre dont la source d'inspiration serait la ville et, d'autre part, en soulevant des critères esthétiques :

C'est la première fois [...] que c'est clairement un paysage de Rouyn-Noranda et que c'est mis en évidence, y'a pas de question. À cause de ça, j'ai donné un 7, parce que je trouve que c'était bien exécuté, j'aimais la couleur qui était par-dessus..., pas juste l'endroit mais la lumière⁸⁷».

Cette position fait valoir le critère du territoire qui, pour la fonctionnaire, est un élément d'importance à considérer dans l'acquisition d'une œuvre d'art. Les œuvres de Ferron n'ont toutefois pas été retenues pour acquisition.

L'artiste suivant est Martine Savard qui propose deux œuvres, une mosaïque et un tableau. Savard possède une maîtrise en arts plastiques de l'UQÀM et un baccalauréat en arts visuels de l'Université Laval. L'artiste a réalisé 12 expositions solo, dont 8 en dehors de la région, depuis 1996. Elle a reçu trois bourses du CALQ et a réalisé quatre projets d'intégration d'une œuvre à l'architecture.

L'animatrice a présenté la première œuvre, *Conversations des dîneurs*, en acrylique et émail sur cuivre vernis. L'animatrice a décrit la démarche de l'artiste. Savard aurait recueilli une centaine d'histoires auprès de clients des restaurants de la ville, à partir desquelles elle aurait

⁸⁶ Ibid. p. 22

⁸⁷ Ibid. p. 23

créé une cinquantaine d'œuvres témoignages de petits formats, dont la dimension est 15 X 15 cm à l'acrylique. L'animatrice a cité l'artiste : « Couleurs vives, insertion d'objets, j'ai réalisé ce groupe de cinquante tableaux d'histoires que les gens de Rouyn-Noranda ont confiés⁸⁸ ». L'animatrice a indiqué que les œuvres pouvaient être vendues séparément ou ensemble.

L'animatrice a passé rapidement à l'autre œuvre, *Mystère au 315*, signalant qu'il s'agit d'une histoire d'un citoyen attablé au restaurant. « Ça ressemble un peu à ça finalement, mais pas sous le format mosaïque.⁸⁹ »

Les membres du comité se sont attardés un peu plus longtemps sur la première œuvre. La parole a été donnée à l'artiste du comité qui a exprimé son point de vue avec enthousiasme.

Spécialiste-artiste : Oui, je trouve ça très, très original, la *Conversations des dîneurs*. Chacune a sa spécificité. On pourrait en n'acheter que quelques-unes aussi (*la pièce est une mosaïque composée de 50 petits tableaux de 15 X 15 cm*), mais là c'est lesquelles choisir..., écoute aussi, c'est attirant, c'est intrigant ça a beaucoup d'imagination, l'esthétique est terminée⁹⁰.

Le Galeriste 1 a donné une note de 9 pour les deux pièces. Sa seule réserve était que Savard était déjà représentée dans la collection. « Par contre, les petites, ça pourrait constituer en quelque sorte une diversification des œuvres de Martine Savard [...]. C'est sûr que j'aime toujours ce qu'elle fait. Elle met en valeur un ensemble, je crois que c'est l'ensemble, c'est comme ça qu'elle propose. »⁹¹

La fonctionnaire a proposé une note de 8 pour *Conversations des dîneurs*, mais s'est interrogée sur la mise en exposition et la discussion a soulevé des questions concernant la sécurité de l'œuvre.

Intervenant-fonctionnaire : La première, j'ai mis 8. C'est amusant, c'est sûr, c'est intrigant... Par contre, un accrochage un peu contraignant. C'est pas contraignant de l'installer mais... (*voix de l'animatrice*: De la laisser en place?) Je pense aux bonnes périodes avant de la changer de place.

⁸⁸ Ibid. p. 10

⁸⁹ Ibid. p. 10

⁹⁰ Ibid. p. 23

⁹¹ Ibid. p. 23

Animatrice : « Moi, je pensais au vol (*dimension sécuritaire*), c'est des petits cubes, tu pars avec un, puis tu le mets dans ton sac⁹².

Avec le critère de sécurité, l'autre question touchait l'acquisition en pièces détachées ou l'ensemble des pièces. Les membres se sont demandés si l'œuvre était constituée de cinquante petits tableaux. Pourtant, l'artiste se disait prête à les vendre séparément.

Intervenant-fonctionnaire : La séparer en morceaux, même si elle l'a mentionné, je ne pense pas que c'est intéressant. Compte tenu des démarches qu'elle a faites. Ça mérite de rester ensemble... Si on souhaite la vendre, c'est de la vendre en collection, au privé⁹³.

L'élu a été surtout interpellé par la démarche de la première pièce de l'artiste qu'il qualifiait de collective : « Elle fait appel aux gens autour d'elle, elle va chercher ce que les autres vont lui dire, elle va ressentir ce que les autres vont lui dire dans un sens⁹⁴ ».

La galeriste 2 a confirmé la tendance des membres du comité et a milité en faveur de l'œuvre *Conversations des dîneurs*. Elle a déclaré : « Je l'ai beaucoup aimée, j'aime le fait qu'elle soit aussi ancrée, je trouve que ça fait beaucoup de sens de la voir dans la collection compte tenu que ça a été fait à partir de conversations de gens d'ici, et aussi ça donne une belle façon pour les gens de s'initier à l'art contemporain... »⁹⁵ La galeriste 2 a repris les arguments des intervenants précédents, pour dire que c'est le processus, avant l'œuvre, qui l'a rejointe, un critère, a-t-elle soutenu, du caractère contemporain de cette œuvre d'art. Elle identifie une autre qualité à l'œuvre, celle de permettre aux gens de s'initier à l'art contemporain, critère d'éducation. Ce critère de l'art contemporain est une exigence de la politique d'acquisition de Rouyn-Noranda.

La pièce a donc été réservée pour la sélection finale.

⁹² Ibid. p. 23

⁹³ Ibid. p. 24

⁹⁴ Ibid. p. 24

⁹⁵ Ibid. p. 24

L'artiste Luc Boyer a soumis deux projets. Il possède un baccalauréat en arts visuels de l'Université Laval, a participé à des expositions solo, dont deux en Ontario. Il a réalisé deux projets d'intégration d'une œuvre à l'architecture. L'animatrice a indiqué qu'il a aussi plusieurs expositions de groupe à son actif, surtout en région; il a participé à la biennale d'Art miniature de Ville-Marie.

L'animatrice a présenté la démarche de l'artiste :

Ma démarche en dessin (parce qu'on est habitué de voir plus des sculptures de monsieur Boyer), ma démarche en dessin est très intuitive, j'utilise le lavis d'encre à la plume et au pinceau sur papier Arche. Les taches et les lignes prennent place, laissent apparaître des formes qui suggèrent des univers infiniment petits : intérieur de vaisseaux, système nerveux et des univers beaucoup plus grands, minéraux, nuages, vues aériennes de territoire⁹⁶.

Elle a indiqué que les œuvres n'ont pas de titre et que l'artiste n'a fourni aucune indication à leur sujet. Les deux œuvres de Luc Boyer sont des dessins. La discussion a porté sur le fait qu'il s'agisse de dessins. Ils ont été tout de même considérés pour l'évaluation. C'est sur le deuxième dessin que les notes ont été les plus élevées. La fonctionnaire a déclaré que c'était la première fois qu'elle voyait des dessins de sculpture. Le galeriste 1 a attribué la note 10 au deuxième dessin. Il a dit trouver intéressant de voir Luc Boyer en dessin, une production inconnue. Il est intéressant, soutient-il, de posséder des œuvres en dessin dans la collection d'une part, et que cela soit des dessins de sculptures d'un artiste connu, d'autre part.

L'élu a accordé la note 8 au même dessin et a dit constater que le travail ne semble pas fini. Il a perçu une forme qui poursuit son développement avec l'encre qui coule et a dit trouver cela intéressant: « C'est un petit peu comme ça que je me sens, quand je le regarde, on dirait que je me laisse transporter là-dedans. J'aime bien ça »⁹⁷. La galeriste 2 a donné un 7 aux deux dessins et a dit préférer la plus petite. Elle a apprécié le « côté chromatique » de cette œuvre. L'artiste du comité a proposé un 8 pour le plus grand des dessins : « La grande, j'ai rentré

⁹⁶ Ibid. p. 11

⁹⁷ Ibid. p. 25

dedans... j'embarque dans l'œuvre, je me suis poignée dedans... L'autre, j'ai eu de la misère à embarquer⁹⁸». L'unanimité s'est faite autour du grand dessin de Boyer.

L'animatrice a présenté la septième artiste, Ariane Ouellet, de Rouyn-Noranda, qui est titulaire d'un baccalauréat en arts, par cumul de certificats en arts plastiques, en peinture et en photographie. Elle a à son actif plus de huit expositions solo et collectives en région. Certaines de ses œuvres font partie de la collection Loto-Québec et du CERN.

L'animatrice a présenté les deux œuvres, *Aux abois de forêt* et *La nuit je rôde*, 2011, toutes les deux acryliques, papier marouflé sur toile. L'animatrice a indiqué que l'artiste explorait les associations de mots, musique, images afin de trouver les résonances d'une forme d'expression à l'autre. L'artiste dit exploiter la cinesthésie, qui se définit par des images mentales provoquées par des sons, de la musique.

Plusieurs arguments ont milité en faveur d'une acquisition de l'une des pièces. La fonctionnaire a attribué la note 10 à l'œuvre *Aux abois de la forêt*⁹⁹, et a évoqué le fait de bien connaître les œuvres de Ouellet. Elle a aussi souligné des critères esthétiques en signalant le caractère particulier de la lumière de cette œuvre. Elle a dit être touchée par cette lumière. L'artiste du comité, pour sa part, a dit avoir accroché, à cause de l'attrance des couleurs. La galeriste 2 a soulevé la composition, l'occupation de l'espace du tableau, l'absence de cette artiste dans la collection et a reconnu que l'artiste faisait partie de la relève. L' élu a dit se sentir interpellé par les couleurs, le mouvement et les formes. Enfin, le galeriste 1 a reconnu l'aspect maîtrisé et la subtilité du rendu dans la couleur de la toile; il a aussi rappelé qu'aucune œuvre de Ouellet ne faisait partie de la collection.

La huitième artiste est Marie-Kim Landriault. L'animatrice l'a identifiée comme une artiste de la relève. Cette artiste participe à un programme de DESS en art thérapie qui complète un certificat en psychologie et un baccalauréat en arts et design de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Elle a participé à plus de onze expositions collectives depuis 2002,

⁹⁸ Ibid. p. 25

⁹⁹ Figure 2.4, Martine Ouellet, *Aux abois de forêt*, 2011, 61 X 76 cm, acrylique, p. 179 sur papier marouflé sur toile. 550 \$, p. 193

notamment à l'occasion de manifestations publiques. L'animatrice a dit que c'est une artiste très engagée socialement. Son œuvre s'intitule *La croissance identitaire*. Elle a été réalisée en 2008, papier marouflé sur panneau de bois. L'animatrice a dit qu'il y aurait un colloque sur l'art thérapie à Rouyn-Noranda prochainement (juin 2011), et que le comité organisateur avait demandé à l'artiste de présenter cette œuvre.

Le galeriste 1 attribue un 6 et déclare ne pas être très sensible à l'art thérapie. « On travaille à quel niveau, quand on travaille l'art thérapie? », s'est-t-il interrogé. « En tous cas, là, je sors de mon domaine. » L'élue a donné un 6 et a dit être devant le travail d'un finissant. Les autres intervenants ont donné la même note. La fonctionnaire a conclu : « c'est taguer pour le colloque sur l'art thérapie¹⁰⁰ ».

La raison du rejet de la pièce de Marie-Kim Landriault concerne l'art thérapie pour qui, selon certains membres du jury, l'approche ne correspond pas aux visées de la collection.

Le neuvième candidat est l'artiste Christian Leduc, photographe. L'artiste est titulaire d'un DÉC en photographie du Cégep du Vieux-Montréal. Depuis 2002, il a participé à huit expositions individuelles, dont quatre en région. L'animatrice a précisé qu'il avait participé à une vingtaine d'expositions collectives, en majorité en région. Certaines de ses œuvres font partie de la collection Loto-Québec, de celles de la ville de Rouyn-Noranda, du CERN et de deux musées en France. Il est récipiendaire de bourses du CALQ.

Son œuvre s'intitule *260 rue Laurier*. Effectuée en 2010, c'est une photographie numérique. L'animatrice a donné les informations suivantes : photographie d'un collage 3D, une maquette, œuvre réalisée dans le cadre d'une résidence au Centre de production Daïmôn, à Gatineau. L'artiste visait à recréer de nouveaux bâtiments à l'aide d'images d'archives et de photographies durant son séjour. « Ce contexte de création et la manière dont l'artiste s'y prend pour réaliser l'image finale, photos et maquette 3D, cadrent très bien avec sa démarche

¹⁰⁰ Verbatim de la réunion du 16 avril 2011, 14:00, à la Galerie La Fontaine des arts 25, ave Principale, Rouyn-Noranda, p. 28

qui a comme point central l'expérimentation des divers modes de représentation photographique¹⁰¹».

Devant cette œuvre, l'élu a exprimé son incompréhension; il se demande ce que l'artiste veut dire par son message et dit être intrigué. Il a accordé la note 6,5 à la pièce. Le galeriste 1 a donné la note 8 et a rappelé aux membres qu'il y a déjà des œuvres de Leduc dans la collection. Il a expliqué le dispositif de l'œuvre en indiquant qu'il s'agit d'une photographie découpée, mise en maquette avec d'autres éléments, ce qui déforme le papier et le tout est rephotographié. Il s'agit d'une photo d'une photo sous un éclairage particulier. Dans le cas de cet artiste, a soutenu le galeriste 1, le processus est aussi intéressant que le résultat.

La fonctionnaire a exprimé un autre avis. Elle a attribué un 5 et ne s'est pas sentie rejointe par ce type d'œuvre. L'artiste, membre du jury, a donné 6 et a dit ne pas être entrée dans l'œuvre. La galeriste 2 a donné 6,5 et, comme le galeriste 1, a remarqué que l'artiste était déjà représenté dans la collection. Mais cela, a-t-elle dit, n'enlève rien au côté esthétique et à la qualité du travail de Leduc. La pièce n'a pas été retenue.

L'artiste suivant est Céline J. Dallaire, qui possède des qualifications provenant d'écoles internationales : l'école du Louvre, une certification de professeur d'art de la Georgia Southern University de Géorgie, un baccalauréat en beaux-arts, également de Géorgie, et un grade en art de l'Iowa. Plusieurs expositions en solo, mais l'animatrice a fait remarquer qu'il n'y avait aucune production ou réalisation entre 1994 et 2008. Elle a dit ne pas connaître cette artiste et s'expliquait difficilement ce temps d'arrêt.

L'œuvre présentée s'intitule *Coexistence*, réalisée en 2009. L'animatrice en a dit ceci :

C'est sur géofilm, acrylique et huile, ce qu'elle en dit particulièrement : «Coexistence est une peinture contemporaine, de style lyrique abstrait représentant symboliquement tous les éléments de notre terre et englobant la coexistence des végétales, animales et minérales¹⁰²».

¹⁰¹ Ibid. p. 13

¹⁰² Ibid. p. 13

Le travail de Céline J. Dallaire a été apprécié des membres du jury. La galeriste 2 a soulevé son expérience d'artiste et au niveau de l'œuvre présentée, l'utilisation du *dripping*, les luminosités et l'usage de géofilm comme support dans sa production. Toutefois, cette œuvre n'a pas été retenue dans les choix du comité de sélection.

La onzième artiste était Renée Carrier qui habite l'extérieur de la région, mais qui a déjà demeuré à Rouyn de 1986 à 1993, a insisté l'animatrice. Elle possède un certificat en arts plastiques et a suivi des ateliers techniques. L'artiste a surtout participé à des expositions collectives et à six expositions individuelles en région.

Le titre de l'œuvre est *Rassemblement*. Produite en 2006, c'est une aquarelle. Quelques indications ont été données au sujet de sa technique, qui vise à travailler avec un papier imbibé d'eau et à contrôler le pigment en réservant les blancs¹⁰³. L'œuvre représente des bernaches. Il n'y a pas d'argumentaire¹⁰⁴ au sujet de cette pièce qui n'a pas été retenue pour sélection.

Katherine Raymond est une artiste de la relève. Originnaire de Rouyn-Noranda, elle habite Rimouski. Elle possède un baccalauréat en arts plastiques de l'UQTR. L'artiste a réalisé trois expositions solo depuis 2008 et quatre expositions collectives depuis 2007. C'est un curriculum assez court, a remarqué l'animatrice. Son œuvre s'intitule *Ceux qui restent 1*, réalisée en 2010. C'est une acrylique sur toile. Cette œuvre n'a pas été retenue pour la sélection finale.

L'analyse des œuvres étant terminée, l'animatrice a fait un résumé de celles qui ont été primées.

¹⁰³ Ibid. p. 14

¹⁰⁴ Un problème technique ne nous a pas permis d'enregistrer les discussions au sujet des œuvres de Renée Carrier et de Katherine Raymond.

2.6 La décision

Outre les critères qualitatifs, la prise de décision exige de tenir compte de critères quantitatifs de l'évaluation. Les notes attribuées aux œuvres et leur coût prennent une plus grande importance à ce stade de la décision d'acquisition.

D'entrée de jeu, l'animatrice donne les résultats de l'exercice d'évaluation.

Animatrice : Alors, je vous dis les œuvres qui ont fracassé le 40 (*pointage*). Il y aurait la première de Véronique Doucet. Je n'ai pas les titres, je m'excuse, je vais y aller par couleur.

Il y aurait ensuite la mosaïque de Diane Auger.

Il y a la mosaïque de Martine Savard.

La grosse de Luc Boyer.

[...]

Animatrice : Il y a la claire d'Ariane Ouellet.

Voilà. Ça ce sont des œuvres qui ont 40 ou plus. Les plus hauts pointages... celle qui a reçu le plus haut pointage, c'est la claire d'Ariane Ouellet. La *forêt* avec 44,5... La seule qui a eu un 10. » (*Quelqu'un rectifie, précise qu'un autre artiste a eu un 10, Luc Boyer*)¹⁰⁵.

Il s'ensuit une discussion sur l'ordre à donner à chacune des pièces en fonction du pointage. L'animatrice propose donc les positions en fonction des notes attribuées durant la première sélection. Ce tableau reflète la position de chaque œuvre.

Artiste	Titre	Pointage	Prix
Ariane Ouellet	<i>Aux abois de forêt</i>	44,5	550 \$
Martine Savard	<i>Conversations des dîneurs</i>	42,5	3 000 \$
Luc Boyer	<i>À déterminer</i>	42	900 \$
Véronique Doucet	<i>La Fin de l'Homme...</i>	40,5	1 000 \$
Diane Auger	<i>Frénésie</i>	40	1 800 \$

Ensuite, le galeriste 1 a posé deux questions concernant le budget et la pertinence des choix. Quelques membres ont répondu dans cet extrait de dialogue.

¹⁰⁵ Ibid. p. 31

Spécialiste-galeriste 1 : « Bon! Fait que, c'est quoi notre budget? En fait, suite à la première, tu me demandais êtes-vous à l'aise avec ces premières places-là. Avez-vous des déceptions? »

Animatrice : Moi, ça répond pas mal à ce qui avait été commandé. Je suis bien contente.

Intervenant-fonctionnaire : Moi, je n'ai pas de surprise.

Spécialiste-galeriste 1 : Tu en avais déjà fait (*participer au jury*)?

Intervenant-fonctionnaire : Non, non, non. (*Réparties inaudibles*). Je n'ai pas de surprise, je n'ai pas de surprise, puis en même temps c'est comme une déception, j'aurais voulu avoir comme du nouveau, qui en même rentre dans le groupe, Ariane... Ben c'est nouveau, c'[n]est pas nouveau pour moi¹⁰⁶.

Le galeriste 1 oppose le quantitatif au qualitatif dans la façon d'apprécier une œuvre, postulant que la méthode d'évaluation, après le pointage, devrait revenir à des critères qualitatifs.

Spécialiste-galeriste 1 : En fait, moi pourquoi je demandais ça, je pense qu'un jury n'a pas nécessairement à être numéologique (sic). On a mis nos notes sans savoir celles des autres. À la lumière de ça, c'est pour ça qu'il y a des... c'est bon... Juste à entendre parler les autres sur l'œuvre, ça peut changer aussi, modifier notre perception.

[...]

Oui, mais j'ai remarqué que ceux qui jouaient beaucoup, jouaient beaucoup. Chacun des membres est fidèle à sa façon. Donc, à chaque fois, fait ses calculs. Est-ce qu'on y va par... Je pense qu'Ariane, ça fait consensus, par exemple.

Une voix : Moi je suis à l'aise, j'étais bien contente qu'on l'ait choisie.

Animatrice : Puis elle n'est pas dans la collection.

Spécialiste-artiste : « Puis elle fait partie de la relève aussi. Et dans les critères, c'était quelque chose qui était... (*Quelques voix acquiescent*) Elle avait toute une période avant au niveau de la photographie¹⁰⁷.

Le comité a semblé satisfait de son travail et était conforté par les choix réalisés. Il n'y a eu qu'une seule pièce retirée de la sélection finale, celle de Diane Auger. Aucun commentaire n'a été fourni pour justifier ce retrait.

¹⁰⁶ Verbatim de la réunion du 16 avril 2011, 14:00, à la Galerie La Fontaine des arts 25, ave Principale, Rouyn-Noranda, p. 32

¹⁰⁷ Ibid. p. 32

2.7 L'analyse des critères de sélection

Les membres du comité ont soulevé plusieurs critères durant la discussion visant à sélectionner des œuvres pour l'acquisition. Ils ont évoqué des critères esthétiques, des préoccupations d'ordre muséal, la diffusion, la sécurité (le vol), l'historique, l'identité, etc. Nous allons résumer les critères qui concernent les œuvres de la sélection finale pour la collection municipale de Rouyn-Noranda.

L'œuvre d'Ariane Ouellet a reçu la note la plus élevée. Au sujet de *Aux abois de forêt*¹⁰⁸, les membres se sont entendus sur les critères tels que l'esthétique et le fait de reconnaître l'artiste dans son œuvre. La fonctionnaire s'est exprimée ainsi :

Intervenant-fonctionnaire : La deuxième, j'ai mis 10... Moi, je reconnais Ariane Ouellet, je suis ça... J'adore la lumière, on dirait la lumière qui passe au travers... qui vient nous rejoindre, des taches de rouge, je trouve que ça ressemble à notre paysage autour de nous, toutes saisons confondues¹⁰⁹.

L'artiste membre du comité a aussi apprécié les couleurs de l'œuvre. En complément de ce critère, la galeriste 2 a aussi relevé d'autres éléments formels contenus dans l'œuvre, tels que la composition, l'occupation de l'espace. Ce qui séduit le galeriste 1, c'est aussi la dimension esthétique de l'œuvre. L'élu a soulevé le côté mystérieux et secret de la production. Le critère esthétique a donc été dominant dans l'appréciation de la pièce. Par ailleurs, la fonctionnaire a fait le lien entre les critères esthétiques et leur référence avec l'identité de la région, la géographie, le paysage. Les membres du comité ont aussi évoqué deux autres critères : le fait que l'artiste fasse partie de la relève et son absence dans la collection municipale, ce qui constitue un facteur supplémentaire important pour faire l'acquisition de la pièce.

¹⁰⁸ Figure 2.4: Martine Ouellet, *Aux abois de forêt*, 2011, 61 X 76 cm, acrylique sur papier marouflé sur toile. 550 \$, p. 179

¹⁰⁹ Verbatim de la réunion du 16 avril 2011, 14:00, à la Galerie La Fontaine des arts 25, ave Principale, Rouyn-Noranda, p. 24

Martine Savard a récolté 42,5 points. C'est l'artiste et l'œuvre qui ont soulevé le plus de commentaires, tant par le contenu que par la diversité des interventions. L'œuvre présente un aspect sociologique, un aspect enquête qui a plu à plusieurs membres du comité. La démarche de *Conversations des dîneurs*¹¹⁰ repose sur les récits réels des clients de restaurants. Une centaine d'histoires personnelles sont venues alimenter l'imaginaire de l'artiste qui en a fait une cinquantaine de tableaux de petite taille.

L'artiste, membre du comité, a reconnu l'originalité de la démarche et de la production. Le galeriste 1, qui connaît l'artiste, indique que la proposition a une grande valeur, même si Savard est déjà représentée dans la collection municipale. « Par contre, les petites, ça pourrait constituer en quelque sorte une diversification des œuvres de Martine Savard, en prenant les plus petites, c'est sûr que c'est de l'excellent travail. »¹¹¹ Pour la fonctionnaire, tout en reconnaissant la qualité du travail de l'artiste, on se rappelle que les contraintes d'accrochage et la difficulté à prêter ou déplacer cette œuvre ont occupé une place importante dans son argumentaire. Le critère de diffusion prend donc une place importante. L'animatrice a prévenu que ce type d'œuvre peut être victime de vol. La galeriste 2, par son expertise, propose une solution à ce type de contrainte : des serrures à crinières. L' élu a été surtout interpellé par la démarche. C'est d'ailleurs lui qui l'évoquera à plusieurs reprises afin de faire place à cette œuvre dans la collection municipale. « Une démarche très collective. Elle fait appel aux gens autour d'elle, elle va chercher ce que les autres vont lui dire, elle va ressentir ce que les autres vont lui dire dans un sens. J'aime bien ce côté-là, le travail que ça a demandé... »¹¹². La galeriste 2 a dénoté le sens que peut donner cette pièce à la collection et la possibilité d'éduquer les citoyens à l'art contemporain. Il s'agit de l'une des rares fois où le critère de diffusion a été lié à la sensibilisation du public, pourtant l'une des visées importantes de toute collection municipale : « Je trouve [que] ça fait beaucoup de sens de la voir dans la collection, compte tenu que ça a été fait à partir de conversations de gens d'ici, et

¹¹⁰ Figure 2.1: Martine Savard, *Conversations de dîneurs*, 2009-2010, 50 tableaux de 15 X 15 cm, acrylique, émaux sur cuivre, vernis sur bois. 3 000 \$, p. 176

¹¹¹ Verbatim de la réunion du 16 avril 2011, 14:00, à la Galerie La Fontaine des arts 25, ave Principale, Rouyn-Noranda, p. 23

¹¹² Ibid. p. 24

aussi ça donne une belle façon pour les gens de s'initier à l'art contemporain...¹¹³», a dit la galeriste 2. Elle a terminé l'analyse avec les valeurs esthétiques de l'œuvre : des pièces figuratives, colorées, séduisantes, et le format qu'elle qualifie de grand et non pas cinquante petites œuvres distinctes.

L'un des dessins de Luc Boyer¹¹⁴ primé pour la collection a fait l'objet de commentaires que nous avons déjà exposés. La note globale accordée est 42. L'élu municipal s'était attardé à la technique de l'encre du dessin. La fonctionnaire avait établi un lien entre le dessin et les sculptures de l'artiste Boyer, y trouvant une correspondance entre les deux formes de l'art. Il s'agit là d'un critère référant à la cohérence interne de la production de l'artiste. Le galeriste 1 se dit intéressé par le dessin, car il n'y en a pas beaucoup dans la collection. C'est un critère renvoyant à la collection elle-même, où il s'agit de l'enrichir avec une nouvelle forme d'art. La galeriste 2 préférerait le dessin plus petit, contrairement aux autres membres, mais a fini par se rallier au comité. L'artiste, membre du comité, dit préférer le plus grand dessin, attribuant cette préférence à son goût personnel : « J'embarque dans l'œuvre, je me suis poignée dedans... L'autre j'ai eu de la misère à embarquer¹¹⁵».

On se rappelle qu'*Habitat sauvage*, de Doucet, comportait trop de contraintes dans l'installation et la présentation (peau de l'ours), critères de diffusion. L'intervention du galeriste 1 a illustré une distinction intéressante entre les commentaires ou évaluations d'un spécialiste et ceux des non-spécialistes (élu et fonctionnaire) de l'art. C'est avec la pièce *Habitat sauvage*, comprenant la peau d'un ours, qu'il positionne le débat sur des enjeux autres que les contraintes muséales ou encore le sentiment ou le goût devant une œuvre d'art. Il soulève l'audace de la proposition, « très frappante », a-t-il dit. Il y a trouvé une allusion directe à la région de l'artiste et de la collection de Rouyn-Noranda, l'Abitibi-Témiscamingue. Se situant au-delà des contraintes physiques de l'œuvre, le galeriste 1 s'est penché sur le sens à donner à une telle production. Il y voyait une narration de la région habitée, dénotant

¹¹³ Ibid. p. 25

¹¹⁴ Figure 2.2: Luc Boyer, *À déterminer n° 18*, 2009, dessin 53 X 69 cm, encre sur carton Bristol, lavis au pinceau et à la plume. 900 \$, p. 177

¹¹⁵ Verbatim de la réunion du 16 avril 2011, 14:00, à la Galerie La Fontaine des arts 25, ave Principale, Rouyn-Noranda, p. 26

l'appartenance au territoire et sa célébration. Le critère de l'identité régionale était ici évoqué dans l'appréciation de l'œuvre.

L'argumentaire de la galeriste 2 est appuyé par une expérience personnelle, lorsqu'elle réfère aux insectes qui avaient envahi la peau de l'ours dans sa galerie, motivant son choix du rejet de l'œuvre. On peut imaginer une tension (argumentaire) entre la proposition du galeriste 1, qui milite en faveur du sens à donner à l'objet, et l'argument de la galeriste 2, qui oppose les contraintes importantes de la capacité à montrer et conserver l'œuvre.

*La Fin de l'Homme ne sera pas la fin du monde*¹¹⁶, de la même artiste, fait l'objet de plus d'attention de la part des membres du comité. L'élu établit un lien entre le titre et la production matérielle de l'œuvre : « parce que je trouve qu'elle va bien entre le sens de la *Fin de l'Homme*, je pense qu'elle fait référence beaucoup aux éléments. »¹¹⁷ La fonctionnaire avait mis la note 10 à *La Fin de l'Homme* et appréciait surtout l'artiste. Même argument pour le galeriste 1. Il connaît l'artiste et assimile cette production à de la photographie. Contre toute attente, par contre, le galeriste 1 marque une préférence pour *Habitat sauvage*, qui a été rejeté par les autres membres du comité, car il apprécie le côté brut de l'œuvre et la référence à la région sauvage que constitue l'Abitibi-Témiscamingue. Enfin, l'artiste du comité se dit interpellée par les couleurs de *La Fin de l'Homme*, proposant surtout des critères esthétiques pour marquer son choix.

Au final, l'œuvre d'Auger, *Frénésie*, compte tenu des limites du budget, a été retirée de la sélection, ce qui nous amène à l'établissement de la liste des pièces qui feront dorénavant partie de la collection municipale pour 2011.

¹¹⁶ Figure 2.3: Véronique Doucet, *La Fin de l'Homme ne sera pas la fin du monde*, 2009, 121, 92 X 121,92 X 10,16 cm, acrylique, fil et vernis sur bois avec cadre en pin, technique mixte. 1 000 \$, p. 178

¹¹⁷ Verbatim de la réunion du 16 avril 2011, 14:00, à la Galerie La Fontaine des arts 25, ave Principale, Rouyn-Noranda, p. 16

Artiste	Titre	Pointage	Prix
Ariane Ouellet	<i>Aux abois de forêt</i>	44,5	550 \$
Martine Savard	<i>Conversations des dîneurs</i>	42,5	3 000 \$
Luc Boyer	<i>À déterminer</i>	42	900 \$
Véronique Doucet	<i>La Fin de l'Homme...</i>	40,5	1 000 \$
		Total	5 450 \$

2.8 Position des membres par rapport aux interventions

L'observation nous a permis d'identifier et de mesurer la prise de parole de chacun des membres, en comptabilisant le nombre de pages et de mots exprimés dans la session de travail. Le tableau de l'annexe 10, en page 171, nous présente l'étendue de cette prise de parole pour chacun des acteurs du comité. L'animatrice a pris la parole durant 42 % du temps de la réunion du comité. Évidemment, la première partie de ce temps a été consacrée à la présentation du curriculum vitae des artistes et des œuvres. L'animatrice a occupé plus de 12 pages durant sa présentation et 6 pages à l'animation du comité. Comme elle était sans droit de vote, cette intervention n'est donc pas comptabilisée dans l'activité de prise de décision du comité.

Notre observation, mise à part l'animatrice (18 pages / 5 687 mots), permet d'identifier clairement que la fonctionnaire a occupé un peu plus d'espace que les autres intervenants (8 pages / 3 309 mots). C'est deux fois plus que l'élu, acteur qui représente aussi la municipalité (4 pages / 1 530 mots) sur le comité.

Les deux galeristes et l'artiste qui représentent le monde de l'art sur le comité ont totalisé 16 pages de dialogue. Le galeriste 1, 5 pages / 1 913 mots; la galeriste 2, 5,25 pages / 2 113 mots et l'artiste, 3 pages / 941 mots. Cette dernière a été la moins active sur le comité.

Nous avons pensé que les représentants de la municipalité auraient occupé moins de temps dans les échanges, étant donné que nous n'avons pas affaire à des spécialistes de l'art. Au contraire, les deux représentants occupent autant de temps de parole que les trois représentants du monde de l'art : 12 pages pour les premiers contre 13 pour les seconds.

Au point de vue des échanges pour le choix des œuvres d'art, il est indéniable que les deux galeristes ont joué des rôles prépondérants et actifs en vue de favoriser certains choix. Ce fut le cas notamment pour l'œuvre de Ouellet, *Aux abois de forêt*, appuyée par l'intervention du galeriste 1. Le cas s'est présenté aussi pour le rejet de la pièce de Doucet, *Habitat sauvage*, reposant sur les propos de la galeriste 2, qui narrait son expérience en galerie avec cette pièce. Ils ont influencé le comité, sans vraiment monopoliser le temps de parole, en manifestant des propos pertinents et en identifiant les critères utiles au choix des œuvres à intégrer à la collection municipale. Autre exemple : le dessin de Boyer a été commenté par le galeriste 1 qui s'exprime comme suit :

C'est une production que l'on ne connaissait pas. D'autre part, le dessin est quasiment le parent pauvre. Les artistes, c'est souvent la base de leur travail. Ils dessinent tous mais c'est rare qu'ils vont faire une œuvre en dessin. Ça donne un beau complément. C'est intéressant de voir un dessin de Luc Boyer sur une sculpture et d'avoir un dessin dans la collection¹¹⁸.

La galeriste 2 n'était pas du même avis, donnait une note inférieure et préférerait l'autre dessin, contrairement à la majorité des membres du comité. Ce qui faisait une dynamique de discussion soulevant l'intérêt. Dans ce chapitre, nous avons caractérisé la ville de Rouyn-Noranda, nous avons identifié sa politique culturelle comme étant à l'origine de la politique d'acquisition d'œuvre d'art, soulevé les principales visées de celle-ci, situé le comité d'acquisition, son mode de fonctionnement et la composition de ses membres. À la suite de l'observation et de l'enregistrement des discussions du comité, nous avons réalisé le compte-rendu des discussions conduisant au choix des quatre œuvres d'art qui rejoignent la collection municipale. Nous avons soulevé enfin quelques éléments de l'analyse des critères conduisant à ces choix et identifié le temps de contribution de chacun des intervenants dans le comité.

Le chapitre suivant présente dans une structure semblable le comité d'acquisition de la ville de Trois-Rivières.

¹¹⁸ Ibid. p. 25

CHAPITRE III

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION ET DU COMITÉ D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE TROIS-RIVIÈRES

« La ville de Trois-Rivières intervient de façon importante et continue dans le développement culturel. Elle reconnaît le rôle essentiel des arts et de la culture dans l'épanouissement du milieu, l'affirmation de son identité et la qualité de vie. »

Politique culturelle de Trois-Rivières, 2002

3.1 Trois-Rivières

La ville de Trois-Rivières existe depuis 1634. Elle est par ailleurs la deuxième ville française créée en Amérique. Entre Montréal et Québec, elle constitue un pôle urbain d'importance de l'axe laurentien. Trois-Rivières est la capitale régionale de la région de la Mauricie et est située sur les berges du fleuve Saint-Laurent. Depuis les fusions municipales de 2001, la ville compte maintenant près de 130 000 habitants. En 2011, elle gérait un budget de 217 millions de dollars. Trois-Rivières investissait cette année-là plus de 16 % de son budget, soit 35,2 millions de dollars, en loisir et dans la culture.

Depuis 1985, grâce à son Festival International de la Poésie annuel, Trois-Rivières a su exploiter la carte culturelle en l'associant à son développement touristique et économique. Elle possède des équipements culturels bien implantés dans le milieu et offre une programmation des arts de la scène variée. Elle offre notamment cinq salles de spectacles, une université, un quotidien, une station de radio et télévision régionale, quatre musées – dont le Musée québécois de culture populaire, situé dans l'ancienne prison de la ville –, ainsi que deux centres d'exposition, dont le centre Raymond-Lasnier. En matière d'arts visuels, la ville s'appuie sur un réseau relativement important d'organismes avec les ateliers Art-Go et In vivo (art contemporain et actuel), la Biennale internationale d'estampe, la Biennale de sculpture contemporaine, Explor'art, la Galerie d'art du Parc et autres.

Comme à Rouyn-Noranda, l'adoption d'une politique culturelle à Trois-Rivières est due à l'initiative du gouvernement québécois de régionaliser la culture. Après les fusions municipales du début des années 2000, la nouvelle ville de Trois-Rivières adopte une politique de la culture qui propose sept orientations : l'accessibilité et la participation, le soutien au développement des arts et des lettres, l'éducation et la formation, la concertation et le partenariat, la préservation et l'amélioration des sites, des biens et des équipements culturels, la valorisation de l'histoire et du patrimoine, ainsi que l'information et la promotion.

L'adoption d'une politique d'acquisition à Trois-Rivières se situe en droite ligne de la politique culturelle et répond aux quatre premières orientations : accessibilité, soutien, éducation et concertation.

3.2 La politique d'acquisition d'œuvres d'art

C'est en 2008 que la ville adopte sa politique d'acquisition d'œuvres d'art. Dans son préambule, on reconnaît que « les œuvres et les activités de ses artistes créateurs sont les moteurs de la vie culturelle locale, tout autant pour des motifs de fierté, des modèles d'excellence et une source d'inspiration...¹¹⁹». Et on confie à la Corporation de développement culturel le mandat d'élaborer, mettre en place et promouvoir cette politique.

Nous présentons ici les éléments de la politique d'acquisition de la ville selon l'ordre dans lequel ils sont présentés dans le texte original.

Dans ses principes d'acquisition, la politique de Trois-Rivières indique que le choix des œuvres d'art doit être fait selon différentes modalités : l'œuvre doit avoir été réalisée par un artiste lié à la vie trifluvienne par son lieu d'habitation, son travail, son implication ou y avoir déjà résidé ou travaillé; les acquisitions doivent proposer une diversité de genres et de

¹¹⁹ TROIS-RIVIÈRES, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, septembre 2008, p. 2

techniques; et, enfin, les devis de conservation et d'entretien des œuvres doivent tenir compte des contraintes et limites imposées par les lieux d'exposition¹²⁰.

C'est à la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières que revient la responsabilité de gérer le processus d'acquisition, à la suite d'un appel de propositions auprès d'artistes ou de centres de diffusion des arts visuels. La responsable des arts visuels, qui administre le processus, est aussi la conservatrice de la collection municipale de la ville.

Chaque dossier, comprenant le curriculum de l'artiste, une photographie des œuvres et des informations à leur sujet, est « analysé par la conservatrice de la Collection pour qu'une première réflexion sur la recevabilité de l'offre soit effectuée. Cette réflexion se fait au regard du champ de collectionnement de la ville¹²¹ ». Les modes d'acquisition sont ceux prévus dans la plupart des politiques : achat, don, échange, intégration des arts à l'architecture, legs et transfert. Le texte de la politique précise ensuite les critères qui devront guider les membres du comité dans le choix des œuvres d'art.

Les critères de sélection, au nombre de 17, sont similaires à ceux exposés dans le chapitre I et se regroupent dans les catégories que nous avons déjà identifiées : esthétique, muséologique, économique, historique, de diffusion et légale¹²². Le statut professionnel de l'artiste est aussi un critère dont tiennent compte la majorité des politiques d'acquisition municipales¹²³. Outre ces critères, la politique d'acquisition de Trois-Rivières prescrit aussi que l'œuvre acquise devra s'insérer dans le mandat de la collection, être suffisamment significative pour s'y intégrer, être cohérente au sein de celle-ci, avoir une importance historique locale significative et porter l'empreinte d'un créateur significatif pour la ville¹²⁴.

Après la présentation des critères d'acquisition, la politique présente la composition du comité d'acquisition et son mode de fonctionnement.

¹²⁰ Le plus souvent le Centre d'exposition Raymond-Lasnier ou les bureaux du personnel.

¹²¹ TROIS-RIVIÈRES, Op. cit. p. 4

¹²² Voir les critères de Trois-Rivières à l'annexe 6, p. 165

¹²³ Voir note 28 sur le statut professionnel de l'artiste en arts visuels.

¹²⁴ TROIS-RIVIÈRES, Op. cit. p. 5

3.3 Le comité d'acquisition

La Corporation de développement culturel a le mandat de mettre sur pied un comité d'acquisition d'œuvres d'art. Comprenant cinq membres, celui-ci est composé d'un artiste professionnel du milieu des arts visuels, d'un représentant du Département des arts plastiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), d'un conseiller municipal, du directeur des arts et de la culture de la ville et de la responsable des arts visuels à la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières, qui agit aussi à titre de conservatrice.

C'est la Corporation qui nomme les membres du comité pour un mandat d'une année, renouvelable de façon indéterminée. Le comité a entière autorité sur le choix des œuvres et peut engager les sommes pour des acquisitions, en fonction des limites budgétaires annuelles¹²⁵. Seule obligation, la Corporation doit remettre chaque année un rapport de ses activités à la Direction des arts et de la culture de la ville de Trois-Rivières.

La conservatrice de la collection de la Corporation du développement culturel de Trois-Rivières est responsable de l'administration de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art et du comité d'acquisition. C'est elle qui lance les appels de dossiers des artistes afin de réunir les œuvres admissibles et soumises au jury. La conservatrice actuelle possède plusieurs années d'expérience du milieu des arts et, en plus de bien connaître les artistes de sa région, bénéficie d'un réseau relativement étendu dans la ville, lui permettant d'identifier des occasions d'acquisitions ou des nominations de membres au comité d'acquisition.

Le fonctionnement du comité repose sur certains principes et un ensemble d'actions prévus à la politique. On y suggère l'impartialité des décisions, la fréquence des réunions (une fois l'an au minimum) suivant un calendrier prévu à l'avance, le rôle de la conservatrice dans l'évaluation des dossiers, leur dépôt au comité, l'argumentaire des décisions d'acquisition

¹²⁵ De tous les comités observés, celui de Trois-Rivières jouit de la plus grande autonomie dans la nomination des membres, des engagements budgétaires et du choix des œuvres.

déposé en archive, l'enregistrement des œuvres, la désignation de l'emplacement des œuvres et, enfin, leur installation.

Le budget d'acquisition est attribué par la ville de Trois-Rivières et les acquisitions doivent respecter les limites budgétaires.

3.4 La réunion du 15 novembre 2011

Nous avons observé le fonctionnement et les processus de décision du comité d'acquisition lors d'une réunion tenue le 15 novembre 2011. Sa composition différait légèrement de celle suggérée par la politique d'acquisition. En effet, aucun artiste n'était représenté sur le jury. Il avait été remplacé par un autre fonctionnaire provenant du Service de l'aménagement de la ville de Trois-Rivières.

Le comité se composait donc des membres suivants :

Représentant le monde municipal:

- Le directeur des arts et de la culture de la ville : fonctionnaire 1
- Le directeur du Service de l'aménagement de la ville : fonctionnaire 2
- Une conseillère municipale : élue

Représentant le monde de l'art:

- La conservatrice : animatrice de la réunion du comité, avec droit de vote
- Un professeur en histoire de l'art de l'UQTR : historien de l'art

La composition de ce comité est conforme à celle des autres comités municipaux qui regroupent des élus, des fonctionnaires de la ville et des spécialistes du domaine concerné.

À l'automne 2011, la conservatrice a lancé un appel de propositions aux artistes et centres de diffusion de la région de la Mauricie, à l'aide d'invitations personnalisées et d'annonces sur le site internet de la ville, dans le but d'acquérir des œuvres d'art. Par ailleurs, elle a soumis au comité des œuvres qu'elle avait elle-même sélectionnées lors de visites précédentes dans des

ateliers d'artistes. Toutes les vérifications avaient été faites par la conservatrice, afin de s'assurer que le statut de l'artiste respectait les critères de la politique, notamment les suivants:

Il se déclare artiste professionnel;
 Il crée des œuvres pour son propre compte;
 Ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
 Il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature;
 L'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou faisant partie d'un regroupement reconnu est présumé artiste professionnel¹²⁶.

La conservatrice, appelée animatrice dans ce mémoire, informe les membres que vingt-et-une (21) œuvres réalisées par douze (12) artistes sont présentées à leur évaluation. Toutes les œuvres figurent dans une présentation *PowerPoint* préparée à cet effet, à l'aide des photographies numériques fournies par les artistes. Les artistes pouvaient présenter quatre (4) œuvres, mais la conservatrice n'en a retenu que deux pour présentation au jury.

Le comité s'est réuni dans les locaux de la Direction de la culture de la ville de Trois-Rivières, le 15 novembre 2011, à 14 h 00. Chaque membre s'est vu remettre une documentation contenant le curriculum vitae des artistes et des informations détaillées au sujet des œuvres.

L'animatrice a accueilli les participants, lancé le processus et assuré la gestion du comité. Elle a aussi annoncé que le budget d'acquisition était de 13 000 \$. Et elle justifie l'utilisation de ce budget à des fins d'acquisition en précisant ce qui suit :

Le but ce n'est pas d'acheter le plus d'œuvres possibles 13 000 \$. Ce que je veux moi, par le comité aujourd'hui, c'est combler des manques à la collection. Donc, si, avec le 13 000 \$, on en choisit trois, on en choisit trois, on en choisit cinq, on en choisit cinq. Et moi je veux choisir pour l'œuvre et l'artiste, et non pas pour le prix¹²⁷.

¹²⁶ TROIS-RIVIÈRES, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, p. 3. Il s'agit des articles de loi portant sur le statut de l'artiste professionnel, déjà exposés précédemment.

¹²⁷ Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 4

Dans la partie suivante, nous présenterons les œuvres en concurrence et les critères utilisés par les membres du comité pour retenir et écarter celles-ci.

3.5 La présentation et la discussion sur les œuvres

L'animatrice indique que les discussions sont confidentielles et met en contexte les travaux qui seront réalisés durant la rencontre. Elle dit travailler sur une mise à jour de la collection de la ville, motivée par les fusions municipales des dernières années, afin de procéder à un inventaire de celle-ci. À l'origine, certaines acquisitions ont été faites à l'occasion d'événements organisés de concert avec Loto-Québec. Pour la présente sélection, l'animatrice dit avoir fait appel aux finalistes et lauréats du Grand Prix des arts visuels Stelio-Sole¹²⁸. Pour ce faire, elle a communiqué avec dix-huit (18) artistes afin qu'ils déposent des dossiers d'œuvres. Neuf (9) ont répondu à cette demande en remplissant le formulaire et en présentant des pièces. L'animatrice avait fixé un délai d'un mois pour répondre, et l'échéance était la veille, le 14 novembre. Une proposition est entrée le jour même du comité et elle a été refusée. Enfin, il y a deux propositions déposées isolément en cours d'année par des artistes, et la douzième proposition est celle d'un artiste identifié par une initiative personnelle de l'animatrice, à titre de conservatrice de la collection.

Sa prochaine intervention porte sur la procédure. Elle a proposé de montrer chacune des œuvres à l'aide du diaporama, sans commentaire ni jugement préalable dans une première étape de la réunion. Et après cette présentation, les membres du comité ont commenté les œuvres. Afin de conserver une cohérence à notre propre démonstration, nous présenterons les propos de la conservatrice et les arguments des membres du comité qui ont milité en faveur ou en défaveur de l'œuvre.

La première artiste présentée est Akiko Sasaki, lauréate du prix Stelio-Sole 2003. C'est une pièce en verre, *Lentille de l'esprit*, réalisée en 2007. L'animatrice a dit qu'elle n'a pas

¹²⁸ Prix en arts visuels organisé par la ville de Trois-Rivières.

considéré le critère de l'année de production pour sélectionner les œuvres soumises au comité. Ce critère ne semble plus pertinent. Elle a donné ensuite les dimensions de l'œuvre¹²⁹ et les matériaux : pâte de verre et acier.

Le fonctionnaire 1 remet en question la taille de l'œuvre qui est de grand format, un critère portant sur son aspect physique. L'animatrice dit qu'il y a peu de sculptures dans la collection municipale et qu'il est possible de trouver de l'espace où la mettre en valeur. L'historien de l'art précise qu'il y a un atelier de sculpture important à Trois-Rivières et qu'il serait pertinent de refléter cette réalité. Et de plus, soutient-il, à l'université, on enseigne le verre.

Comme il a été convenu de donner une note à chacune des œuvres présentées pièce par pièce, cette œuvre de Sasaki obtient cinq votes favorables. L'historien de l'art a mentionné qu'il s'agit d'une jeune artiste et que cela enrichit la collection. L'élue municipale complète en soulignant qu'une amie possède une œuvre de Sasaki¹³⁰. Pour le fonctionnaire 1, cette acquisition a été justifiée ainsi :

Intervenant-fonctionnaire 1 : Ah oui? Regarde Akiko Sasaki, Louis Pelletier, Loto-Québec va acheter une pièce semblable. Donc, je veux dire c'est une artiste qui a un talent là. Comme tu le dis, elle travaille le verre, il n'y en a pas beaucoup qui le font. À l'université, il s'en enseigne encore, il s'en était enseigné il y a longtemps. Gilles Desaulniers a créé ça, fait que c'est dans la continuité de ça. C'est un bon choix¹³¹.

Le fonctionnaire se réfère à la collection reconnue (Loto-Québec) qui possède une œuvre de cette artiste, ajoutant ainsi un argument supplémentaire pour son acquisition.

L'animatrice a présenté deux œuvres de 2004 de Frédérique Guichard. La première est *Clair de chandelle et ripaille*, un monotype sur papier Somerset dont elle a donné les dimensions. Elle a ajouté que les œuvres sont livrées encadrées. La deuxième œuvre s'intitule *Une étrange symphonie musicale*. Elle est légèrement plus petite que la première, monotype aussi. L'œuvre *Clair de chandelle et ripaille* obtient trois votes favorables. L'historien de l'art fait

¹²⁹ Figure 3.4: Akiko Sasaki, *Lentille de l'esprit VII*, 2007, pâte de verre, acier, 119,5 X 41,5 cm diamètre. 5 418,40 \$, p. 183

¹³⁰ Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 43

¹³¹ Ibid. p. 43

valoir l'importance de la carrière de l'artiste dans la région, sans préciser d'éléments déterminants au sujet des œuvres présentées. La pièce est peu commentée et ne sera pas retenue dans la sélection finale.

Les œuvres suivantes ont été *Space Ship* et *Hôtel de ville, vu de la rue Radisson* de Jean Chamberland, finaliste 2007 et 2010 pour le Grand prix Stelio-Sole. Il s'agit de deux photos montées sur *masonite*. Leurs dimensions sont de 71 sur 96 cm. Sans argument, il n'y a que la seconde photographie qui a obtenu 5 votes.

Une fois le vote terminé, le fonctionnaire 2 propose de faire l'acquisition des deux œuvres de Chamberland. L'animatrice dit qu'il faudrait une décision unanime du comité pour donner suite à cette proposition. L'élue municipale s'y oppose, préférant donner la chance à un autre artiste. Ensuite les membres discutent de la préférence de la pièce *rue Radisson*. Le fonctionnaire 2 insiste à nouveau.

Intervenant-fonctionnaire 2 : Fais donc le parallèle entre les deux œuvres. Reviens donc aux premières images. Moi, c'est le fameux mur, le bateau, il vient créer un mur et l'autre c'est l'édifice Royal... qui vient créer le même effet. Je trouvais qu'il y avait une logique avec les deux pièces. Si on avait acheté les deux, il y a un lien avec les deux. Je trouve que les deux se parlent...¹³².

L'animatrice précise que, si le budget le permet, il serait possible d'acquérir les deux pièces, mais elle marque sa préférence pour *Space Ship*. L'historien de l'art a avancé cette explication : « Oui, c'est une recherche formelle, moins paysage urbain, c'est sûr, c'est une recherche plus formelle »¹³³. Le fonctionnaire 1 remarque les formes projetées dans les vitres de l'édifice¹³⁴ et commente avec l'historien de l'art le contenu de la photographie. L'animatrice décrète que la majorité opte pour *Hôtel de ville, vu de la rue Radisson* de Chamberland. Tous acquiescent.

¹³² Ibid. p. 30

¹³³ Ibid. p. 31

¹³⁴ Figure 3.3: Jean Chamberland, *Hôtel de ville, vue de la rue Radisson*, 2008, photographie, 51 X 76 cm. 550 \$, p. 182

Le quatrième artiste est Guy Bailey, finaliste 2003 du prix Stelio-Sole. Le titre de son œuvre est *Jeux inédits*, produite en 2011. L'animatrice dit s'être rendue à l'atelier de l'artiste et, de concert avec celui-ci, ils ont déterminé que ce serait cette pièce qui serait présentée au jury. Elle en a donné les dimensions, 60 pouces sur 40 pouces, et nommé les matériaux, acrylique et plâtre. Il y a du relief, a-t-elle précisé. Quelqu'un dit, à la blague, que si c'est en pouces, cela indique l'âge de l'artiste. Quatre (4) membres du comité ont exprimé leur préférence à cette œuvre.

Durant les échanges au sujet des acquisitions, la pièce de Bailey s'est trouvée au cœur des préoccupations concernant son coût : 6 200 \$. L'animatrice a mentionné que ce montant pourrait être négocié à la baisse. Or, le fonctionnaire 1 a fait valoir le critère territorial : « Guy Bailey, ça reste quand même un artiste trifluvien important dont on n'a rien... »¹³⁵.

En plus d'évoquer l'âge de l'artiste, trois enjeux ont été évoqués. Ces enjeux réfèrent au critère économique, à l'importance de l'artiste pour la collection et aux critères esthétique et historique dans la carrière de l'artiste. Cette dernière question a été d'ailleurs soulevée par l'historien de l'art comme suit :

Spécialiste-historien : « C'est sûr qu'à 6 000 \$, les toiles, c'est pas donné. Compte tenu de la réputation de cet artiste-là, il y va un peu gaiement. »

Animatrice : « Il est dans les galeries à Montréal, il est représenté, puis, c'est ça, c'est pour ça... »

Spécialiste-historien : « Il donne sa quote-part en fait, il y a une partie qui ne lui revient pas. »

Animatrice : « C'est sûr que c'est un gros morceau. Il y en avait des plus petites. Mais celle-là, c'était quand même un morceau... »¹³⁶.

La suite de la discussion porte sur l'absence de l'artiste dans la collection ainsi que sur l'identité de l'œuvre et la présence de l'art naïf dans la collection.

¹³⁵ Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 33

¹³⁶ Ibid. p. 33

Animatrice : C'est sûr, Guy Bailey, on en n'a pas, ça reste que si on ne va pas dans cette optique-là, on n'y va pas. Mais c'est sûr qu'il va revenir, graduellement, c'est sûr que comme je vous dis, j'aurais pu lui en demander, tu sais, il aurait pu montrer ses plus petites, mais en voyant celle-là, c'était vraiment du Guy Bailey, on a autant le côté naïf de Guy Bailey, un moment donné qu'il a eu, que son côté art brut, comme il y a maintenant, il y a un mélange des deux. Quand on voit cette œuvre-là, on ne peut pas se dire : ce n'est pas Bailey¹³⁷.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Ça c'est signé, c'est sûr. On a acheté de l'art naïf de Marcel Dargis à 3 000 \$.

Animatrice : « On a acheté du Normand Boisvert¹³⁸ à 5 000 \$, 6 000 \$.

Spécialiste-historien : Ah oui! À 5 000 \$, 6 000 \$ aussi.

Intervenant-fonctionnaire 1 : C'est sûr que Guy Bailey, c'est un artiste important de Trois-Rivières [...]¹³⁹.

Ensuite, certains membres font valoir la place de cette œuvre dans l'histoire de la région.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Non, mais moi, pour l'histoire de la peinture, pour l'histoire des arts plastiques à Trois-Rivières, Guy Bailey, tu ne peux pas parler de cet historique-là sans parler de Guy Bailey, c'est certain¹⁴⁰.

Enfin, deux autres critères sont évoqués afin de fixer le choix d'une œuvre : la comparaison à une autre œuvre et le critère de l'âge et de la génération. Dans la même logique, l'artiste est comparé en tenant compte de la note attribuée à son œuvre et de l'âge d'une autre artiste.

Animatrice : Dans les 4, on a deux choix. On a Guy Bailey et Guylaine Champoux.

Intervenant-fonctionnaire 1 : C'est pas Guylaine qui vient faire une différence.

Spécialiste-historien : Guylaine est en jeune carrière, quand même...

Intervenant-fonctionnaire 2 : Frédérique Guichard, elle avait combien?

Spécialiste-historien : Frédérique, elle avait 3... Frédérique, encore là, bonne carrière, mais...

Intervenant-fonctionnaire 1 : Frédérique, ça peut revenir.

¹³⁷ Ibid. p. 34

¹³⁸ Dargis et Boisvert, artistes trifluviens, dont une œuvre fait partie de la collection municipale.

¹³⁹ Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 34

¹⁴⁰ Ibid. p. 34

Spécialiste-historien : C'est ça, comme Guylaine. Si on le retient, il ne faut pas oublier aussi on a pris quand même des jeunes. Sasaki, c'est pas vieux ça, bonne carrière...¹⁴¹.

La comparaison ici entre les artistes porte sur la carrière en fonction des possibilités pour l'avenir, une jeune artiste ayant la chance de présenter à nouveau une œuvre, alors qu'un artiste à son apogée, dont aucune œuvre ne fait partie de la collection, devient intéressant pour l'histoire des arts visuels de la région. À la suite de ces interventions, l'historien de l'art propose une explication de l'œuvre et décrit la situation de l'artiste. Nous résumons ici son intervention.

Spécialiste-historien : Bon, première référence, sa propre sculpture, ça peut être intéressant, parce qu'un jour si vous faites l'acquisition de sculptures de Bailey, vous aurez une œuvre (il s'agit d'une peinture) qui cite ses sculptures. C'est intéressant, c'est didactique en plus.

[...]

On dirait une scène de bar, une personne qui lit, famille, café, je ne sais pas trop. Ça fait centre-ville.

[...]

Moi, j'irais pour le..., je dirais oui à une acquisition comme ça à cause de votre collection qui me semble assez intéressante. Huit cents (800 œuvres), c'est quand même pas mal, sur combien d'années? Vingt (20) ans? La politique...

[...]

Encore là, si vous allez... Si vous voulez faire comme exercice d'avoir une fresque ou des témoignages des gens importants, soixante... c'est la fin d'une carrière là, avec des images un peu plus synthèses qui me semblent intéressantes pour ce que tu as dit là, la référence à sa sculpture, des historiens ou des galeristes qui ont collectionné ces œuvres-là vont dire: "Ah oui c'est vrai regarde, on retrouve des citations de son travail autrement". Parce que sur la fin, les artistes sont subtiles, ils sont ratoureux dans leurs travaux. On sent ça, il y a un côté jeu (d'ailleurs c'est ça son titre là), il joue avec sa propre iconographie, pas juste avec la perception qu'il a de la ville en naïf, c'est très expressionniste aussi, un peu un petit côté jeu avec la couleur¹⁴².

¹⁴¹ Ibid. p. 16

¹⁴² Ibid. p. 38

L'animatrice et le fonctionnaire 1, à la suite des propos de l'historien de l'art, ont été favorables à l'acquisition de l'œuvre de Bailey. Pour clore la discussion, l'historien de l'art a donné son appui à ce choix auprès des décideurs municipaux, ainsi :

Spécialiste-historien : Si vous choisissez cette pièce-là, je vais me rallier, il n'y a pas de problème, pour les raisons que j'ai données, parce que c'est une œuvre qui est plus vers la fin, au mieux il va lui rester vingt ans ou trente ans... (*Rires*), à soixante-dix on commence à y penser... Et sa production va sûrement être plus restreinte, puis il y a un aspect citation. Je vais me ranger si vous voulez en faire l'acquisition¹⁴³.

Afin d'assurer l'acquisition malgré le coût élevé de l'œuvre par rapport aux autres pièces, le fonctionnaire 1 assure qu'il interviendra pour faciliter cet achat.

Animatrice : D'après moi, à 6 000 \$, on aurait 200 \$, peut-être qu'on serait capable proche d'avoir celle à Guylaine, l'autre 4.

Spécialiste-historien : Ça serait bien ça. Compte tenu des retours de taxes...

Animatrice : Sinon, ça va déborder un petit peu.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Je vais arranger ça.

Spécialiste-historien : Dans le cas de Guylaine, ce serait une des deux ou les deux?

Animatrice : Ce serait une des deux¹⁴⁴.

L'artiste suivant est Robert Myrand, finaliste 2011, qui propose deux photographies numériques imprimées par jet d'encre sur papier photographique dont les titres sont *Ciel de mer*, prise en 2006, et *Vieux Trois-Rivières*, réalisée en 2007, tirée en 2011. Les dimensions sont 44 sur 58 cm pour chacune. Le fonctionnaire 1 dit qu'il n'y a pas de Myrand dans la collection. L'artiste obtient 5 votes.

¹⁴³ Ibid. p. 40.

¹⁴⁴ Ibid. p. 40, Voir figure 3.1: Guy Bailey, *Jeux interdits*, 2011, acrylique sur toile, 162,4 X 101,6 cm 6 200 \$, p. 187

En apercevant la photographie, l'historien de l'art a déclaré : « La ville aux cent clochers, hein. C'est pas Montréal »¹⁴⁵. Le fonctionnaire 1 a mentionné aimer cette pièce. Le fonctionnaire 2 rétorque en disant aimer beaucoup aussi : « C'est Robert Myrand, une sorte d'iconoclaste... ». Ce qui engage l'historien de l'art à faire un commentaire descriptif sur le contenu de la photographie : géométrie, coupoles et ainsi de suite. L'animatrice a répété qu'il n'y a pas de Myrand dans la collection. L'historien de l'art exprime sa surprise. Ce qui amène l'animatrice à commenter l'état de la collection, indiquant que certains artistes sont surreprésentés tandis que d'autres sont absents. C'est le cas de Myrand. Pour celui-ci, l'animatrice dit que le comité est unanime au sujet de la même pièce, *Vieux Trois-Rivières*, et en recommande l'acquisition.

Les œuvres suivantes ont été soumises à l'évaluation du comité. *L'hiver c'est du folklore I* et la suivante, *L'hiver c'est du folklore II*, de Dominique Laquerre, finaliste 1997 du prix Stelio-Sole. L'année de réalisation des deux œuvres est 2009-2010, et leurs dimensions avec encadrement, 110 sur 110 cm. L'impression est numérique avec encre archive, et il s'agit d'une sérigraphie sur verre trempé. Trois (3) membres du comité se sont exprimés en sa faveur.

L'historien de l'art a demandé plus de précision sur la possibilité d'exposer ce genre de pièce qui s'approche du vitrail. D'autres questions ont été soulevées au sujet de la sécurité ou du bris éventuel du verre. L'argument déterminant a été le lieu de résidence de l'artiste. Laquerre habite Chesterville, dans les Bois-Francs, ce qui est apparu éloigné de Trois-Rivières.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Ce que je dirais de Dominique Laquerre, entre Dominique Laquerre, 3 (note) à 4 000 \$, pour marquer la collection de la ville, Dominique Laquerre, d'abord elle est de Chester...

Animatrice : Chesterville!

Rires

Intervenant-fonctionnaire 1 : Ça ne lui enlève rien.

¹⁴⁵ Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 10

Spécialiste-historien : Le territoire est important.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Non, mais c'est parce que Guy Bailey a fait sa vie d'artiste ici et il a marqué Trois-Rivières par sa peinture. Dominique, elle peut revenir n'importe quand...¹⁴⁶.

Il est donc convenu d'écarter les œuvres de Laquerre.

L'artiste suivante fut Solange Lefebvre, finaliste 1998, qui présenta des sculptures en bronze représentant des livres. La première, *Livre d'histoire*, date de 2011, et les dimensions sont 21 sur 17 sur 15 cm. Elle est en bronze et cuivre émaillé. La seconde, *Vieux livre de souvenirs*, date de 2009 et a pour dimension 25 sur 14 sur 15 cm, elle est en bronze seulement. Cette artiste a obtenu 3 votes. Aucun commentaire n'a été formulé au sujet des pièces de cette artiste; elles ont donc été écartées de la sélection finale.

La huitième artiste a été Josette Villeneuve, finaliste 1999, qui présenta deux œuvres : *Par les temps qui courent*, 2011, 121 sur 100 cm; les matériaux sont huile et crayon sur photocopie, papier Fabriano, images collées sur bois. Et *Brouiller les cartes*, de 2010, 100 sur 121 cm, mêmes matériaux : huile, crayon sur carte géographique entoillée, marouflée, sur bois. L'une des œuvres de l'artiste a obtenu une note de 2. Aucun membre du comité ne formule de commentaires. Les œuvres sont éliminées de la sélection.

Guylaine Champoux, finaliste 2002 et 2005, présente une œuvre de 2011, *Me voici en moi comme un homme dans une maison*, Gaston Miron. Les dimensions sont de 70 sur 50 cm. Le matériau : impression jet d'encre sur papier chiffon. Elle obtient 4 votes.

La discussion au sujet de l'œuvre de Champoux se déroule en soulevant trois critères. Il y a d'abord la comparaison avec l'artiste Bailey; on a évoqué la jeune carrière de Champoux, comparativement à celle de Bailey. L'autre critère fait référence au titre, *Gaston Miron*, car, a rappelé l'un des membres, ce titre établit un lien avec le festival de poésie de Trois-Rivières et l'hommage rendu à Gaston Miron l'année courante.

¹⁴⁶ Ibid. p. 37

Spécialiste-historien : Il y en a une qui réfère à Miron, si je me souviens bien.

[...]

Intervenant-fonctionnaire 1 : Mais moi je l'aimais, celle-là particulièrement cette année parce que Gaston Miron, le festival de la poésie a rendu hommage à Gaston Miron. Ça tombait comme pile. Mais je peux me ranger aussi. (*Animatrice dit* : C'est 2011 aussi) Je peux me ranger facilement avec l'autre aussi.

Puis l'historien de l'art a soulevé les qualités esthétiques de l'œuvre.

Spécialiste-historien : En fait, encore là, la diapositive, la diapositive, l'image ne rend pas le travail subtil de cette artiste-là qui travaille beaucoup le dessin. On ne le voit pas beaucoup mais c'est très subtil, comme... celle qui réfère à Miron m'intéresse, oui, pas parce que c'est Miron mais aussi parce qu'il y a peut-être plus de couleurs, il y a peut-être moins de géométrie, on voit un peu son dessin. Elle a fait beaucoup, beaucoup d'exposition, des formes architecturales, elle, et on voit que ça revient, elle a travaillé la photo, elle a travaillé beaucoup le dessin. Moi, j'irais pour celle-là, s'il y a consensus, sinon moi, une des deux.

[...]

Spécialiste-historien : Miron, mais en fait pour d'autres raisons aussi que j'ai données. Elle a fait des formes sculpturales, des expositions beaucoup à partir d'architecture, on voit que ça revient là-dedans, des réflexions autour de la nature aussi...

Intervenant-fonctionnaire 1 : Son canot aussi... inversé.

Spécialiste-historien : Son canot, le dessin qui apparaît, donc c'est assez représentatif de sa démarche actuelle ou proche.

[...]

Spécialiste-historien : Oui c'est vrai, elle est plus géométrique. Elle réfère à l'architecture pour d'autres raisons là, puis à la nature, parce qu'elle fait des choses. Mais l'autre après, c'est que, je ne sais pas si tu te souviens, *Les baisers*, elle avait fait une installation avec les becs, alors en voyant le musée du personnage, j'ai pensé... y'a une continuité, la réflexion aussi sur le corps¹⁴⁷.

L'animatrice et l'historien de l'art retracent dans leurs souvenirs les différentes expositions auxquelles l'artiste Champoux a participé. Ils ont créé des liens entre les thématiques exploitées à l'époque et l'œuvre présentée. Et la décision d'acquérir l'œuvre a été prise sans qu'elle ne soit explicitement formulée dans la discussion¹⁴⁸.

¹⁴⁷ Ibid. p. 41

¹⁴⁸ Voir figure 3.2: Guylaine Champoux, « *Me voici en moi comme un homme dans une maison* » *Gaston Miron*, 2011, impression jet d'encre archive sur papier chiffon, 44 X 66 cm. 375 \$, p. 181

Les deux dossiers suivants sont des propositions d'artistes déposées durant l'année en cours, de leur propre initiative, sans tenir compte d'appel de propositions de la part de la Corporation.

Donc, la dixième œuvre est une production collective réalisée lors d'un événement appelé *Mosaïque*, en 2010. L'animatrice indique que cet événement est déjà subventionné par la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières. Les dimensions sont 5 pieds sur 9 pieds. Le collectif d'artistes est composé de : Marie-Josée Roy (finaliste 1995, 1996 et 2002), Akiko Sasaki (finaliste 2003), Alejandro Basanes (lauréate) et Isabelle Gauvin. L'animatrice a aussi mentionné qu'Isabelle Gauvin, de ce collectif, n'a pas été invitée à présenter des œuvres puisque la collection possède déjà certaines de ses œuvres qui sont représentatives de son travail.

L'historien de l'art demande si, dans la subvention accordée au groupe d'artistes, il était prévu une acquisition. L'animatrice répond par la négative. Par contre, elle ne voit pas de contradiction à subventionner d'une part un projet et, d'autre part, présenter une œuvre produite lors d'un événement pour la collection municipale.

Une discussion suit sur les matériaux utilisés pour cette réalisation et quelqu'un soulève le fait que le joint entre le métal et la toile paraissent, en se demandant si c'est intentionnel, si cela fait partie de la représentation esthétique. De son côté, l'historien de l'art demande s'il y a des budgets identifiés pour la restauration de ce type d'œuvre. L'animatrice répond qu'il n'y a rien de prévu à cet égard. L'historien de l'art indique que Pellan produisait parfois avec du tabac et du riz, et que les acquéreurs ont dû faire restaurer certaines toiles. L'animatrice répond qu'il faudra nécessairement un jour prévoir un budget pour la restauration des œuvres. Elle précise que la collection de Trois-Rivières compte plus de 800 œuvres. La discussion au sujet de cette production collective se termine là et l'œuvre n'est pas retenue pour acquisition.

La onzième proposition est de Céline Veillette. Les œuvres présentées sont *Regard sur la Haute-Mauricie* et *La beauté d'un arrière pays*. Les dimensions sont 151 cm de haut sur 121

cm de large pour *Regard*. C'est une huile sur toile réalisée en 2011. L'autre œuvre est intitulée *La beauté*, mêmes dimensions, huile sur toile également. Les seules critiques formulées portent sur le fait que l'artiste n'a pas fourni d'images assez grandes pour présenter son œuvre. Aucun autre commentaire n'est formulé, aucun vote n'a été pris.

La dernière œuvre soumise est de Jean-Marie Gagnon, une proposition de la part de l'animatrice, conservatrice de la collection. L'animatrice raconte le contexte dans lequel cette pièce est proposée. Elle dit avoir organisé une exposition seulement avec des hommes, présentée au Centre d'exposition Raymond-Lasnier, et le thème devait être lié au motocross, parce que c'est un sport qu'elle affectionne. Cette exposition répondait à une précédente exposition organisée par la conservatrice au même endroit, et qui regroupait seulement des femmes. Enfin, l'animatrice justifie la présentation de Gagnon, en signalant que c'est un artiste qui ne jouit pas d'une grande visibilité et qui est absent de la collection.

Les pièces présentées sont des sculptures. La première a pour titre *Sédiment I* et elle date de 2011. Les dimensions sont 44 sur 18 sur 11 pouces. La suivante, c'est *Sédiment II*, réalisée en 2011 également, et ses dimensions sont 54,5 sur 12 sur 9 pouces. Pour les deux sculptures, les matériaux utilisés sont la pierre, le métal, la résine et le bois.

Quelques questions sont soulevées au sujet de la qualité des photos qui n'avantage pas la présentation de l'œuvre. On se demande si le support est inclus avec les sculptures. Enfin, l'historien de l'art indique que l'œuvre intègre différents matériaux recyclés. L'artiste récolte 5 votes mais sur deux pièces différentes. C'est l'œuvre *Sédiment I* qui obtient la faveur des membres du comité sans autre commentaire. La pièce¹⁴⁹ sera donc acquise et intégrée à la collection.

¹⁴⁹ Voir figure 3.5: Jean-Marie Gagnon, *Sédiment I*, 2011, pierre, métal, résine et bois, 111,6 X 45,72 X 27,94 cm. 500 \$, p. 184

Il est à noter que tout au long de sa présentation l'animatrice n'a indiqué aucun prix, comme si, à ce stade de la présentation, les œuvres et les artistes devaient être considérés, comme elle l'avait signalé en introduction, pour leurs qualités et leur importance.¹⁵⁰

3.6 La décision

Une fois l'exercice de sélection terminé, l'animatrice a demandé aux membres de dresser le bilan de leurs décisions et d'accorder la priorité aux artistes et aux œuvres ayant obtenu le plus de voix. Il y a donc les œuvres de Sasaki et de Myrand qui ont 5 votes¹⁵¹, ainsi que celle de Jean-Marie Gagnon, mais dans ce dernier cas, les membres ont voté sur des œuvres différentes.

L'animatrice déclare que, pour Akiko Sasaki et Robert Myrand, tous les membres ont voté en faveur de la même œuvre; elle propose de les acquérir toutes les deux. L'historien de l'art et l'élue acquiescent.

Une fois les notes 5 conclues, le fonctionnaire 1 propose de procéder avec les notes 4. En évaluant le montant de chacune des œuvres, après un rapide calcul, l'animatrice indique qu'il reste 7 581,60 \$ pour les autres acquisitions. Elle poursuit en soulignant que les autres artistes qui ont recueilli le plus grand nombre de votes sont Jean Chamberland et Jean-Marie Gagnon, ce dernier pour des œuvres différentes. Il y a donc reprise du vote et les dissidents se sont ralliés à la majorité. Les œuvres choisies avec une note de 5 ont été pour *Hôtel de ville, vue de la rue Radisson* de Chamberland, 550 \$, et *Sédiment I* de Gagnon, 500 \$.

Les œuvres de Bailey et Champoux qui ont obtenu la note 4 ont été tout de même retenues pour acquisition, malgré le fait que le fonctionnaire 2 a soulevé qu'avec ces nouvelles acquisitions, le budget ne serait pas respecté.

¹⁵⁰ Le lecteur peut consulter le tableau des œuvres en compétition au comité de Trois-Rivières à l'annexe 7, p. 166

¹⁵¹ Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 29

Intervenant-fonctionnaire 2 : Si le choix s'arrêtait sur Bailey, par rapport au budget initial, tu sauterais de 118 \$. J'ai fait un calcul vite...

Animatrice : Sauf que, vu que j'ai été le voir tout ça, je serais capable de l'avoir à 6 000 \$.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Les taxes?

Animatrice : C'est inclus.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Ok. Akiko, c'est incluant les taxes. La ville va récupérer la TPS sur les taxes.

Animatrice : Ah! Parce que c'était 13 000 \$ taxes incluses¹⁵².

L'animatrice et le fonctionnaire 1 ont commenté ce critère économique, mais ils ont aussi reconnu l'importance de cet artiste dont aucune œuvre ne se trouve dans la collection.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Oui, taxes incluses pour la ville, elle récupère sa TPS, au net, net... tu vas avoir une économie de 250 \$ sur Akiko Sasaki... Dans les quatre, il y a Guy Bailey et Guylaine Champoux¹⁵³.

À la fin de l'exercice, les acquisitions du comité de Trois-Rivières se présentent donc de la façon suivante :

Artiste	Titre ¹⁵⁴	Pointage	Prix
Akiko Sasaki	<i>Lentille de l'esprit VII</i>	5	5 418,40 \$
Robert Myrand	<i>Vieux Trois-Rivières</i>	5	450,00 \$
Jean Chamberland	<i>Hôtel de ville, vue de la rue Radisson</i>	5	550,00 \$
Jean-Marie Gagnon	<i>Sédiment I</i>	5	500,00 \$
Guy Bailey	<i>Jeux inédits</i>	4	6 200,00 \$
Guylaine Champoux	<i>Me voici en moi comme un homme dans une maison, Gaston Miron</i>	4	375,00 \$

¹⁵² Ibid. p. 33

¹⁵³ Ibid. p. 33

¹⁵⁴ Pour les œuvres acquises par le comité de Trois-Rivières, voir les figures 3.1 à 3.6

Ce qui permet à l'animatrice de conclure la fin de l'exercice.

Animatrice : Bien, je suis très heureuse du résultat. Puisque au total, on avait 12 artistes, mais on compte le collectif pour un artiste, on avait 12 puis on a fait 6 acquisitions. Donc, on a la moitié en fait... Bien bravo. Beau travail.

Intervenant-fonctionnaire 2 : Tu vas avoir à négocier 493 \$ en réduction.

Animatrice : Moi je suis en congé pour celui-là. C'est pas moi¹⁵⁵.

3.7 L'analyse des critères de sélection

Sans conteste, ce sont les œuvres retenues à des fins d'acquisition qui ont soulevé les discussions les plus animées et qui ont permis aux membres de fournir le plus d'arguments fondés sur les critères proposés par la politique d'acquisition. Reprenons les critères évoqués pour les six artistes et leur œuvre retenue pour la collection : Sasaki, Myrand, Chamberland, Gagnon, Bailey et Champoux.

L'œuvre de Sasaki semble avoir été évaluée sur l'effet d'un coup de cœur de la part des membres du comité. On remarque qu'il n'y a pas eu beaucoup de commentaires formulés, sauf au sujet des préoccupations portant sur les dimensions de l'œuvre, de l'espace disponible où exposer la sculpture, de la rareté de sculptures dans la collection de la ville, et avec des références sur le fait que l'on enseigne la sculpture et le verre à l'UQTR.

Au sujet de ce dernier commentaire, cette appréciation s'inscrit peut-être dans une logique d'intégration des artistes à la région, avec en corollaire un lien à l'institution que constitue l'Université. Est-ce que la collection célèbre l'artiste, son œuvre ou le milieu institutionnel où l'artiste est formée? Ou les trois à la fois? Il est peu probable, à moins que le texte accompagnant la sculpture y fasse explicitement référence, que cette information soit connue du grand public. Le propos d'un membre du comité demeurera confidentiel. Chose certaine,

¹⁵⁵Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 43

la référence à une institution comme l'Université du Québec à Trois-Rivières est venue renforcer le choix de l'œuvre de cette artiste.

Le choix de la photographie *Vieux Trois-Rivières*, de Robert Myrand, s'est imposé à partir du goût des membres. Les deux fonctionnaires ont affirmé aimer cette pièce. Un commentaire ambigu d'un membre interpelle. Le fonctionnaire 2 a dit de Myrand qu'il s'agissait d'un iconoclaste. Nous avons vérifié le sens de ce mot et il est peu probable qu'il s'applique à la production de cet artiste. Le fonctionnaire entendait-il iconoclaste au sens de destruction des œuvres religieuses ou de remise en question des traditions? L'historien de l'art s'est dit songeur, devant cette photographie : « La ville aux cent clochers ». Le contenu de l'image est très connoté, il montre les dômes d'une église vus à travers une fenêtre qui représente la croix chrétienne. Les membres ont-ils réfléchi à la sémiologie ou à la polysémie de l'image? Montrer l'aspect religieux de la ville ou poser un regard critique sur le patrimoine religieux dans la ville? Est-ce la raison pour laquelle le fonctionnaire 2 utilise le terme iconoclaste? Leur discussion n'est pas allée aussi loin. Les membres ont donc évoqué pour cette œuvre le goût, la représentation de la ville, les qualités esthétiques de l'œuvre et l'absence dans la collection d'une œuvre de cet artiste¹⁵⁶.

Avec Jean Chamberland, dont l'œuvre s'intitule *Hôtel de ville, vue de la rue Radisson*, une discussion avait été soulevée à savoir s'il fallait acquérir les deux photographies. L'élue s'y est opposée, arguant qu'elle préférerait avantager deux artistes plutôt que d'acquérir deux pièces d'un seul artiste. Ici, le rôle de l'élue est de manifester les valeurs d'équité et d'égalité propre au processus démocratique qu'elle représente. L'image devant laquelle se trouvent les membres du comité est narrative par son contenu. Elle montre un aspect de la ville. L'historien de l'art a décrit le contenu de la photographie, souligné la recherche formelle qu'effectue l'artiste en construisant la scène. Ici encore, comme dans l'acquisition précédente, on peut penser que les membres ont été sensibles à l'identité de la ville.

¹⁵⁶ Voir figure 3.6: Robert Myrand, *Vieux-Trois-Rivières*, 2007, photographie numérique imprimée par jet d'encre sur papier photographique, 32 X 43 cm. 450 \$, p. 185

La pièce de Jean-Marie Gagnon, *Sédiment I*, était une proposition de la conservatrice de la collection municipale. Elle a fait valoir les qualités de l'artiste en insistant qu'il était peu représenté dans les galeries et les collections. L'historien de l'art a souligné qu'il s'agissait d'une production à l'aide de matériaux recyclés, comme nous l'avons déjà dit. Il est paradoxal ici que les membres n'aient formulé aucun commentaire. A-t-on pris pour acquis, parce qu'il s'agissait d'une sélection personnelle de la conservatrice, qu'il fallait répondre positivement à ce choix? Il avait été dit ailleurs que la sculpture était peu représentée dans la collection. A-t-on consenti à un effort pour y faire davantage de place : celles de Sasaki et de Gagnon?

La discussion autour de l'œuvre de Bailey et de l'artiste lui-même est un cas de figure exemplaire des différents critères utilisés pour décider de l'acquisition d'une œuvre d'art. De tous les comités observés et de toutes les œuvres discutées dans ces comités, c'est l'œuvre *Jeux inédits* qui a soulevé le plus de commentaires, dans une discussion animée. Il est utile de rappeler que les membres du comité ont choisi certains critères spécifiques pour arrêter leur choix, tel que le critère économique (le coût de l'œuvre), l'importance de l'artiste pour la collection et la région, et les critères esthétiques. Au sujet du coût de l'œuvre, on signale que l'artiste est représenté dans une galerie montréalaise; on veut sans doute ici faire ressortir l'importance de l'artiste sur la scène artistique québécoise. On situe le genre de l'œuvre, l'art naïf, même si tous reconnaissent qu'il y a déjà des œuvres de ce genre dans la collection municipale. Pour l'historien de l'art, il s'agit d'une fresque, d'un témoignage important, tant pour la ville que pour l'artiste lui-même. On signale que l'œuvre narre la vie urbaine de Trois-Rivières, ce qui en fait une caractéristique supplémentaire pour l'acquérir. Ce sont le fonctionnaire 1 et l'historien de l'art qui ont pesé le plus pour cette acquisition en formulant des commentaires cohérents qui vont au-delà du goût et des qualités esthétiques de l'œuvre.

Rappelons que l'œuvre de Guylaine Champoux, *Me voici en moi comme un homme dans une maison*, Gaston Miron, a permis d'identifier plusieurs critères dont se sont servis les membres du comité de Trois-Rivières afin de la choisir. Les membres ont usé d'une comparaison entre la carrière de Bailey et celle de Champoux afin de fixer leur choix entre une carrière accomplie et une autre en développement, le rappel d'un événement phare pour la ville de Trois-Rivières, le Festival International de la Poésie, qui peut référer à un critère historique

culturel de la région, et les qualités esthétiques de l'œuvre. Certains membres ont aussi insisté sur la cohérence de la démarche artistique de l'artiste. C'est le cas de l'historien de l'art lorsqu'il parle de la présence du canot, le dessin, des éléments représentatifs de la démarche de l'artiste¹⁵⁷.

3.8 Position des membres par rapport aux interventions

Au-delà de l'analyse des critères visant à sélectionner les œuvres, l'observation nous a permis d'identifier et de mesurer la prise de parole de chacun des membres. Le tableau de l'annexe 10, page 172, nous montre l'étendue de cette prise de parole pour chacun des acteurs du comité.

Nous avons analysé la pertinence des propos des interventions lorsqu'étaient évoqués des critères pour l'appréciation des œuvres. Ainsi, il apparaît clairement à l'observation que, dans le cas de Trois-Rivières, le fonctionnaire 1, la conservatrice et l'historien de l'art maîtrisaient les concepts clés utilisés dans l'analyse des œuvres d'art. Le fonctionnaire 2 et l'élue ont plutôt été silencieux à ce sujet. De plus, les trois premiers intervenants, à eux seuls, ont occupé plus de 70 minutes de dialogue sur les 80 minutes de la rencontre, soit près de 90 % du temps, laissant au fonctionnaire 2 et à l'élue environ 10 minutes d'intervention.

Visiblement, c'est la conservatrice, par son double rôle d'animatrice de la rencontre et de participante aux délibérations, qui occupent le premier rang avec 20 pages ou 6 383 mots¹⁵⁸. À elle seule, elle aurait occupé 50 % du temps de parole en comparaison des autres acteurs mis ensemble. Bien sûr, le temps utilisé dans la présentation des œuvres ne l'est pas pour des prises de position ou la formulation d'arguments favorables ou défavorables au choix des œuvres.

¹⁵⁷ Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 41

¹⁵⁸ Pour chaque membre, nous avons regroupé le dialogue le concernant, ce qui nous amène à mesurer le nombre de pages et le nombre de mots exprimés durant les interventions. Une page de verbatim correspond à environ deux (2) minutes de dialogue.

L'historien de l'art est le deuxième intervenant le plus actif, en tenant compte de la durée des interventions (10,5 pages / 2 297 mots). Il est aussi celui qui avançait le plus souvent des critères objectifs favorisant le dialogue pour le choix des œuvres au-delà de la question du goût des participants. Il a notamment permis de faire la synthèse sur l'importance d'un artiste comme Bailey pour la ville de Trois-Rivières et de bien analyser l'œuvre *Jeux inédits* afin d'en assurer la compréhension et le sens pour la collection municipale. Son intervention, avec celle du fonctionnaire 1, a été déterminante pour cette acquisition.

Le fonctionnaire 1, un cadre de carrière dans l'appareil municipal, connaît bien les rouages de l'administration publique pour laquelle il travaille. La durée d'intervention, environ 12 à 15 minutes, est relativement modeste à côté de celle de l'historien de l'art et de la conservatrice mise ensemble (environ 60 minutes). Cependant son expertise et son assurance auront permis des acquisitions dans le respect du budget. En effet, sa connaissance de l'existence des remboursements de la TPS permet de dégager une marge de manœuvre permettant une acquisition supplémentaire, celle de Champoux précisément.

Le fonctionnaire 2, qui remplaçait un artiste au sein du comité, comme l'élue, est peu intervenu durant la rencontre. Quelques rares interventions qui totalisent environ 8 minutes, à peine 10 %, ne nous permettent pas de le situer comme un acteur actif dans les choix des œuvres pour la collection municipale.

Il n'est pas apparu que l'élue représentant la ville et le point de vue du citoyen ait fait valoir des qualités d'appréciation au sujet des œuvres d'art. La ville l'a sans doute choisie parce qu'elle siège à la Commission de la culture de la municipalité. Elle exerce donc un rôle de représentation. Comme elle est intervenue plutôt rarement, il est pertinent de se demander si le rôle de l'élue, dans ce contexte, n'est pas de légitimer l'acte de choisir des œuvres d'art au nom du Conseil de ville et des citoyens. En effet, comme les interventions de l'élue étaient rares (1,75 page et 256 mots, compilés, ce qui correspond à environ 4 minutes d'intervention sur 80 minutes de la durée de la rencontre), sa présence peut être perçue comme celle d'un témoin qui s'assure de la conformité du processus et des débats, et en rend compte au Conseil de ville.

Au point de vue des échanges pour le choix des œuvres d'art, il est indéniable que la conservatrice, l'historien de l'art et le fonctionnaire 1 ont joué des rôles prépondérants et actifs en vue de ces choix. Ils ont influencé le comité, en monopolisant le temps de parole, en manifestant des propos pertinents et en identifiant les critères utiles au choix des œuvres à intégrer à la collection municipale.

Dans ce chapitre, nous avons décrit la ville de Trois-Rivières, nous avons identifié les éléments de sa politique culturelle, soulevé les principales visées de sa politique d'acquisition d'œuvres d'art, situé le comité d'acquisition, son mode de fonctionnement et les membres qui le composent. À la suite de l'observation et de l'enregistrement des discussions du comité, à l'aide du verbatim, nous avons rendu compte du vote sur les pièces présentées au comité et, pour terminer, nous avons démontré comment le comité avait procédé pour le choix des pièces. Le chapitre suivant porte sur la dernière observation de notre échantillon, le comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION ET DU COMITÉ D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

« La politique culturelle constitue un outil essentiel au développement culturel régional harmonieux et durable, lequel reconnaît le rôle des arts et de la culture comme un élément primordial de la qualité de vie des citoyens de Vaudreuil-Soulanges et, par conséquent, le devoir de favoriser l'émergence de projets culturels novateurs, stimulants, rassembleurs et accessibles à tous. »

Politique culturelle de la MRC Vaudreuil-Soulanges

4.1 La Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges

La municipalité régionale de comté (MRC) est une structure administrative qui existe depuis près de 40 ans au Québec. Elle représente une municipalité ou en regroupe plusieurs d'un même territoire, et vise principalement l'aménagement du territoire. Elle peut également assumer des responsabilités en matière d'environnement, de loisir, de culture ou autres. Elle possède les mêmes attributions qu'un gouvernement local puisque ce sont les maires et mairesses qui composent son conseil.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est située à l'ouest de l'Île de Montréal et s'étend jusqu'à la frontière ontarienne. Elle compte une population de 143 00 habitants répartie dans les 23 municipalités de son territoire¹⁵⁹. Elle a adopté une politique culturelle en 2010.

La politique culturelle de la MRC Vaudreuil-Soulanges supporte deux actions. La première est le programme de soutien aux initiatives du milieu culturel de la MRC et la seconde est la politique d'acquisition et de diffusion d'œuvres d'art. Identité et vitalité du territoire sont au centre des préoccupations de la politique culturelle. La MRC fait de cette politique un outil de « développement culturel régional harmonieux et durable¹⁶⁰».

¹⁵⁹ Annexe 8 pour le nom des municipalités qui la compose et la population, p. 167

¹⁶⁰ P. 1 du site de la MRC: <http://www.mrcvs.ca/fr/politique-culturelle>

La politique culturelle de la MRC Vaudreuil-Soulanges comprend cinq axes et vise le renforcement de l'identité, l'accessibilité des citoyens à la vie culturelle, la protection et la mise en valeur d'activités culturelles professionnelles et amateurs et, enfin, la concertation et le partenariat dans la promotion des arts et de la culture. La politique d'acquisition d'œuvres d'art est l'outil privilégié par cette MRC afin de répondre aux attentes de la population en matière d'accessibilité et de diffusion de l'art.

La politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC Vaudreuil-Soulanges a été adoptée en 2012. Semblable aux politiques d'acquisition du milieu municipal, celle de la MRC Vaudreuil-Soulanges propose comme orientations de favoriser les pratiques novatrices, de s'ouvrir à la relève, d'ouvrir sa collection aux œuvres produites depuis 20 ans, de favoriser les créateurs résidents ou originaires du territoire de la MRC, de rendre les œuvres accessibles dans les espaces de la MRC et, enfin, de choisir dans les disciplines que constituent la peinture, l'estampe, la sculpture, la photographie, la gravure, les nouvelles technologies, les œuvres sur papier et les techniques mixtes.

4.2 Le comité d'acquisition

La politique définit ainsi le mandat du comité d'acquisition : procéder à l'analyse des dossiers reçus aux fins d'acquisition et recommander ses choix au conseil de la MRC. Ce dernier est composé d'un président, désigné par le comité sur la politique culturelle, d'un agent de développement culturel, du responsable de la collection, d'un conservateur du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et de deux représentants externes du milieu artistique professionnel, lesquels sont proposés par les trois membres précédents. Comme les autres politiques, le mode d'acquisition se fait par don, legs, achat ou échange.

Les critères d'acquisition sont ceux présentés à l'annexe 2, page 156. Au nombre de quatorze, ils visent aussi les dimensions suivantes : esthétique, économique, historique, légal, etc.

La politique établit également les étapes des travaux du comité d'acquisition : la réception des dossiers d'œuvres d'art qui ont été présentés par les artistes et déjà analysés par l'agente culturelle. Les membres procèdent ensuite à l'étude des propositions reçues. Cette analyse mène à la sélection finale de l'une ou des œuvres par achats, dons ou legs.

On dénote ici une différence avec les autres politiques d'acquisition; il est indiqué que le comité peut recourir à une évaluation externe afin d'évaluer la provenance de l'œuvre, son état, sa valeur ou les frais de restauration et de conservation, le cas échéant. Autre particularité – administrative celle-là –, les recommandations d'acquisition doivent être entérinées par le comité sur la politique culturelle de la MRC qui achemine au conseil ses propres recommandations.

Le comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges s'est réuni le 19 septembre 2012 pour la première fois à la suite de l'adoption de la politique d'acquisition. L'agente culturelle nous a indiqué que, même s'il s'agissait d'une première expérience, les membres externes avaient été choisis pour leur expertise et leur expérience.

4.3 La réunion du 19 septembre 2012

La rencontre s'est déroulée dans les locaux de la MRC Vaudreuil-Soulanges, sous la responsabilité de l'agente de développement culturel. La responsable du comité a accueilli les membres du jury. La présidence du comité a été confiée à l'élue d'une municipalité de la MRC. Il s'agit de la mairesse de la municipalité des Cèdres.

Cinq membres composaient le comité d'acquisition. L'agente culturelle a rappelé les principes qui guident l'action du comité et les règles de confidentialité qui lient chacun. Il est à noter que, dans ce comité d'acquisition, l'agente culturelle avait un droit de vote et pouvait orienter les choix des pièces par ce double rôle. Cette situation était semblable à celle de Trois-Rivières.

Il est important de noter que les dossiers des candidats et les images numérisées avaient été envoyés par courriel aux membres du comité. La piètre qualité de certaines images a soulevé plusieurs commentaires négatifs de la part de certains membres comme nous le verrons dans le compte-rendu des discussions.

Afin de mieux identifier les acteurs, voici les représentants qui composaient le comité.

Représentantes du monde municipal:

- Animatrice : agente de développement culturel et social, responsable du comité avec droit de vote
- Intervenante-élue : présidente du comité sur la politique culturelle de la MRC Vaudreuil-Soulanges et mairesse de la municipalité des Cèdres

Représentants du monde de l'art:

- Conservateur : conservateur au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
- Historienne de l'art : chargée de projet au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et historienne de l'art
- Artiste en arts visuels

Avant la présentation des œuvres par l'agente culturelle, la présidente a rappelé le mandat du comité, a animé la discussion autour de la notion de l'origine des artistes et a demandé des précisions au sujet de la méthodologie qui permet de procéder à l'analyse des dossiers reçus aux fins d'acquisition et de recommander une sélection au comité sur la politique culturelle de la MRC. Elle a nommé ensuite les personnes qui composent le comité et les a remerciés de leur participation.

Avant de procéder à l'étude des dossiers, elle a également animé une discussion initiée par les membres du comité à propos de l'origine des artistes. Comme c'était la première fois qu'un comité d'acquisition se réunissait à la MRC en vertu de la nouvelle politique, les membres s'interrogeaient sur la notion « d'origine » énoncée dans la politique de cette façon : « Favoriser la mise en valeur des créateurs originaires ou qui résident sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et qui rayonnent aux niveaux local, national ou

international¹⁶¹». La présidente du comité a déclaré que l'influence du territoire sur la pratique de l'artiste et son appartenance au territoire suffisait pour dire qu'il est originaire. Les autres membres ont exprimé leur désaccord. On a fini par convenir que le lieu d'habitation, le séjour pour études ou travail, ainsi que l'influence que peut avoir la région sur une pratique artistique devraient être suffisants pour indiquer que l'artiste est originaire. Les membres ont convenu que, dorénavant, ce sera à l'artiste qui propose un dossier au comité de démontrer qu'il est originaire de la région.

Par ailleurs, la présidente du comité a demandé à l'agente culturelle des précisions au sujet de la méthodologie à adopter pour le choix des œuvres. L'agente culturelle a fourni des explications sur le contenu des différents documents utilisés dans l'évaluation des œuvres (par exemple, formulaire, grille d'observation), elle a rappelé les critères utilisés pour juger celles-ci (valeur artistique, esthétique, diffusion, conservation, entreposage et autres) et a ajouté qu'il a été décidé de ne pas demander aux artistes de déposer les œuvres, mais d'utiliser une image numérique afin de les présenter aux membres du comité. L'artiste du comité a réagi en disant que cela constituait une erreur. Il a justifié sa position en faisant valoir qu'en l'absence des œuvres réelles, il est difficile de se faire une idée juste, par exemple, en ce qui concerne les œuvres sur papier qui peuvent être produites sur différentes qualités de papier.

Par la suite, la présidente du comité, une élue de la MRC, a suggéré de faire un premier tamisage des œuvres sur support numérique pour que les œuvres retenues soient physiquement demandées aux fins d'une sélection définitive ultérieure.

Trente-trois artistes avaient fait parvenir 61 œuvres dans le cadre de l'appel de propositions. La présidente du comité a indiqué que le budget d'acquisition des œuvres d'art était de 7 000 \$.

¹⁶¹ MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art, Politique d'acquisition et de diffusion d'œuvres d'art, pour que notre culture rayonne*, 2012, p. 6

4.4 La présentation et la sélection des œuvres

L'évaluation des œuvres a commencé à l'aide de la liste¹⁶² établie par l'agente culturelle et le diaporama a été présenté aux membres du comité.

L'animatrice a présenté les œuvres du premier artiste, Alessandro Senn, d'origine chilienne et résidant de Rigaud. Il est titulaire d'un certificat en arts plastiques. L'artiste a soumis une seule œuvre, *Québec bleu*, au coût de 2 000 \$. L'historienne de l'art a déclaré avoir sélectionné cette œuvre. L'artiste membre du comité a demandé où se trouvait le curriculum vitae de l'artiste, son âge, ses études? On lui a répondu que l'artiste est dans la quarantaine et qu'il est d'origine chilienne. L'animatrice a passé rapidement sur son parcours professionnel : expositions en 2000, 2002, 2007 et lieu de résidence à Rigaud.

Après cette courte discussion, l'élue a demandé comment il était prévu de procéder pour l'évaluation des œuvres. L'animatrice a répondu que les membres allaient regarder rapidement les pièces et déclarer si l'œuvre est retenue ou pas, et qu'elle répondrait aux questions portant sur les curriculum vitae des artistes. L'œuvre *Québec bleu* a été retenue pour l'évaluation finale.

Les œuvres suivantes étaient *Oies, ânes et chat du Nil* et *Le mystère de l'île aux épices*, de l'artiste Annouchka Gravel-Galouchko. L'historienne de l'art a donné son avis sur-le-champ : «Moi, ça, c'est de l'illustration qui provient de la publication d'un livre. Ça ne fait pas partie d'une collection. Je regrette là¹⁶³ ». Or, l'artiste du comité a constaté que Galouchko avait un curriculum impressionnant. L'historienne de l'art a opposé que l'illustration était difficile à faire voyager au cours d'expositions et s'est demandé comment intégrer de telles pièces dans une collection. Le critère évoqué ici est celui du format et du genre par opposition à la peinture ou la sculpture, et celui de la cohérence de la collection municipale. Les œuvres ont été rejetées.

¹⁶² Annexe 9, Œuvres présentées au comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges p. 168

¹⁶³ Verbatim de la réunion du 19 septembre 2012 du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges, p. 17

Les œuvres suivantes ont été présentées : *La ruée vers l'eau, le dernier sourire* et *La ruée vers l'eau* de Carole Latulippe. Il s'agissait de deux acryliques, la première à 720 \$ et la seconde, à 1 300 \$. L'artiste du comité a déclaré qu'il trouvait quelque chose dans ces pièces. L'historienne de l'art a acquiescé. L'élue a affirmé qu'elle aussi accrochait à la première. Une discussion a suivi sur la différence de prix entre les deux œuvres. Les deux œuvres font 36 X 29 cm. Les membres se sont entendus sur ce choix, sans ajouter de commentaire ni préciser de critère.

Les pièces suivantes étaient de Chantal Monfette. Le titre de la première était *O de lune*, et celui de la suivante, *Cépage elfique*. Les œuvres étaient conçues en photo micromatique et les prix étaient de 900 \$ pour *O de lune* et de 950 \$ pour *Cépage elfique*. L'élue a indiqué ne pas avoir accroché à ces pièces. L'artiste du comité y a trouvé quelque chose d'intéressant. Les membres ont proposé de revenir plus tard à ces œuvres, en indiquant qu'elles posaient un point d'interrogation¹⁶⁴.

Daniel Laramée a proposé deux œuvres : la première, *Le petit prince et le renard*, et la deuxième, *Nos huit ans, nos amours, nos enfants*. Il s'agissait de deux pièces en céramique. Le coût des œuvres était de 2 775 \$ et 2 500 \$ respectivement. L'élue, l'artiste du comité et l'historienne de l'art ne s'entendaient pas sur le genre présenté et sur les qualités de l'œuvre. L'élue a déclaré ne pas accrocher, l'artiste a indiqué qu'il s'agissait de bibelots. Seule l'historienne de l'art avait retenu l'une des pièces. Voici un extrait du dialogue.

Spécialiste-historienne de l'art : C'est ça, elle, je l'avais sélectionnée, pour la technique, mais...

Intervenant-artiste : Quelle technique?

Spécialiste-historienne : Ben, c'est quand même de la sculpture...

Intervenant-artiste : Moi, je n'appelle pas ça de la sculpture.

¹⁶⁴ Les membres du comité ont décidé que les œuvres ne recevraient pas de notes. Il s'agit de dire oui, non ou point d'interrogation, c'est-à-dire qu'ils feront un retour sur la pièce à la fin de la réunion.

Spécialiste-historienne : Bon, ben écoutez, on le met avec un point d'interrogation, on ne se chicane pas. On le garde avec un point d'interrogation¹⁶⁵.

L'animatrice a considéré le prix en indiquant qu'il s'agissait d'un bronze. L'artiste du comité a rétorqué.

Intervenant-artiste: Faut pas se fourvoyer avec ça, ça pourrait être de l'or massif. Le bronze, il peut demander beaucoup d'argent pour le bronze, mais c'est quand même famineux pour une petite pièce comme cela demander un prix...¹⁶⁶.

L'élue a déclaré, elle aussi, que c'était trop cher.

Les œuvres suivantes étaient *Extase* et *Alpha-Omega* de Denis Roy. Il s'agissait de deux acryliques. L'historienne de l'art et l'artiste du comité ont déclaré les avoir trouvées intéressantes. La discussion n'a porté que sur l'absence d'encadrement. L'animatrice a dit qu'elle les ferait encadrer. L'élue a demandé si le comité gardait les deux œuvres; l'historienne de l'art a indiqué qu'elles pourraient être regardées plus tard. Aucun autre commentaire n'a été formulé. Les prix étaient respectivement de 1 200 \$ et 1 600 \$.

Éclair sur l'au-delà et *Romance sans parole* ont été présentées par l'artiste Denise Paquette. Il s'agissait d'une acrylique au coût de 650 \$ pour la première, et d'une aquarelle au coût de 450 \$ pour la seconde. L'historienne a déclaré être intéressée par la première. L'élue a déclaré ne manifester aucun intérêt, ni pour l'une, ni pour l'autre. Le conservateur et l'artiste du comité ont appuyé la position de l'élue. L'artiste a ajouté que les œuvres ne le touchaient pas. Les deux œuvres ont été éliminées.

Baleines bleues et *Éclats de verres* de Ginette Malouin ont été les œuvres suivantes. Il s'agissait de deux acryliques au coût de 900 \$ chacune. L'historienne de l'art a indiqué ne pas avoir été touchée par les œuvres. L'élue a trouvé l'une plus belle que l'autre. L'historienne de l'art a déclaré qu'elle constatait un problème avec l'une des pièces qui avait été reproduite

¹⁶⁵ Verbatim de la réunion du 19 septembre 2012 du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges, p. 22

¹⁶⁶ Ibid. p. 22

pour en faire des cartes de souhaits. L'élue a émis quelques interrogations à l'égard de cette position. L'historienne de l'art a expliqué :

Spécialiste-historienne : Ça, ça veut dire que ton original vient déjà d'être diffusé...

Animatrice/modératrice : Exactement.

Spécialiste-historienne : Fait qui perd...

Intervenante-élue : Alors, c'est éliminé les deux¹⁶⁷.

C'est donc l'originalité (l'unicité) de l'œuvre qui devient le critère important pour justifier l'insertion de l'œuvre dans la collection, au-delà de considérations esthétiques, la pertinence dans la collection ou autres. Les œuvres ont été rejetées.

L'artiste Ginette Parizeau a présenté deux œuvres, *Crépuscule* et *Intermède d'hiver*, deux aquarelles à 245 \$ pour la première et 345 \$ pour la seconde. Les dimensions n'ont pas été précisées. L'artiste du comité a constaté que la facture était très traditionnelle. L'historienne de l'art a appuyé l'artiste en déclarant qu'elle n'aimait pas la première, mais trouvait la deuxième intéressante. Puis, l'artiste du comité a déclaré éprouver de la difficulté avec la signature en bas de la pièce, qu'il considérait trop grande : « Ça me dérange, visuellement...¹⁶⁸ », a-t-il soutenu. Il a seulement concédé que la présence d'une maison dans *Crépuscule* faisait référence au territoire, mais a répété que c'était très traditionnel. Le conservateur a déclaré ne pas avoir « accroché » et constaté comme l'artiste du comité que la signature était dérangeante : « tellement présente », a-t-il insisté. Les membres du comité ont décidé de mettre un point d'interrogation à *Intermède d'hiver*.

Gisèle Lapalme a proposé deux œuvres : la première, *La maison de Félix*, est une peinture à l'huile au coût de 425 \$ et, la seconde, *Le Soulanges en attente*, une aquarelle de 675 \$. Très traditionnel, pas d'originalité, a jugé l'artiste du comité. L'historienne de l'art a déclaré qu'elle avait « sauté sa coche » en voyant ces œuvres et l'élue a dit qu'il était possible d'acheter ça

¹⁶⁷ Ibid. p. 25

¹⁶⁸ Ibid. p. 27

n'importe où. Puis l'élue a évoqué le critère du territoire en relation au canal Soulanges, mais a ajouté que le canal était déjà bien représenté dans la collection. Les deux œuvres ont été refusées parce qu'elles ne répondaient pas au critère de l'originalité.

Isabelle Parson a soumis six œuvres : *La mémé*, crayon graphite, à 600 \$; *Olivier Guimond*, crayon graphite, à 300 \$; *Lui y connaît ça*, peinture et collage, à 350 \$; *Douces correspondances*, peinture et collage, à 175 \$; *La corde*, photographie numérique, à 225 \$; *Tous dans le même bateau*, photographie numérique à 250 \$. L'historienne de l'art a déclaré avoir gardé seulement *La corde*. L'élue demande ce qu'est *La mémé*. L'animatrice lui répond que c'est un portrait. L'élue a déclaré qu'elle n'avait pas pu voir ces œuvres à l'ordinateur, chez elle, la veille, à cause de la mauvaise qualité des images, comme il a été précisé ci-dessus. L'artiste du comité a affirmé la même chose. Le conservateur du comité a avancé qu'il s'agissait peut-être d'exercices académiques. L'artiste a déclaré : « Écoutez, des copies de photos, je le vois tout de suite, et je peux vous dire que ce n'est pas de l'art ». ¹⁶⁹ À propos de l'œuvre *Lui y connaît ça*, l'élue a demandé si le titre désignait Olivier Guimond ¹⁷⁰. L'historienne de l'art a répété n'avoir choisi que *La corde*, une photographie numérique. L'animatrice a dit que c'était son choix aussi. L'historienne de l'art et l'animatrice ont décrit le contenu de la pièce.

Spécialiste-historienne de l'art : C'est intéressant comme photographie. Moi, j'ai aimé ça.

Animatrice/modératrice : Il y a une corde qui passe.

Spécialiste-historienne : Il y a une corde, c'est un montage photo, les dimensions sont respectables...

Intervenante-élue : C'est ça, le tableau, c'est ça sur quoi...

Spécialiste-historienne : C'est ça, c'est 5 pouces comme ça et c'est comme ça (*fait un geste pour montrer les dimensions*) c'est un montage photo avec une...

Animatrice/modératrice : Ça s'appelle la *Corde*, la corde passe à travers tous les contextes ¹⁷¹.

¹⁶⁹ Ibid. p. 29

¹⁷⁰ En référence à une publicité de bière des années soixante, dans laquelle l'humoriste québécois apparaissait.

¹⁷¹ Verbatim de la réunion du 19 septembre 2012 du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges, p. 30

L'artiste du comité a demandé le prix de cette pièce. Quelqu'un a répondu 225 \$. L'artiste a déclaré qu'il était d'accord avec l'acquisition de cette pièce. L'historienne de l'art a indiqué que l'acquisition de photographies dans la collection municipale était une première. L'aspect innovant de l'œuvre, le prix, l'absence de ce médium dans la collection étaient tous des critères favorisant l'acquisition de la pièce. L'élue, présidente du comité, a déclaré que la pièce serait retenue pour une discussion ultérieure. Les autres pièces de Parson ont été écartées de la sélection.

Les œuvres de Jacinthe Richard, la dixième artiste à être présentée, étaient *Roses sauvages*¹⁷². Les membres du comité ont été unanimes pour déclarer que la production était amateur et non admissible.

Les œuvres suivantes étaient *Chemin de campagne* et *Nature* de Langis Boudreault, deux peintures à l'huile, dont les prix affichés étaient de 1 200 \$ et 550 \$ respectivement. L'artiste du comité et l'historienne de l'art ont indiqué qu'il n'y avait pas d'intérêt pour ces pièces et que cela était ancien, qu'il s'agissait d'une technique sans profondeur. Les œuvres ont été considérées admissibles à cause du statut de l'artiste, mais la réalisation a été jugée sans talent. Cette intervention a fait réagir l'élue.

Intervenante-élue : Dans ce sens. (Rires) Dans ce sens, moi non plus j'en ai pas (*de talent*).

Spécialiste-historienne : Il faut être un petit peu plus délicate.

Intervenante-élue : Juste une minute là, vous avez un commentaire quand même très sévère. Si moi qui a des commentaires régulièrement sévères, chaque artiste, moi je trouve au contraire, chaque artiste a un certain talent. On peut ne pas être d'accord mais il faut faire attention à nos commentaires.

Spécialiste-historienne : Il faut aussi être capable de situer dans une hiérarchie...

Intervenante-élue : Il n'est pas sur le top de nos choix, puis, pour nous, c'est pas ça qu'on recherche.

¹⁷² La pièce a été discutée en comité, mais ne faisait pas partie de la liste fournie par la conservatrice de la collection de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Spécialiste-historienne : J'exagérais, madame.

Intervenant-artiste : Ne convient pas au besoin...

Intervenante-élue : Ne convient pas, mais tu sais, chaque artiste a mis son cœur, son œuvre, puis, dans ce sens, quand je fais des petits dessins avec mes petits enfants, j'y mets tout mon cœur et il y a un certain talent.

Spécialiste-historienne : On n'en doute pas. Je vais faire un commentaire ici. Ce qui m'embête, je m'excuse, ce qui m'embête, c'est que les comités d'acquisition comme ça là, il y a des artistes qu'on connaît, qu'on a vus en exposition et les œuvres qu'ils soumettent ici pour l'achat ne sont pas là. Ça, il faut faire [attention], on s'entend là-dessus¹⁷³.

Il y a dans cet extrait l'expression entre, d'une part, le sens commun manifesté par l'élue qui souhaite défendre un artiste et, d'autre part, une position professionnelle qui tient compte de critères objectifs pour le choix des œuvres d'art, critères énoncés dans la politique d'acquisition de la MRC. Pourtant, les œuvres n'ont pas été retenues pour discussion ultérieure.

L'artiste suivant est Ligori Vachon avec les pièces *Trépidation joyeuse* et *Tout feu tout flamme*, deux acryliques dont les prix respectifs sont de 3 500 \$ et 6 350 \$. L'animatrice a informé les membres du comité que cet artiste était décédé et que les œuvres avaient été présentées par sa veuve. Les membres se sont interrogés à savoir s'il s'agissait d'un artiste professionnel. À la lecture du dossier, l'animatrice a déclaré qu'il n'y avait pas d'exposition à l'actif de celui-ci, ni d'acquisition de ses œuvres par des collections publiques. L'artiste du comité et l'historienne de l'art se sont interrogés au sujet de la demande de prix des œuvres, jugée exorbitante compte tenu du statut de l'artiste. Les pièces ont été rejetées pour ces motifs et aussi pour leur manque d'originalité.

L'artiste suivante était Lorraine Bouchard avec la pièce *Ta tranquillité*, un émail sur cuivre au coût de 2 500 \$. L'artiste du comité et l'historienne de l'art ont indiqué qu'il s'agissait d'une pièce ordinaire, un paysage habituel. L'artiste a ajouté : « L'émail sur cuivre, oui, mais disons, c'est quelque chose qui a été fait au XV^e siècle, en France, à Limoges, puis toutes sortes de

¹⁷³ Ibid. p. 32

choses. Mais elle a utilisé une technique très ancienne pour quelque chose de très habituel. »¹⁷⁴ On apprend dans la suite de l'échange que Bouchard déplace cette œuvre d'un musée à un autre, mais qu'elle n'a pas présenté sa meilleure production. La pièce a été rejetée pour motif de manque d'originalité.

L'artiste suivante a présenté deux acryliques, *Errances et nymphéas* et *Évocation*, dont les prix étaient 2 300 \$ pour la première et 2 440 \$ pour la seconde. Il s'agissait de l'artiste Madeleine Turgeon. Le contenu a été jugé conventionnel par l'historienne de l'art. L'élue et l'artiste membre du comité ont déclaré ne pas accrocher à ces pièces. La deuxième pièce était un dyptique. L'historienne de l'art a dit que les prix étaient très élevés et que le tout était conventionnel. L'artiste du comité s'est dit d'accord avec le jugement de l'historienne. L'élue a conclu que les pièces devaient être rejetées.

Réflexion près du lac et *Espace migratoire II* ont été présentées par l'animatrice. Ces estampes et linogravures sont de Manon Côté. Le prix pour chacune des pièces est de 350 \$ et 460 \$. Plusieurs membres du comité ont exprimé leur appréciation pour ces pièces. L'artiste du comité ainsi que le conservateur ont déclaré aimer les œuvres. L'historienne de l'art a marqué sa préférence pour *Espace migratoire II*. L'élue a pris cependant une position opposée aux autres membres du comité.

Intervenante-élue : Je vais vous avouer quelque chose. Moi, je n'aime pas ce genre de truc, puis je ne me prononcerai pas sur elle, puis en plus c'est une de mes citoyennes. Alors si vous autres vous voulez la garder, parce que moi je n'aime pas ces choses sombres, je ne suis pas dans cet élément de tableau qui illustre...

Intervenant-artiste : Ce n'est pas un tableau, c'est une lino...

Intervenante-élue : Je ne suis pas dans cet élément de couleur sombre, c'est juste que je les regarde même pas, je me retire¹⁷⁵.

L'artiste du comité a déclaré qu'il aimait beaucoup; l'historienne de l'art a ajouté que le prix était convenable; et l'animatrice a complété en disant que cela n'était pas cher. L'historienne de l'art a apporté cette précision : « C'est une gravure, c'est une monotexture très

¹⁷⁴ Ibid. p. 34

¹⁷⁵ Ibid. p. 36

intéressante, il y a une belle maîtrise. Le prix et la dimension, il est encadré. Prix et dimension acceptables. On s'entend-tu pour *Espace migratoire II*¹⁷⁶»? Les critères évoqués ici pour le choix de l'œuvre ont été le médium, l'originalité, la dimension, la maîtrise du médium par l'artiste et le prix. Pour l'historienne de l'art, *Espace migratoire II* a été préférée à *Réflexion près du lac* à cause de sa dimension. L'artiste a exprimé le souhait de retenir les deux pièces pour discussion ultérieure. L'élue a conclu que les deux seraient conservées.

Couleurs d'automne de Marcel Bradley est une peinture à l'huile dont la valeur est de 1 500 \$. Plusieurs membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas reçu la photo afin de bien analyser la pièce. Certains ont déploré le fait que la peinture n'était pas encadrée. Pour l'historienne de l'art, elle se posait des questions sur la recevabilité de l'œuvre. Pour l'animatrice, la pièce ne passait pas à l'évaluation. Or, l'artiste du comité a pris une position différente.

Intervenant-artiste : Oui, ok, d'accord, (*silence*) oui, c'est différent, il y a quelque chose là, vous savez moi j'ai rien contre le paysage, en fait j'avais apporté quelque chose, parce que je voulais vous montrer, il y a tellement traditionnel que je voulais vous montrer quelque chose qui ne l'était pas. Et ceci n'est pas traditionnel pour un paysage, c'est quelque chose d'intéressant, il me semble. J'ai apporté un catalogue sur Jacques de Tonnancourt, que vous connaissez peut-être. Il a peint beaucoup de choses, entre autres des paysages, c'était parfois difficile à voir, à ces dimensions-ci, mais il y en a quelques-uns où par sa technique, par sa vision, il a quelque chose de différent. Et il en a plusieurs là-dedans.¹⁷⁷

L'artiste du comité a donc relevé comme critère d'acquisition l'originalité, l'intérêt de la pièce par elle-même, le fait qu'elle peut être située dans l'histoire du paysage comme genre, etc. L'animatrice a attiré l'attention des membres du jury sur la qualité du dessin des arbres, un critère esthétique. Les membres conviennent de la garder pour décision ultérieure.

Marie-Ève Longtin a présenté *La belle en roue libre*, pigments et impression numérique sur plexiglas, au coût de 1 800 \$. L'animatrice a précisé qu'il s'agit d'une artiste de la relève. L'historienne de l'art a déclaré qu'elle avait sélectionné cette pièce. Le conservateur a indiqué que Longtin exposait à ce moment-là au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, ce qu'a confirmé l'historienne de l'art qui a ajouté que sa technique était intéressante. L'artiste du

¹⁷⁶ Ibid. p. 36

¹⁷⁷ Ibid. p. 39

comité s'est dit peu convaincu et a précisé : « La seule chose qui me dérange avec ça : "cute" n'est pas la qualité que je vois avec une œuvre d'art. Et ça, ça m'a l'air un peu "cute" comme... ». ¹⁷⁸ La dimension était de 48 sur 22 pouces. L'animatrice a précisé que le prix était exagéré. Cependant, l'historienne de l'art a soulevé l'idée que Longtin serait négociable. Une discussion a suivi parce que l'historienne de l'art s'est demandé si la même pièce était en vente au Musée. Le conservateur a déclaré qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'une artiste tente de vendre une œuvre et la propose au comité d'acquisition de la MRC. L'œuvre a été tout de même retenue pour décision ultérieure.

L'artiste Mario Faubert a présenté deux œuvres : *Cratère des pingualits* et *Majestueuses falaises*. Il s'agissait de deux photographies. Les dimensions n'ont pas été précisées, mais le prix était de 3 500 \$ chacune. L'historienne a déclaré qu'il s'agissait de photographies du Grand Nord, que cela était de la photo documentaire. L'artiste a dit qu'il trouvait les photos impressionnantes, prises par avion, elles sont énormes. L'historienne a complété en disant que c'était très cher. Les deux membres ont conclu qu'il s'agissait davantage de la photographie documentaire que d'une œuvre d'art. L'animatrice, pour sa part, a indiqué qu'elle éprouvait de la difficulté à défendre ces productions, étant donné qu'il s'agit de photos prises dans le Grand Nord, quel rapport y a-t-il avec Vaudreuil-Soulanges, s'est-elle demandée. Enfin le conservateur a dit que les œuvres étaient fragiles à cause de l'impression par jet d'encre. La notion de territoire, la nature de la représentation (documentaire), les contraintes de conservation et le prix, critère économique, ont constitué les critères déterminants pour refuser les pièces. Tous reconnaissent par contre la qualité et la beauté du travail.

Mélinda Brewer a présenté une œuvre qui s'intitulait *Novembre*, une peinture à l'huile au coût de 775 \$. Spontanément, l'élue et l'historienne de l'art ont dit non. L'artiste du comité a indiqué que si c'était de la peinture animalière, ce serait recevable, mais il a refusé cette pièce. Aucun autre commentaire n'a été formulé; la pièce a été refusée.

L'élue a indiqué que l'artiste suivante était Mireille Ménard, l'une des citoyennes de sa ville, et a précisé qu'elle allait se retirer de la décision. Ménard propose deux vitraux, le titre

¹⁷⁸ Ibid. p. 40

Papillon bleu, dont le prix est 600 \$, et *Le couple*, à 820 \$. L'artiste du comité et l'historienne de l'art ont jugé que les pièces étaient de nature décorative. L'animatrice a dit que les possibilités d'exposition étaient limitées, car les pièces doivent être placées devant des fenêtres. L'historienne a indiqué que ce n'était pas le genre de pièce à intégrer dans la collection. Pour ces motifs – le matériau, le contenu (animaux, très figuratif), les contraintes d'exposition –, les pièces ont été refusées.

Nicole Laporte a présenté *Sur la petite rivière gelée*, une peinture à l'huile au coût de 835 \$. L'historienne de l'art a déclaré avoir retenu cette œuvre-là. L'artiste du comité a rétorqué qu'il refusait ce type d'œuvre, qui faisait « carte postale de Noël ».¹⁷⁹ L'historienne de l'art a repris son argument.

Spécialiste-historienne : Parce que c'est de la peinture, on est vraiment dans la peinture naïve tel que développée en 1970, que ce soit avec, le nom m'échappe, la Japonaise là, aidez-moi...

Animatrice/modératrice : Miaki.

Spécialiste-historienne : Je trouve que ça s'inscrit dans cette démarche-là. Elle ne prétend pas faire autre chose.

[...]

Spécialiste-historienne : Puis Nicole, elle a vraiment un beau parcours professionnel. Ses œuvres sont raisonnables, moi, pour les thèmes aussi, c'est toujours, c'est Rigaud, on est à Rigaud, c'est la rivière Saint-François, on voit le mont, puis elle ne prétend pas faire autre chose que du naïf. Alors moi, c'est en ce sens-là, puis elle rentre, elle répond bien dans le critère de la peinture naïve développée en 1970. Je, je, en tout cas voilà. Vous ferez bien ce que vous voudrez (*rires*)¹⁸⁰.

L'artiste du comité a répété, malgré les explications de l'historienne, qu'il ne retiendrait pas cette pièce. L'élue a procédé à un vote. Elle-même, l'historienne de l'art et l'animatrice ont été favorables, tandis que l'artiste et le conservateur ont été défavorables à la pièce. L'œuvre a été retenue pour décision ultérieure à cause du style naïf, de la référence et de l'influence de l'artiste montréalaise d'origine japonaise Mijuki Tanobe, de la référence au territoire et de la composition.

¹⁷⁹ Ibid. p. 45

¹⁸⁰ Ibid. p. 46

Philippe Corriveau a proposé *Champs 11*¹⁸¹, une aquarelle de 320 \$. L'artiste du comité a déclaré bien aimer cette œuvre. Tous ont appuyé. L'animatrice a dit posséder une œuvre de cet artiste et a ajouté que la pièce présentée venait avec son encadrement, du bois de grange de la région, a-t-elle précisé. Le conservateur a ajouté : « C'était l'idée du concept, l'encadrement fait partie du concept¹⁸² ». Les membres du comité ont peu évoqué de critères pour le choix de cette pièce. Un coup de cœur semble avoir exprimé la faveur des membres.

L'élue a nommé un vingt-cinquième artiste pour évaluation, René Tellier, qui proposait *Brume matinale* et *Feuilles mortes*, deux peintures à l'huile au coût de 800 \$ chacune. L'historienne de l'art et l'artiste ont spontanément refusé cette proposition. L'animatrice a dit bien aimer la première. Elle a ajouté que l'artiste était de la relève. Une discussion a suivi sur ce fait. L'historienne de l'art a exprimé un doute au sujet de l'âge de l'artiste que l'on pouvait difficilement classer dans la relève. Il était né en 1948. L'animatrice a dit qu'il avait exposé dans la salle de la MRC. L'historienne de l'art a rétorqué qu'elle cherchait ses expositions en musée. L'élue a déclaré aimer l'une des pièces. Les membres se sont entendus pour mettre un point d'interrogation, c'est-à-dire que la pièce *Brume matinale* serait revue à la fin pour décision.

Les pièces suivantes étaient de Richard Caplette : *Le mont des fous* et *Temenos*, acrylique et médium mixtes pour les deux, au coût de 1 620 \$ pour la première et de 1 350 \$, pour la seconde. L'animatrice a dit beaucoup aimer ce que cet artiste réalisait. L'historienne de l'art a répondu avoir rejeté cela du revers de la main et qu'elle détestait ce travail. L'élue et l'artiste du comité ont déclaré ne pas avoir été capables de voir l'œuvre sur leur ordinateur. Le conservateur a dit trouver intéressant *Le mont des fous*, car c'est plus original que *Temenos*, et a ajouté que des pièces semblables se retrouvaient dans la collection du même artiste. L'élue a répondu qu'elle n'avait d'intérêt pour aucune des pièces. L'animatrice et l'artiste ont aussi

¹⁸¹ Figure 4.3: Philippe Corriveau, *Champs 11*, 2011, aquarelle sur papier Fabiano, 91,5 X 56 cm 320 \$.p. 188

¹⁸² Verbatim de la réunion du 19 septembre 2012 du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges, p. 48

répondu ne manifester aucun intérêt pour les œuvres. Les pièces sont écartées sans autre discussion.

L'artiste Sonia Haberstich a présenté *Accumulation*, une encaustique sur bois, au coût de 750 \$. L'élue a demandé ce dont il s'agissait. L'historienne de l'art a répondu qu'il s'agissait d'une technique utilisant de la cire. Elle a ajouté avoir trouvé l'œuvre intéressante. L'artiste du comité a affirmé trouver cette pièce aussi intéressante, mais qu'il n'était pas convaincu en voyant l'image sur son ordinateur la veille. Quelqu'un a demandé les dimensions. 60 sur 60 cm, a répondu l'animatrice. Des membres ont dit trouver la pièce grande. L'artiste a dit ne pas être convaincu : « C'est une technique qui remonte à l'Empire romain¹⁸³ ». Puis, il a ajouté un commentaire sur les problèmes de faire de tenir la pièce pour l'exposer. Les membres ont convenu de retenir la pièce pour discussion ultérieure. Les principales réserves sont formelles : la dimension, le matériau et les contraintes d'exposition.

Stephan Daigle a présenté deux œuvres : *Les cerfs à l'étain* et *Tapis tortues aquatiques*. L'artiste du comité a jugé que c'était de l'illustration. L'historienne de l'art a abondé dans le même sens : « Un illustrateur et c'est de l'estampe numérique. Ça, ça veut dire que de l'estampe numérique, tu reproduis ça sur ton ordinateur à l'infini. Qu'est-ce qui arrive (*quelqu'un dit* : Niet!)... Niet, c'est ça. Ça, ça n'a... Voyons donc¹⁸⁴ ». Elle a poursuivi en se demandant ce qui arrive avec l'original. Elle a soulevé le fait que l'estampe numérique n'était ni numérotée ni signée. Le conservateur a rappelé le problème de la pérennité de l'œuvre. Pour ces motifs, les pièces sont retirées.

Suzanne Caron, *La terre imaginaire* et *Les reflets solaires*, a dit l'élue pour présenter les œuvres suivantes, deux acryliques, la première à 500 \$ et l'autre à 1 200 \$. L'artiste du comité et l'historienne de l'art ont déclaré n'avoir rien retenu de ces œuvres. L'animatrice a trouvé la technique moyenne. Aucun autre commentaire n'a été ajouté, mais les membres ont convenu de faire venir celle à 500 \$.

¹⁸³ Ibid. p. 52

¹⁸⁴ Ibid. p. 53

L'artiste suivante était Suzanne Reid, avec les pièces *Reflets solaires* et *Sur les rives de l'Outaouais*. La première est une acrylique au coût de 1 200 \$ et l'autre une xylographie au coût de 2 100 \$. L'artiste du comité a trouvé intéressante la technique de xylographie. L'historienne de l'art a rétorqué que le problème, c'était que la pièce est un triptyque. La discussion s'est ensuite portée sur l'acrylique. Le conservateur a demandé la dimension. C'est grand, ont constaté plusieurs. C'était 15 sur 36 pouces. Par contre, l'intérêt s'était porté sur l'artiste elle-même. Le conservateur a déclaré que son parcours était intéressant. L'animatrice a ajouté que l'une des peintures de cette artiste avait été achetée par la CRÉ¹⁸⁵. « Alors, *Rives de l'Outaouais*, on la retient? », a demandé l'élue. C'est la seule des deux pièces qui a été retenue pour évaluation.

Thérèse Bourbeau-Cholette a présenté *La légende des tourtes* et *Une fée de la légende*. Il s'agissait de deux sculptures dont les prix étaient de 3 500 \$ pour la première et de 4 500 \$ pour la seconde. L'historienne de l'art et l'artiste du comité ont dit n'avoir rien retenu de cette artiste. Le conservateur a indiqué avoir retenu la *Une fée de la légende*. À 4 500 \$, a questionné l'historienne. L'animatrice a précisé que l'artiste était prête à négocier. L'élue a ajouté qu'elle ne détestait pas l'œuvre en se demandant si l'objet se plaçait au mur. L'artiste a dit que cette sculpture faisait décorative. Il a ajouté être allé à Montréal le week-end précédent et qu'il avait vu plusieurs œuvres de ce type-là.

Bourbeau-Cholette présentait aussi deux œuvres en deux dimensions : *L'eau qu'on gaspille* et *Floraison*, acrylique sur toile, le coût était de 3 000 \$ chacune. L'animatrice a dit trouver intéressante *Floraison*. L'élue a demandé si les membres éliminaient les pièces de Bourbeau-Cholette. Tous ont acquiescé.

L'artiste Yvan Duranleau a proposé *Le château endormi* et *Nature*, acrylique sur toile, dont le coût était de 925 \$ pour la première et 1 665 \$ pour la seconde. L'historienne de l'art a refusé les œuvres et l'élue a dit qu'elle avait vu assez de ce type d'œuvre. Aucun autre commentaire n'a été formulé, et les œuvres ont été refusées.

¹⁸⁵ Il s'agit de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée du Haut Saint-Laurent, la seule CRÉ à avoir adopté une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Voir l'annexe 1, p. 147

Les membres se sont penchés sur le dernier artiste de la sélection. Il s'agissait de Scott MacCload, avec l'œuvre *First Contact* au coût de 900 \$. L'artiste du comité a dit que c'est un artiste intéressant qui a exposé à plusieurs endroits, à Montréal et au Canada. Il a fait valoir le parcours professionnel de MacCload, le fait qu'il présentait au comité une œuvre caractéristique de sa thématique. Devant la photo de l'œuvre, des membres du comité ont dit trouver intéressant ce travail. Au sujet du prix, tous les membres l'ont trouvé acceptable. L'historienne de l'art a dit que cette pièce serait intéressante dans la collection. L'animatrice a conclu que les gens approuvaient l'acquisition de cette œuvre.

Enfin, les membres du comité ont été informés par l'animatrice qu'ils devaient évaluer la donation d'une œuvre d'art. Il s'agissait de l'artiste Tim McEvenue, dont l'œuvre était *Sans titre*, et n'affichait aucun prix. La donation provenait de la conjointe de l'artiste membre du comité. Les gens se sont demandé s'ils devaient accepter le don. L'élue a dit: « Des fois, il y a des cadeaux empoisonnés¹⁸⁶ ». Comme il s'agissait de la conjointe d'un membre du comité, celui-ci a demandé s'il devait se retirer. Il est finalement resté.

Les membres du comité ont appris que McEvenue avait habité une vingtaine d'années dans Vaudreuil-Soulanges. Il était diplômé de l'Université Concordia et habitait maintenant la Chine. L'artiste membre du comité a expliqué que sa carrière avait pris son envol en Chine. L'historienne de l'art a demandé s'il fallait considérer l'œuvre présentée comme une œuvre de jeunesse. L'artiste a complété les informations en soumettant que McEvenue serait un jour assez connu et qu'il serait opportun pour la MRC de posséder l'une de ses œuvres. L'élue a déclaré que le comité allait l'accepter.

À la fin de cet exercice où l'on a exclu les œuvres non admissibles, pour les motifs exposés plus haut, par exemple le lieu d'origine de l'artiste ou la nature de l'œuvre, on a aussi exclu l'illustration comme mode de représentation artistique.

¹⁸⁶ Verbatim de la réunion du 19 septembre 2012 du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges, p. 61

Voici la compilation des œuvres acceptées pour discussion.

Artiste	Titre	Prix
Carole Latulippe	<i>Ruée vers l'eau</i>	720 \$
Chantal Monfette	<i>Eau de lune</i>	900 \$
Denis Roy	<i>Extase</i>	1 200 \$
	<i>Alph-Oméga</i>	1 600 \$
Manon Côté	<i>Réflexion sur le lac</i>	350 \$
	<i>Espace migratoire II</i>	460 \$
Isabelle Parson	<i>La corde</i>	225 \$
Marcel Bradley	<i>Couleurs d'automne</i>	1 500 \$
Marie-Ève Longtin	<i>La belle en roue libre</i>	1 800 \$
Nicole Laporte	<i>Mont Rigaud</i>	835 \$
Suzanne Caron	<i>La terre imaginaire</i>	500 \$
Suzanne Reid	<i>Les rives de l'Outaouais</i>	2 100 \$
Scott McCloud	<i>First Contact II</i>	900 \$
Daniel Laramée	<i>Nos huit ans nos amours d'enfants</i>	2 500 \$
Alessandro Senn	<i>Il était une fois Québec Bleu</i>	2 000 \$
Ginette Parizeau	<i>Intermède d'hiver</i>	345 \$
Philippe Corriveau	<i>Champ 11</i> ¹⁸⁷	320 \$
Tim McEvenue	<i>Sans titre</i>	Don (valeur : 2 300 \$)

¹⁸⁷ Il s'agit du chiffre onze.

4.5 L'analyse des critères de sélection

4.5.1 L'illustration, un genre non admissible

La première position a été de statuer sur l'illustration comme genre non admissible dans la collection. C'est sur ce critère que le comité s'est appuyé pour rejeter les œuvres ou l'œuvre de Galouchko.

4.5.2 Absence de critères explicitement énoncés, le critère coup de cœur

De façon paradoxale, le premier artiste à être primé, Alessandro Senn, avec son œuvre *Il était une fois Québec Bleu*¹⁸⁸, a fait l'objet de peu de commentaires. Selon le point de vue de l'agente culturelle de la MRC, l'animatrice, l'œuvre de Senn, la formation de l'artiste, sa résidence à Rigaud, sa participation à des expositions permettaient de le situer parmi les artistes qui se démarquaient. Aucun commentaire sur l'œuvre elle-même n'a été fourni. La décision semble avoir été prise uniquement en fonction du goût des membres ou d'un coup de cœur.

Ce fut également le cas pour *La ruée vers l'eau, le dernier bouquet*¹⁸⁹ de Carole Latulippe...

Élue: Carole Latulippe, moi je garde mon choix, c'est beau. Vous autres.

Spécialiste-historienne : Absolument.

Intervenant-conservateur : Moi aussi.

Intervenante-élue : Monsieur Braitstein?

Intervenant-artiste : Oui, oui.

Intervenante-élue : Excellent¹⁹⁰.

¹⁸⁸ Figure 4.6: Alejandro Senn, *Il était une fois Québec Bleu*, 2008, huile sur canevas, 122 X 91,5 cm 2 000 \$, p. 191

¹⁸⁹ Figure 4.7: Carole Latulippe, *La ruée vers l'eau, le dernier bouquet*, 2007, acrylique et feutre sur toile, 91,5 X 68,5 cm. 720 \$, p. 192

... et de Philippe Corriveau, dont l'œuvre *Champ 11*¹⁹¹ a été choisie sur un coup de cœur, car les membres ont peu élaboré sur les qualités de l'œuvre, mais semblent avoir été sensibles aussi au fait que l'agente culturelle possédait l'une des œuvres de l'artiste.

4.5.3 Conjugaison de plusieurs critères

Les critères au sujet de *Réflexion sur le lac* et *Espace migratoire II* de Manon Côté furent variés. On a mentionné les qualités esthétiques et formelles des œuvres, tels le médium utilisé et leur originalité, leur format, la compétence et l'expérience de l'artiste ainsi que sa maîtrise du médium, et enfin le prix des œuvres a été jugé acceptable.

Isabelle Parson, *La corde*¹⁹², a obtenu la faveur d'une majorité de membres sauf celle de l'artiste du comité qui exprimait une certaine réserve de l'utilisation abusive de la photographie de photographies comme technique. Pourtant, l'historienne a fait ressortir les qualités intrinsèques du travail de Parson. Les critères évoqués renvoyaient à l'originalité, l'innovation, l'enrichissement de la collection par l'acquisition d'un nouveau médium (la photographie), au prix et au sens (la corde comme titre en relation avec les images représentées).

4.5.4 Autres exemples de critères variés

Le dernier artiste à avoir été choisi pour la collection en 2012 était Scott MacClod. Son œuvre *First Contact*¹⁹³ avait originalement été classée dans les incertains (non admissibles) puis a été reçue pour être évaluée. On a reconnu la qualité de son curriculum vitae, ses recherches sur l'art inuit et la préhistoire. Les autres critères évoqués étaient les matériaux

¹⁹⁰ Verbatim de la réunion du 19 septembre 2012 du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges, p. 76

¹⁹¹ Figure 4.3: Philippe Corriveau, *Champs 11*, 2011, aquarelle sur papier Fabiano, 91,5 X 56 cm 320 \$, p. 188

¹⁹² Figure 4.4: Isabelle Parson, *La corde*, 2006, photographies numériques assemblées, 142,5 X 12,7 cm. 225 \$, p. 189

¹⁹³ Figure 4.5: G. Scott MacClod, *First Contact*, 2005, dessin sur papier, 42 X 35 cm. 900 \$, p. 190

(gouache, acrylique sur papier) la qualité de la présentation, la façon dont la pièce va s'insérer dans la collection¹⁹⁴ et le critère économique ou le prix de l'œuvre.

Suzanne Reid, avec *Sur les rives de l'Outaouais*¹⁹⁵, a été accueillie favorablement par les membres du comité. Ces derniers ont fait valoir des critères extérieurs à l'œuvre elle-même : la notoriété de l'artiste, le fait que l'une de ses œuvres faisait partie d'une collection publique, l'intérêt pour le type de production, la xylographie et la portée de la carrière de l'artiste.

4.5.5 L'exemple à part, le don

Comme il s'agissait d'un don, les membres n'ont pas soulevé beaucoup de caractéristiques liées à l'œuvre, Tim McEvenue, *Sans titre*¹⁹⁶. On a fait observer que la peinture n'était pas encadrée, que c'était une toile de galerie qui ne nécessitait finalement pas d'encadrement. On a vérifié qu'il n'y ait pas de restauration à réaliser, l'œuvre était dans un bon état. Une question a été soulevée à savoir si la donatrice avait des exigences particulières pour l'intégration de cette œuvre. L'artiste du comité, conjoint de la donatrice, a dit que l'œuvre devait être placée à un endroit protégé du vandalisme et des graffitis. Par ailleurs, l'un des critères d'acceptation, en plus du critère économique (la gratuité), a été la notoriété de l'artiste qui fait carrière en Chine.

4.6 La décision

Les membres du comité ont demandé que les artistes admissibles fassent parvenir leur œuvre afin de procéder à la sélection finale. La rencontre a eu lieu le 24 octobre 2012 au musée de Vaudreuil-Soulanges. Il nous a été impossible d'observer cette deuxième partie de la réunion du comité, par manque de disponibilité de notre part.

¹⁹⁴ Commentaire de l'historienne de l'art qui n'a pas explicité davantage.

¹⁹⁵ Figure 4.8: Suzanne Reid, *Sur les rives de l'Outaouais*, 2010, xylographie sur papier Saint-Armand, 38 X 91,5. 2 100 \$, p. 193

¹⁹⁶ Figure 4.9: Timothy Mc Evenue, *Sans titre*, 1995, acrylique sur toile, 160 X 60 cm, don d'Elaine Steinberg. 2 300 \$ p. 194

À la suite des discussions du 24 octobre 2012, les membres ont conclu à cette sélection finale: 8 artistes sur 16. Comme nous n'étions pas présent, il n'a pas été possible d'obtenir la raison pour laquelle, 8 artistes ont été éliminés.

Artiste	Titre	Prix
Alessandro Senn	<i>Il était une fois Québec Bleu</i>	2 000 \$
Carole Latulippe	<i>Ruée vers l'eau</i>	720 \$
Manon Côté	<i>Réflexion sur le lac</i>	350 \$
	<i>Espace migratoire II</i>	460 \$
Isabelle Parson	<i>La corde</i>	225 \$
Suzanne Reid	<i>Les rives de l'Outaouais</i>	2 100 \$
Philippe Corriveau	<i>Champ 11</i>	320 \$
Scott MacCload	<i>First Contact</i>	900 \$
Tim McEvenue	<i>Sans titre</i>	Don (valeur : 2 300 \$)

4.7 Position des membres par rapport aux interventions

À l'aide du même outil utilisé pour l'analyse des comités de Rouyn-Noranda et Trois-Rivières, nous avons identifié et isolé les interventions de chacun des membres pour les compiler en nombre de pages et de mots¹⁹⁷, ce qui correspond à l'espace occupé durant la réunion par chacun d'eux.

Le comité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se caractérise par le nombre d'intervenants du monde de l'art supérieur au nombre de représentants du milieu municipal. Effectivement, du côté du monde de l'art, nous avons une historienne de l'art, un conservateur du musée et un artiste. Du côté du monde municipal, les intervenants étaient l'élue, présidente du comité, et l'agente culturelle, animatrice, qui portait deux responsabilités, celle de représenter la MRC pour l'administration de la politique d'acquisition et celle de connaître le domaine de l'art par

¹⁹⁷ Annexe 12, Compilation des interventions des membres du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges p. 173

sa formation. Nous retrouvons donc dans ce comité une majorité d'intervenants du domaine de l'art, semblable à celui de Rouyn-Noranda.

L'intervenant qui a occupé le plus d'espace est l'élue (28 pages de dialogue, avec 5 365 mots). Évidemment, l'élue présidait le comité; elle avait donc à intervenir plus fréquemment sur l'aspect procédurier de la réunion : gérer le temps, présenter les candidatures, accorder la parole aux autres intervenants.

Le deuxième intervenant à s'exprimer le plus fréquemment était l'historienne de l'art (26 pages de dialogue, 5 286 mots). Elle a commenté, réagi et proposé le plus souvent comparativement à l'artiste membre du comité (13 pages, 2 920 mots) et au conservateur (5 pages, 759 mots).

Le troisième intervenant à s'exprimer le plus souvent était l'agente culturelle, animatrice, qui est intervenue avec une fréquence appréciable (21 pages, 3 700 mots)

Si nous regroupons les acteurs, ceux du domaine municipal cumulent plus de 49 pages d'intervention dans le verbatim du comité ou 9 065 mots, alors que ceux du domaine de l'art cumulent plus de 44 pages de dialogue ou 8 965 mots, ce qui, toute proportion gardée, est relativement semblable. Les intervenants municipaux ont occupé 52 % du temps de parole et les intervenants de l'art 48 %. Cependant, comme nous l'avons observé, l'agente culturelle est intervenue souvent sur les critères visant la collection, l'esthétique ou des aspects légaux de l'exercice.

Comme il a été indiqué dans les observations du comité de Trois-Rivières, rien ne caractérise la qualité et la pertinence des commentaires exprimés durant les délibérations des membres du comité. Or, il a été observé que l'artiste du comité et l'historienne de l'art ont eu tendance à prendre la parole le plus souvent les premiers, après la présentation d'une pièce. Ils n'étaient

pas toujours en accord, mais se positionnaient très rapidement en fonction de critères esthétique, muséal ou économique¹⁹⁸.

Comme nous l'avons précisé au début de ce chapitre, il s'agissait pour le comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges d'un premier exercice de mise en œuvre et du fonctionnement du comité d'acquisition. Nous constatons que, au sujet des œuvres choisies, peu de commentaires ont été évoqués. Les intervenants ont davantage débattu afin de procéder au rejet des œuvres non admissibles et celles qui n'enrichissaient pas la collection. Le manque d'expérience (du comité, pas des individus) peut expliquer la façon déductive dont il a fait preuve¹⁹⁹.

Le quatrième chapitre nous a permis de situer la MRC Vaudreuil-Soulanges, d'identifier les éléments importants de sa politique culturelle, les principales visées de sa politique d'acquisition d'œuvres d'art, de démontrer le fonctionnement du comité d'acquisition et finalement de décrire les critères utilisés par les membres du comité durant la réunion du 19 septembre 2012 pour le choix des œuvres d'art de la collection municipale. Cette observation nous a permis de faire ressortir quelques critères évoqués pour les œuvres retenues et de décrire la position des membres du comité par rapport aux interventions visant le choix des œuvres. Par contre, nous avons constaté que certaines œuvres choisies étaient l'effet du goût des participants et non pas fondé sur les critères de la politique d'acquisition de la MRC.

La conclusion de ce travail portera sur une analyse comparative des trois comités en fonction des dimensions que nous avons identifiées dans notre étude : la constitution d'un patrimoine, le soutien à l'artiste, la diffusion des œuvres et les visées identitaires. Nous indiquerons aussi un rappel de notre démarche, de notre méthodologie et des résultats de notre analyse.

¹⁹⁸ L'artiste du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges a même formulé une critique générale au sujet du prix élevé des pièces pour des artistes qui n'ont pas obtenu de reconnaissance nationale ou internationale. Nous y reviendrons.

¹⁹⁹ Par déduction, c'est-à-dire en soustrayant ce qui ne convenait pas à la collection.

CONCLUSION

L'objet de cette recherche portait sur trois politiques d'acquisition d'œuvres d'art mises en place par des instances de l'administration municipale, telles que les municipalités de Rouyn-Noranda et Trois-Rivières, et la MRC Vaudreuil-Soulanges. Nous avons analysé les délibérations des comités d'acquisition responsables de leur application. Nous avons préalablement répertorié plus de 27 politiques dans les villes du Québec. Cette étude nous a permis d'identifier les visées générales que se donnent ces villes en les adoptant : la constitution d'un patrimoine artistique, le soutien à l'artiste en région, la diffusion auprès des citoyens et de différents publics et, finalement, les visées identitaires.

De ce corpus, nous avons identifié trois politiques d'acquisition inscrites dans des politiques culturelles et les trois comités responsables de leur application. Les responsables de l'administration de ces politiques nous ont autorisés à les observer durant leurs délibérations dans le cadre d'une réunion conduisant aux acquisitions d'œuvres d'art. Les membres du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges sont nommés par résolution du conseil de la MRC, alors que dans le cas des deux autres villes, Rouyn-Noranda et Trois-Rivières, ce sont des corporations autonomes créées par la ville qui ont la responsabilité d'administrer le processus et donc de choisir les membres du comité. D'un point de vue formel, la tenue d'une réunion des comités est prévue au minimum une fois l'an dans les textes des politiques des deux municipalités et de la MRC.

Les activités des trois comités d'acquisition étudiés sont guidées formellement par une employée de la municipalité qui exécute le processus administratif d'acquisition : présélection des œuvres, présentation des œuvres aux membres du comité, exposé des curriculum vitae des artistes, explications au sujet des œuvres de la collection, budget, etc. Nos observations se sont étendues sur plus d'un an et demi. Nous avons dû essuyer quelques refus. Dans un cas, lorsque nous sommes arrivés sur les lieux, les membres ont refusé que nous enregistrons les délibérations. Outre ces quelques difficultés, les villes de Rouyn-Noranda, Trois-Rivières et la MRC Vaudreuil-Soulanges ont accepté de se soumettre à l'observation à des fins de recherches. Les membres ont été très généreux de leur temps, se sont prêtés de bon gré aux

délibérations en oubliant la plupart du temps notre présence et les responsables des collections ont assuré une collaboration fort appréciée.

Ce sont les discours des intervenants au sein des comités qui intéressaient particulièrement notre recherche, ou le contenu de leurs discussions. Ces acteurs représentent différents intérêts, ceux du monde municipal et ceux du monde de l'art, avec des perspectives diverses, celles des intervenants des disciplines liées à l'analyse des œuvres d'art (historien de l'art, conservateur, galeriste ou artiste) et celles liées à la gestion administrative des villes (budgétaires et légales notamment). Urfalino nous a permis de distinguer ces acteurs en deux groupes. Notre analyse a démontré que les rapports ont été moins conflictuels que le laissent démontrer les observations de celui-ci dans *Les fonds régionaux d'art contemporain, la délégation du jugement esthétique*²⁰⁰. Au contraire, malgré des intérêts différents, les intervenants des comités d'acquisition que nous avons observés sont arrivés rapidement à des consensus pour le choix des œuvres.

On se rappelle que notre question de recherche était : quel type de discours adoptent les acteurs d'un comité d'acquisition dans une municipalité pour justifier la sélection des œuvres d'art devant constituer la collection municipale?

C'est autour des critères de sélection des œuvres d'art, exposé au chapitre premier de notre mémoire, que les principaux enjeux de la décision d'acquisition se déterminent. À ce point de vue, il est important de rappeler que les membres font référence à des catégories de critères esthétiques, muséologiques, économiques, historiques, de diffusion, de relation au territoire et juridiques.

Les critères utilisés

À chacune des réunions des comités, une notation avait été utilisée. Dans le cas de celle de Rouyn-Noranda, une échelle de 1 à 10 était retenue par les intervenants. Dans celle de Trois-

²⁰⁰ op. cit.

Rivières, l'échelle allait de 1 à 5. Pour celle de la MRC Vaudreuil-Soulanges, aucune échelle n'avait été retenue; il s'agissait de dire oui ou non ou point d'interrogation, dans les cas d'incertitude, aux fins de sélection.

Les critères qualitatifs retenus étaient ceux identifiés dans les politiques d'acquisition de chacune des villes. L'ordre d'utilisation n'était pas systématique; chaque intervenant en usait selon le déroulement des échanges et de la discussion. De façon générale, les intervenants du monde de l'art utilisaient davantage les critères touchant l'œuvre, l'artiste ou l'insertion de l'œuvre dans la collection. Par exemple, l'historienne de l'art à la MRC Vaudreuil-Soulanges s'exprime ainsi sur une œuvre :

Spécialiste-historienne de l'art : Puis Nicole, elle a vraiment un beau parcours professionnel. Ses œuvres sont raisonnables, moi pour les thèmes aussi, c'est toujours, c'est Rigaud, on est à Rigaud, c'est la rivière Saint-François, on voit le mont, puis elle ne prétend pas faire autre chose que du naïf. Alors moi, c'est en ce sens-là, puis elle rentre, elle répond bien dans le critère de la peinture naïve développée en 70...²⁰¹.

Ceux du monde municipal étaient plus sensibles aux considérations économiques des acquisitions, au support à l'artiste en région ou proposaient le point de vue du citoyen dans l'appréciation des œuvres, notamment à Trois-Rivières :

Intervenant-fonctionnaire 2 : Si le choix s'arrêtait sur Bailey, par rapport au budget initial, tu sauterais de 118,00 \$. J'ai fait un calcul vite...

Animatrice : Sauf que, vu que j'ai été le voir tout ça, je serais capable de l'avoir à 6 000,00 \$.

Intervenant-fonctionnaire 1 : Les taxes?

Animatrice : C'est inclus²⁰².

Au comité de Rouyn-Noranda, dans le cas de la première œuvre primée, celle d'Ariane Ouellet, *Aux abois de forêt*, les critères concernant celles-ci étaient soulevés la plupart du temps par les intervenants du monde de l'art. Par exemple, en regard de l'appréciation de son

²⁰¹ Verbatim de la réunion du 19 septembre 2012 du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges, p. 45

²⁰² Verbatim de la réunion du comité d'acquisition du 15 novembre 2011, p. 32

œuvre, *Aux abois de forêt*²⁰³, les galeristes et l'artiste du comité étaient plus descriptifs, se référaient à des éléments formels de l'œuvre, tandis que l'élu faisait valoir une appréciation personnelle, ce qu'il ressentait devant l'œuvre, et la fonctionnaire établissait un lien avec l'identité de la région.

À Trois-Rivières, même si le monde de l'art n'était représenté que par un seul intervenant, un historien de l'art, celui-ci maîtrisait les critères utiles à l'analyse des œuvres, intervenait de façon constante en durée et en qualité²⁰⁴. Or, le directeur de la culture de la ville possédait aussi une bonne expérience et démontrait une connaissance évidente du domaine des arts visuels, que n'exprimaient pas les fonctionnaires des autres municipalités. Ce sont donc ces deux acteurs, à Trois-Rivières, qui occupaient majoritairement les discussions autour des œuvres à analyser. Parmi celles primées, l'œuvre de Bailey, *Jeux inédits*²⁰⁵, est l'œuvre qui a soulevé le plus de discussions. On se rappelle que le directeur de la culture (fonctionnaire 1) faisait valoir l'importance de l'artiste pour la collection et la région, le fait que l'artiste soit représenté par une galerie montréalaise, des critères esthétiques, de genre (l'art naïf) et la portée identitaire de reconnaître un artiste de cette stature pour la région et la ville de Trois-Rivières. Le coût de l'œuvre constituait le principal obstacle à son acquisition. Ce critère était surtout soulevé par l'agente culturelle responsable de l'animation du comité et conservatrice de la collection et par le fonctionnaire 2, directeur de l'urbanisme. L'historien de l'art, on s'en souvient, favorisait l'acquisition et justifiait ce choix en évoquant le fait qu'il s'agissait avec cette œuvre d'une fresque de la ville, d'un témoignage de l'artiste pour son lieu d'appartenance et d'une synthèse de sa carrière artistique.

L'autre œuvre qui a animé les discussions à l'aide des critères est de Martine Savard, *Conversations des dîneurs*²⁰⁶, pour laquelle le comité de Rouyn-Noranda a attribué une note élevée (42,5 sur 50). Comme l'œuvre de Bailey, les dimensions sociologiques et historiques

²⁰³ Figure 2.4 : Martine Ouellet, *Aux abois de forêt*, 2011, 61 X 76 cm, acrylique sur papier marouflé sur toile. 550 \$, p. 179

²⁰⁴ L'historien de l'art de Trois-Rivières était le deuxième participant le plus actif au sein du comité d'acquisition. Page 99 du présent mémoire.

²⁰⁵ Figure 3.1 : Guy Bailey, *Jeux interdits*, 2011, acrylique sur toile, 162,4 X 101,6 cm. 6 200 \$, p. 180

²⁰⁶ Figure 2.1 : Martine Savard, *Conversations de dîneurs*, 2009-2010, 50 tableaux de 15 X 15 cm, acrylique, émaux sur cuivre, vernis sur bois. 3 000 \$, p. 176

étaient évoquées. Pour *Conversations des dîneurs*, la démarche de l'artiste était fondamentale : l'enquête terrain auprès de dîneurs dans les restaurants de la ville et la narration des histoires personnelles en une œuvre picturale avait retenu l'attention des intervenants du comité de Rouyn-Noranda. Dans le cas de Bailey, l'historien de l'art du comité de Trois-Rivières avait souligné la carrière de l'artiste dans la production elle-même, comme il arrive, avait-il soutenu, aux artistes à la fin de leur carrière. Les citations à des œuvres antérieures de sa production, la référence au muralisme dans la ville comme genre et l'expression naïve de la facture ont permis d'enrichir la discussion autour de l'œuvre et de favoriser ce choix. Dans ces deux cas, les comités ont eu des décisions importantes à prendre en fonction du coût de chacune des œuvres²⁰⁷ car, en raison de leurs limites budgétaires respectives, le prix leur paraissait élevé. Pour chacun des cas, l'argumentaire des intervenants du monde de l'art est venu clarifier les enjeux pour la ville, en regard de l'intégration d'une œuvre à la collection municipale, et a permis aux décideurs publics (élus et fonctionnaires) de justifier les acquisitions.

Le comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges en était à sa première expérience d'analyse et d'acquisition d'œuvres d'art pour la collection de la MRC. Nous avons donc procédé de façon différente dans l'appréciation des critères utilisés pour l'analyse des œuvres d'art.

Première observation, l'historienne de l'art et l'artiste membre du comité étaient les intervenants les plus actifs au sein de celui-ci. L'artiste du comité soulevait à plusieurs reprises des questions de fond sur l'appréciation des œuvres, le coût et la distinction entre amateur et professionnel en lien aux œuvres présentées au comité. Ces interrogations lui faisaient déborder largement des critères de la politique d'acquisition. Il illustrait son propos en signalant qu'il ne connaissait pas la plupart des artistes présentés, qu'ils qualifiaient de débutants. Il signalait que les prix étaient irréalistes pour la plupart des œuvres et que, par conséquent, aucun prix ne devrait être indiqué pour l'évaluation du comité. Il signalait au passage que lorsqu'une galerie ou un musée régional présente et expose un artiste et que les

²⁰⁷ Il s'agissait des œuvres les plus coûteuses dans les deux comités.

prix sont affichés, il voyait là une sanction au prix fixé, ce qu'il considérait contraire aux règles du marché, puisque la réputation est fictive, soutenait-il.

Deuxième observation, l'élue du comité présidait la rencontre et son rôle était davantage d'intervenir sur la gestion du processus que sur les arguments à proposer et soutenir pour le choix des œuvres. Quels critères étaient utilisés par les membres du comité de la MRC?

Quatre constatations nous situent vis-à-vis la stratégie des choix du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

D'abord, les membres ont statué que l'illustration comme genre n'était pas admissible dans la collection municipale de la MRC. C'est en effet, l'historienne de l'art et l'artiste du comité qui se sont opposés les premiers à l'admissibilité de ce genre²⁰⁸. Les objections de l'historienne de l'art en faveur de l'inadmissibilité étaient les suivantes : les pièces ne peuvent être présentées dans des expositions générales, la façon de les présenter posait problème et il était difficile d'intégrer ce genre de pièces dans la collection. Le critère muséal était celui invoqué pour le rejet des pièces.

Contrairement à Rouyn-Noranda qui prévoit dans sa politique d'acquisition des œuvres issues des nouvelles technologies, mais signale des réserves à ce type d'acquisition, considérant les problèmes de monstration et de restauration, le comité de Vaudreuil-Soulanges a été le seul à statuer sur le rejet d'un genre.

Ensuite les discussions de ce comité se sont démarquées de celles des autres par l'absence d'argumentaire soutenant le choix des œuvres. Par exemple, dans le cas d'Alessandro Senn, *Il était une fois Québec Bleu*²⁰⁹, peu de commentaires ont été évoqués au sujet de l'œuvre. Certains intervenants ont plutôt choisi l'œuvre en fonction du statut de l'artiste dans la région.

²⁰⁸ Verbatim de la réunion du 19 septembre 2012 du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges, p. 15

²⁰⁹ Figure 4.6 : Alejandro Senn, *Il était une fois Québec Bleu*, 2008, huile sur canevas, 122 X 91,5 cm. 2 000 \$, p. 191

C'est ce que nous avons appelé les acquisitions « coup de cœur ». Ce type d'acquisition concerne aussi Latulippe, *Ruée vers l'eau, le dernier bouquet*²¹⁰, et Corriveau, *Champ 11*²¹¹.

Troisièmement, les membres ont conjugué plusieurs critères, comme dans le cas des autres comités, afin de choisir des œuvres. C'est le cas de Côté, *Réflexion sur le lac*²¹² et *Espace migratoire II*²¹³, et de Parson, *La corde*²¹⁴. Pour ce dernier cas, l'historienne de l'art avait fait valoir l'originalité, l'innovation, le critère économique, l'enrichissement pour la collection, etc.

Enfin, il avait été soumis au comité une œuvre par donation. Les arguments n'ont pas touché la qualité de l'œuvre elle-même, mais plutôt l'état de l'œuvre et sa recevabilité. Les considérations sur les possibilités de restauration ont été évoquées et une question s'est posée au point de vue de l'exigence de la donatrice. L'artiste du comité, conjoint de la donatrice, a indiqué que l'œuvre devrait être exposée à un endroit à l'abri du vandalisme et de la détérioration.

Les deux comités les plus dynamiques et les plus liés à leur politique d'acquisition d'œuvres d'art au sujet de l'utilisation de critères dits objectifs sont ceux de Rouyn-Noranda et de Trois-Rivières. Dans le cas de Trois-Rivières, on se rappelle qu'il n'y avait que l'historien de l'art et la conservatrice, présentant une double appartenance au monde de l'art et au monde municipal, comme représentant le monde de l'art. Toutefois, la présence d'un directeur de la culture assez bien informé des codes et des critères artistiques des arts visuels a joué à la faveur des acquisitions, notamment pour la photographie comme médium et l'œuvre de Bailey, *Jeux inédits*, comme emblématique de la région.

²¹⁰ Figure 4.7 : Carole Latulipe, *La ruée vers l'eau, le dernier bouquet*, 2007, acrylique et feutre sur toile, 91,5 X 68,5 cm. 720 \$, p. 192

²¹¹ Figure 4.3 : Philippe Corriveau, *Champs 11*, 2011, aquarelle sur papier Fabiano, 91,5 X 56 cm. 320 \$, p. 188

²¹² Figure 4.1 : Manon Côté, *Réflexions près du lac*, 2008, tuile de linoléum et encre d'impression à base d'huile, 44 X 22,5 cm. 350 \$, p. 186

²¹³ Figure 4.2 : Manon Côté, *Espace migratoire II lac*, 2008, tuile de linoléum et encre d'impression à base d'huile, 61 X 22,5 cm. 460 \$, p. 187

²¹⁴ Figure 4.4 : Isabelle Parson, *La corde*, 2006, photographies numériques assemblées, 142,5 X 12,7 cm. 225 \$, p. 189

Le comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges ne nous a pas permis de conclure en l'utilisation de critères précis. Nous avons effectué un agrégat de critères présenté en synthèse au chapitre 4, page 122, nous permettant de préciser pourquoi on rejetait un genre en particulier (l'illustration), le coup de cœur comme mode d'appréciation, l'utilisation de plusieurs critères et les critères appliqués à une donation. La dynamique est peut-être attribuable au manque d'expérience dans ce type de fonctionnement, mais n'avait rien à voir avec les compétences des individus qui composaient le comité. Quoi qu'il en soit, le fait de favoriser des acquisitions dans une politique pour une MRC est déjà intéressant en soi.

Notre problématique visait aussi à déterminer si les décisions des comités d'acquisition sont en conformité avec les objectifs de la politique. Les responsables administratifs, responsables des collections à Rouyn-Noranda et Trois-Rivières et agente culturelle à la MRC Vaudreuil-Soulanges, étaient chargées de l'application des critères d'acquisition. Tenant compte du degré de préparation des dossiers des artistes à présenter aux comités, elles s'acquittaient adéquatement de cette tâche. L'utilisation des critères était davantage liée aux représentants du monde de l'art, notamment, comme nous l'avons déjà soulevé, au sujet des critères esthétique, muséal et historique.

Plus généralement, notre recherche se situait dans l'analyse de la réception des œuvres d'art par le milieu régional. Elle concernait le soutien à l'art par l'État, tel que défini par Raymonde Moulin. Il n'a pas été démontré cependant qu'une action concertée de l'État central (le ministère de la Culture et des Communications du Québec) pour orienter les acquisitions régionales avait joué dans les choix des comités. Les municipalités jouissent d'une relative autonomie à cet égard. Or, l'aide financière de l'État accordée aux municipalités au Québec durant les décennies 1990 et 2000, était liée à l'adoption des politiques culturelles, non pas à celle des politiques d'acquisition d'œuvres d'art qui font partie du plan d'action des municipalités dotées de politiques culturelles. Les comités d'acquisition jouissent donc de la pleine autonomie dans les analyses, les évaluations et les recommandations. Les conseils de ville acceptent ou non ces recommandations. Dans les cas observés, elles ont toutes été

entérinées. Par contre, nous constatons que les budgets alloués à cette activité ne suffisent pas à répondre aux besoins des artistes, l'une des visées des politiques municipales.

Les visées des politiques

Nous avons identifié quatre visées en lien avec les politiques d'acquisition d'œuvres d'art dans le milieu municipal. La première est la constitution d'un patrimoine artistique qui justifie à elle seule une telle politique d'acquisition. La deuxième est le support à l'artiste de la région. La troisième est la diffusion au bénéfice des différents publics, notamment les citoyens et le personnel de la municipalité. Enfin, la quatrième visée, moins explicite dans les politiques, concerne le besoin pour la municipalité de caractériser et renforcer son identité.

La constitution d'un patrimoine artistique

La constitution d'un patrimoine artistique dans les villes est la principale préoccupation d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art. À la lecture des politiques culturelles des années 1990 et 2000 au Québec, nous avons observé que les politiques d'acquisition constituaient une part du plan d'action des premières à côté de l'organisation d'activités à caractère artistique et de différentes manifestations festives : spectacles, symposiums, fête nationale.

Pour les trois municipalités observées, la volonté de débiter ou d'enrichir une collection existante (Trois-Rivières) s'est manifestée après les fusions municipales, selon des intervenants interviewés. Le cas s'est présenté aussi à Saint-Jean-sur-Richelieu, alors que la ville de Richelieu possédait déjà un patrimoine d'œuvres d'art. Après la fusion, les acteurs municipaux ont décidé de poursuivre le développement de la collection, mais en la structurant autour d'une activité encadrée par une politique d'acquisition afin d'y donner sens et de poser un geste public au nom des citoyens.

Nous avons noté que chacune des politiques justifiait le geste public de constituer un patrimoine en arts visuels. Les trois autres visées sont liées directement à celle-ci : de soutenir l'artiste en région, rendre disponibles les œuvres pour les citoyens et développer le renforcement de l'identité.

Le support à l'artiste en région

En France, comme le signale Moulin, le support à l'artiste est perçu comme le prolongement des politiques keynésiennes de l'après-guerre. Plus près de nous, au Québec, durant les années soixante et soixante-dix, les artistes se sont fait entendre afin de revendiquer plus de ressources pour réaliser leur travail.

Selon l'Observatoire sur la culture du Québec²¹⁵, de 2005 à 2010, quatre grandes municipalités ont acheté en moyenne 95 œuvres par année pour un total de 4 032 086 \$ par année. L'année où a été réalisé le plus grand nombre d'acquisitions est 2006-2007 avec 190 œuvres et l'année dont le montant d'acquisition est le plus élevé est 2007-2008 avec 1 375 301 \$ de la valeur des acquisitions. Dans l'ensemble des établissements collectionneurs (publics/privés), il s'agit environ du dixième de la valeur totale des acquisitions (11,7 millions de dollars, la moyenne des 5 dernières années). Par contre, les acquisitions de ces quatre grandes villes constituent le quart des acquisitions en valeur comparée aux institutions muséales (4,7 millions de dollars). Ces quatre grandes municipalités²¹⁶ peuvent accaparer une part importante du marché des œuvres d'art.

Les sommes investies dans les acquisitions des trois villes de notre étude totalisent plus de 27 000 \$ pour une population d'environ 315 000 habitants. Si l'objectif est louable et politiquement rentable, il est difficile de prétendre à un réel soutien aux artistes de la région. Mais il s'agit déjà d'une amorce importante dans un champ que n'avaient jamais occupé les

²¹⁵ Annexe 13: Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, Québec, 2005-2006 à 2009-2010, p. 174

²¹⁶ Les six villes consultées étaient Montréal, Québec, Laval, Longueuil, Gatineau et Sherbrooke. Quatre d'entre elles ont répondu aux chercheurs, mais elles ne sont pas nommées dans l'étude.

villes au Québec, traditionnellement campées dans celui de pourvoyeur de services à la propriété.

Or, selon l'Institut de la statistique du Québec²¹⁷, en 2010, les artistes en arts visuels au nombre de 3 630 gagnaient annuellement en moyenne 33 000 \$. Par contre, l'étude de l'Institut signale que les artistes en arts visuels ne pratiquent pas leurs activités à temps plein. La plupart d'entre eux consacrent 61 % de temps à leur activité professionnelle, qui ne contribue environ qu'au tiers de leur revenu (10 600 \$)²¹⁸. Toutefois, l'étude indique qu'après soustraction des dépenses (production de l'œuvre et autres), le revenu net est de 2 100 \$.

De plus, la majorité des artistes se retrouvent dans les grandes concentrations urbaines. Montréal compte le plus grand nombre d'artistes. En région, si le ministère de la Culture et des Communications, par l'intermédiaire du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), ne mettait pas à la disposition un support aux artistes en arts visuels, les conditions de ceux-ci seraient passablement moindres. Il faut tout de même saluer ces initiatives du milieu municipal qui se multiplient depuis une vingtaine d'années dans le support aux artistes pour un nombre qui va croissant.

La diffusion des œuvres

Le projet de rendre disponibles des œuvres d'art revient aux musées nationaux et, depuis quelques décennies, aux musées régionaux. L'idée de collectionner des œuvres d'art issues d'une région donnée s'approche du même projet de les rassembler dans un même lieu. La collection municipale se situe dans la même perspective.

Comme se le demande le Conseil international des musées (ICOM) : À qui s'adressent les musées? Pour paraphraser cette question : À qui s'adresse la collection d'œuvres d'art

²¹⁷ Communiqué de presse du 8 mai 2013, site de l'Institut: <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2013/mai/mai1308.htm>

²¹⁸ OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, *Optique culture*, n° 23, mai 2013, 12 p.

municipale? Après avoir exprimé leur intention de collectionner des œuvres d'art issues de la production d'artistes régionaux, effectuer l'appel de candidatures ou visiter des galeries ou des ateliers d'artistes, soumis à l'évaluation d'un comité composé d'experts et de représentants des citoyens, les villes cherchent à mettre en valeur et à la disposition des publics le patrimoine en élaboration.

À Rouyn-Noranda, la ville s'est dotée d'une galerie d'art de bonne dimension, comparable à des musées régionaux comme ceux de Baie-Saint-Paul ou Rimouski. La nouvelle galerie est spacieuse et dotée d'équipements semblables à ceux disponibles dans les musées régionaux. L'espace n'est pas seulement dédié à la collection municipale, mais reçoit des expositions itinérantes qui circulent à travers le Québec.

À Trois-Rivières, l'espace d'exposition est géré par la Corporation de développement culturel et permet de présenter quelques-unes des 800 pièces qui constituent la collection municipale. Cependant, la conservatrice nous a indiqué que les cadres, au moment de la tenue de la réunion du comité d'acquisition, s'informaient des résultats et rivalisaient à savoir qui pourrait exposer une œuvre d'art récente dans leur bureau. Les œuvres ne sont donc pas uniquement réservées à l'exposition pour les citoyens, mais pour le personnel aussi. La conservatrice de Trois-Rivières prenait bien soin, dans les présentations, de parler du personnel et des citoyens comme public visé par la collection d'œuvres d'art.

On retrouve ces mêmes conditions à la MRC Vaudreuil-Soulanges. Une partie des œuvres est présentée au musée régional Vaudreuil-Soulanges, alors que l'autre partie se retrouve dans les locaux du siège de la MRC, dans la salle de réunion et dans différents bureaux de la municipalité.

La collection n'est donc pas toujours disponible pour les citoyens. Certaines contraintes d'horaire, mais surtout d'espace, n'en favorisent pas l'accessibilité. Des discussions avec les différents conservateurs de ces collections nous indiquent que, périodiquement, ceux-ci tiennent des expositions permettant de rendre accessibles les pièces de la collection municipale au public local et régional.

Au sujet de la disposition des œuvres dans les bureaux, nous présentons quelques photos de l'exposition *Entreprise collective*, présentée à l'Espace Création de Loto-Québec, à l'été 2011, afin d'illustrer la façon dont on présente des œuvres dans des espaces de bureau²¹⁹. Quoique les murs ne soient pas aussi chargés en réalité, les photos de l'exposition nous permettent d'imaginer les œuvres dans les bureaux du personnel.

Le renforcement de l'identité municipale

Pour reprendre la question de Hartmut, les populations locales ressentent-elles le besoin de conserver leur histoire, leur identité régionale²²⁰? L'auteur pose la question pour le musée. On peut supposer que la collection municipale jouerait un rôle semblable, l'infrastructure muséale en moins. Comment définir l'identité municipale?

Dupoirier a réfléchi à l'identité régionale, qu'elle définit ainsi :

L'émergence d'une identité régionale implique [...] que les éléments constitutifs d'une communauté de vie, de pensée, voire d'intérêts fondés sur l'appartenance à un même territoire, constituent les facteurs décisifs de la production des attitudes et des opinions, ou pour le moins plus discriminants que les singularités socio-économiques ou politiques qui définissent les individus et les groupes hors de toute référence à l'espace dans lequel ils s'inscrivent²²¹.

L'analyse de Dupoirier soutient que l'identité régionale est composée d'éléments constitutifs d'une communauté de vie, de pensée et d'intérêts dont les facteurs décisifs seraient les attitudes et opinions marquant l'appartenance à un territoire. Par leur politique culturelle, les

²¹⁹ Annexe 14, Exposition de Loto-Québec à Espace Création - *Entreprise collective*, p. 175

²²⁰ HARTMUT, Prasch, Pour qui? Les musées : entre identité régionale, politique culturelle et commercialisation touristique, Cahiers d'étude Comité international de l'ICOM pour les musées régionaux

²²¹ DUPOIRIER, Élisabeth et H. D. SCHAJER, « L'IDENTITÉ RÉGIONALE, PROBLÈMES THÉORIQUES, PERSPECTIVES POLITIQUES », *Les indicateurs sociopolitiques aujourd'hui*, actes du colloque de l'Association française de science politique et de l'Observatoire interrégionale du politique, janvier 1996, p. 332

municipalités posent les jalons déterminants afin d'affirmer leur identité et, dans la plupart d'entre elles (les politiques), la citation à celle-ci est explicite. La politique culturelle a mis la table, pourrait-on dire, et préparé l'arrivée de la politique d'acquisition d'œuvres d'art qui vient compléter, à côté des activités à caractère culturel, les activités qui distinguent la municipalité des autres : festivals, spectacles, appui à différents organismes culturels régionaux, etc.

Aussi, il est de l'intention de plusieurs politiques culturelles de chaque municipalité, perçue ici dans son application « terrain », de prévoir une politique d'acquisition d'œuvres d'art qui permet de faire l'histoire de l'art des artistes et des œuvres de la région, donc de construire l'identité propre à la ville ou à la région. On propose d'acquérir des œuvres d'art qui décrivent ou narrent le paysage rural ou urbain, à l'aide de nouveaux matériaux (Manon Côté, *Réflexions près du lac*, tuile de linoléum et encre d'impression à base d'huile) ou de l'art actuel (approche anthropologique et enquête terrain chez Martine Savard avec *Conversations de dîneurs*, à Rouyn-Noranda), ou le prestige et l'importance d'un artiste régional (Guy Bailey à Trois-Rivières) ou encore l'importance d'une œuvre dans la collection (Timothy McEvenue, *Sans titre*, donation d'Elaine Steinberg, MRC Vaudreuil-Soulanges).

Deuxièmement, on insiste sur l'importance de situer l'artiste dans sa région natale ou de séjour, le lieu où il a travaillé, les paysages qui l'ont inspiré et les gens ou les édifices qu'il a fréquentés et qui sont représentés dans son œuvre. Ensuite, on crée des liens avec le milieu institutionnel, comme à Rouyn-Noranda avec le cégep ou à Trois-Rivières avec l'université et les ateliers de verre ou de sculpture, en les nommant ou les narrant dans les œuvres, ce qui contribue à la construction de l'identité de la ville, partagée par les publics qui fréquentent ou fréquenteront ces œuvres et ces lieux. Quatrièmement, on met à la disposition des publics la collection municipale pour en faire un outil de promotion des services de la ville, éduquer les employés et les citoyens à l'art tel qu'il se pratique dans la région, dans des lieux, parfois inaccessibles (les bureaux municipaux, par exemple), parfois ouverts au public, telle la bibliothèque.

La politique d'acquisition d'œuvres d'art remplit pleinement son rôle lorsque le comité procède à des acquisitions, enrichit la collection municipale en constituant le patrimoine

artistique, en aidant les artistes régionaux, en permettant la diffusion des œuvres et en marquant ou renforçant l'identité de la ville ou de la région.

Faire des acquisitions d'œuvres d'art dans une municipalité n'est pas l'équivalent, en termes d'activités (et de ressources!), que de patrouiller les rues pour la police, intervenir sur une scène d'incendie pour les pompiers ou entretenir un réseau d'aqueduc pour les employés des travaux publics. C'est une activité différente parce que la police et les pompiers donnent sens à la sécurité des citoyens et les travaux publics donnent sens au besoin d'hygiène. Quel sens donnent les œuvres d'art dans une ville?

S'il est question d'acquérir des œuvres d'art, le sujet devient tout à coup plus délicat. Certains citoyens se disent aptes à choisir les œuvres considérées à partir de leur propre goût. Aussi les acquisitions font-elles parfois l'objet de contestation. Au point de vue du processus administratif, les comités s'acquittent de leur responsabilité, c'est-à-dire que l'exercice d'acquisition est fait suivant les règles établies par les conseils de ville et le citoyen y est représenté par la présence d'un élu et la fonction publique qui le supporte. Les acquisitions ont-elles un sens? Pour qui? Un débat difficile à trancher en démocratie, car une réalité demeure : les œuvres sont acquises avec les taxes des citoyens.

Si le citoyen est représenté au comité, le choix ne peut, ne pourrait reposer que sur les seuls critères du système politico-administratif. Ceci justifie amplement la présence d'intervenants du milieu de l'art : artiste, historien de l'art, galeriste, conservateur et autres. Pour citer l'un des intervenants observés par Urfalino²²² : on ne confie pas à n'importe qui la construction d'un pont, pourquoi en serait-il autrement dans l'acquisition des œuvres d'art? Le citoyen peut être doublement rassuré : les intervenants du monde municipal administrent le budget des acquisitions, ceux du milieu de l'art justifient les acquisitions à l'aide de critères précisés dans la politique d'acquisition et les font valoir avec une assurance professionnelle durant les

²²² URFALINO, Philippe, Catherine VILKAS, *Les fonds régionaux d'art contemporain, la délégation du jugement esthétique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 1995, 205 p.

délibérations. Enfin, les artistes sont tous issus des régions considérées et ont un statut professionnel.

Certaines questions demeurent ouvertes. Ainsi en est-il de la représentation des artistes d'une région.

L'un des participants au comité de Rouyn-Noranda avait posé la question directement : « avons-nous fait le tour des artistes de la région? ». Il constatait la limite à promouvoir les œuvres des artistes en région et le fait que, par le manque de densité de la population, ce sont souvent les mêmes artistes, année après année, qui présentent des œuvres, limitant ainsi la collection à une diversité. La question se pose pour une ville comme Rouyn-Noranda (environ 40 000 de population) mais pourrait se poser pour Trois-Rivières (135 000) ou la MRC Vaudreuil-Soulanges (143 000). L'intervenant du comité de Rouyn-Noranda soulève peut-être la contradiction entre cette volonté légitime de favoriser des artistes en région et la qualité ou la diversité de la collection municipale. Les responsables des collections municipales, les fonctionnaires de la culture et les élus municipaux ont intérêt à réfléchir cette dimension de favoriser et soutenir les artistes locaux, liée au renforcement de l'identité régionale, et la possibilité dans l'avenir, pas si lointain, que la collection ne se diversifie plus ou le fasse lentement. La carrière artistique demande un certain temps et des expériences diverses (souvent ailleurs que dans la région d'origine) pour se développer. C'est donc une question qui demeure sans réponse dans le cadre de ce mémoire

Deuxièmement, lier la collection municipale au développement touristique, comme le choix fait à l'aide de la politique culturelle de certaines municipalités, notamment la MRC Vaudreuil-Soulanges, est légitime en soi. Par contre, les œuvres d'art régionales sont-elles un élément attractif suffisant? Les touristes interrégionaux recherchent de nouvelles expériences ou des artistes connus²²³. Les œuvres d'art sont plutôt destinées à un public local ou régional. Les lieux de diffusion et la disponibilité des œuvres ne permettent pas toujours, sauf dans le

²²³ La MRC Vaudreuil-Soulanges met en valeur la maison de Félix Leclerc afin de favoriser le tourisme.

cas où un musée régional ou une galerie les expose²²⁴, l'accessibilité des œuvres, surtout lorsque celles-ci sont exposées dans les bureaux de la municipalité. Une collection municipale d'œuvres d'art ne constitue pas un attrait touristique significatif sauf si elle témoigne du passage d'un artiste de renom qui a marqué une région donnée. Ce serait le cas de Baie-Saint-Paul dont la notoriété en arts visuels s'est construite par le passage de grands peintres québécois et canadiens : Clarence Gagnon, le Groupe des sept, Marc-Aurèle Fortin, pour ne nommer que ceux-là. Pourtant, Baie-Saint-Paul n'a aucune politique d'acquisition d'œuvres d'art.

L'objectif de la politique d'acquisition d'œuvre d'art serait davantage de formaliser l'exercice de pratiques qui existaient déjà dans des municipalités qui s'en sont dotées et pour lesquelles le besoin se fait sentir de systématiser l'acquisition : pour constituer un patrimoine artistique, soutenir les pratiques d'artistes régionaux, diffuser les œuvres dans des lieux publics ou non et renforcer l'identité régionale.

²²⁴ Les trois municipalités considérées ont des lieux de diffusion dédiés.

ANNEXE 1

**Tableau des politiques d'acquisition d'œuvres d'art municipales
en fonction de la population et du budget**

Municipalités	Taille: population et Budget ville	Politique d'acquisition: Année/Budget	Mode d'acquisition/ Processus décisionnel
1. Blainville	53 556 ²²⁵ / \$ 79,1 M	2010/nd	Comité d'acquisition
2. Boucherville	41 502 / \$ 57,4 M	2009 /nd	Comité d'acquisition
3. Contrecoeur	6 354 / \$ 10,8 M	Programme d'acquisition 2002 / \$ 500 par œuvre	Jury de 3 personnes: élu, fonctionnaire et artiste non participant
4. Gatineau	263 990	2007 /nd	Comité d'acquisition: 5 personnes
5. La Sarre	7 273	2010 / \$ 2 000 tous les 2 ans	Comité de sélection de 3 personnes
6. Lac-Etchemin	3 969 / \$ 5,3 M	2011 / \$ 3 000 au début et \$ 1 000 / an	Comité de sélection: 5 personnes
7. Laval	404 639 / \$ 721 M	1987 /nd	Comité d'acquisition
8. Lévis	138 222 / \$ 213,8 M	2011 /nd	Comité d'acquisition
9. Montmagny	11 212 / \$ 17,9 M	2007 / \$ 6 000 (2009) ²²⁶ / an	Comité d'acquisition: 5 personnes
10. Montréal	1 701 782 / \$ 4,7 milliards		
11. Québec	515 638 / \$ 1 258 M	En projet	
12. Rouyn- Noranda²²⁷	41 333 / \$ 62,7 M	2003 / \$ 7 000	Comité d'acquisition: 6 personnes

²²⁵ Le décret date du 14 décembre 2011, son numéro est le 1287-2011 et il a été publié dans la Gazette officielle le 4 janvier 2012. Le dénombrement est basé sur des estimations au 1^{er} juillet 2011 faites par l'Institut de la Statistique du Québec

²²⁶ La Ville de Montmagny avait prévu \$ 7 000 en 2007, \$ 5 000 en 2008 et \$ 6 000 en 2009. Compte tenu de la taille de sa population et du budget de la ville, il s'agit d'un investissement très important.

²²⁷ Les municipalités et MRC en caractère gras ont été retenues pour l'observation des comités d'acquisition et l'étude.

Municipalité régionale de comté (MRC et CRÉ)	Taille: population et budget	Politique d'acquisition: Année/Budget	Mode d'acquisition
13. Saint-Basile-Le-Grand	16 654	2009 / nd, voté chaque année	Comité d'acquisition: 3 personnes, le maire, un conseiller resp. culture et le coord. de la culture
14. Saint-Eustache	43 809	2010 / \$ 10 000 / an	Don, legs, achat, échange, concours / comité d'acquisition: 6 personnes, 2 élus, resp. Conseil des arts, 2 professionnels en arts visuels et spécialiste
15. Saint-Jean-sur-Richelieu	92 448 / \$ 140,4 M	2007 / \$ 5 000	
16. Saint-Lazare	19 119 / \$ 26,3 M	Non précisée / \$ 2 500 / an, une œuvre devra valoir \$ 1 000 ou plus, par souci de qualité	Comité d'acquisition: 5 personnes, élu, le bibliothécaire et 3 artistes hors territoire
17. Thetford Mines	25 427	2006 / \$ 5 000 / an	Non précisé
18. Trois-Rivières	130 901	2008 / \$ 13 000²²⁸	Achat, don, échange, intégration des arts à l'architecture, legs, transfert / comité d'acquisition
19. Varennes	20 915	Non précisée / \$ 5 000 max	Comité d'acquisition, composition non précisée
20. MRC Argenteuil	30 991	2011 / \$ 1 000	
21. MRC* Drummond	98 750	2009/ non précisé	
22. MRC Haute-Côte-Nord	115 555	2008 / non précisé	

²²⁸ Lors de l'acquisition en 2011. Montant alloué selon l'approbation du Conseil de ville.

Conférence régionale des élus (CRÉ)	Taille: population et budget	Politique d'acquisition: Année/Budget	Mode d'acquisition
23. MRC Montcalm	47 417	2009/ non précisé	
24. MRC Roussillon	163 296	Non précisée/ non précisé	Comité d'acquisition: 5 membres, élu, coordonnateur culturel, représentants du comité culturel de la ville, artiste
25. MRC Matawinie	49 859	2012/non précisé	
26. MRC Vaudreuil-Soulanges	140 000	\$ 13 000	Comité d'acquisition: 5 membres, élu, agent culturel, artiste, historien de l'art, conservateur de musée
27. CRÉ Vallée du Haut-Saint-Laurent	412 800	2009/ non précisé	

ANNEXE 2

**Critères de sélection des œuvres d'art
dans les politiques d'acquisition des municipalités**

Blainville	Boucherville
<p>La qualité et la facture de l'œuvre ; La pertinence au sein de la Collection permanente; La valeur didactique; L'état de conservation de l'œuvre ; Le coût de l'œuvre ; Le potentiel d'utilisation pour exposition dans les édifices municipaux; L'unicité de l'œuvre ; L'attribution, l'authentification, le statut légal de l'œuvre et le titre légal de propriété (probité); Occasion exceptionnelle d'acquisition.</p> <p>Critères éliminatoires</p> <p>Duplication, reproduction ou copie; Impossibilité d'entreposage ou de mise en exposition; Conditions de conservation trop exigeantes; Coûts d'entretien, de conservation ou de restauration élevés; Contraintes ou objections d'ordre éthique; Conflit d'intérêts.</p>	<p>Qualité et intérêt de l'œuvre Valeur marchande de l'œuvre Caractère original et unique de l'œuvre , à l'exception des gravures originales, de photographies, de sculptures numérotées et signées Valeur esthétique de l'œuvre Possibilités de diffusion de l'œuvre , de mise en valeur Possibilités de conservation : état de conservation présent, degré de permanence de l'œuvre; Exigences du donateur ou du vendeur Reconnaissance de l'artiste Coût de l'œuvre; Statut légal de l'œuvre (titre de propriété); Cohérence et pertinence de l'œuvre au sein de la collection; Lieu de résidence ou d'origine, lieu de pratique de l'artiste; Apport de l'œuvre au développement de la collection; Une œuvre ne peut porter préjudice à la ville ou générer la controverse; Certificat d'authentification requis.</p> <p>Critères éliminatoires</p> <p>Reproduction / Mauvais état; Prix non convenable; Impossibilité de mise en exposition; Conditions de conservation ou de restauration; Contraintes ou objections d'ordre éthique; Conflits d'intérêts; Exigences du donateur ou du vendeur.</p>

Contrecœur	Gatineau
Aucun critère	<p>la Ville de Gatineau favorise prioritairement l'acquisition par voie de donation, suivi du legs et finalement d'achat;</p> <p>l'état de l'œuvre doit être de bon à excellent et répondre aux exigences de conservation selon les normes muséales prescrites en ce qui a trait aux conditions d'éclairage (lux), à la température et au taux d'humidité relative et ce, afin de permettre une durée minimale de l'œuvre de dix (10) ans;</p> <p>la valeur intrinsèque: son pouvoir d'évocation ou de témoignage ethnologie-histoire;</p> <p>sa valeur esthétique;</p> <p>son potentiel de reconnaissance de l'artiste;</p> <p>son unicité ou sa capacité de compléter une série;</p> <p>son potentiel d'exposition.</p> <p>la diversité des pratiques créatives: apport d'originalité à la collection;</p> <p>apport éducatif;</p> <p>le coût de l'œuvre.</p>

La Sarre	Lac-Etchemin
<p>la qualité et l'intérêt de l'œuvre; la valeur marchande de l'œuvre; la valeur esthétique de l'œuvre; les possibilités de diffusion de l'œuvre et de mise en valeur; les possibilités de conservation (l'état de conservation et le degré de permanence de l'œuvre); les exigences du donateur; la reconnaissance de l'artiste; le coût de l'œuvre; le statut légal de l'œuvre (titre de propriété); la cohérence et la pertinence de l'œuvre au sein de la collection; le caractère original et unique de l'œuvre à l'exception des gravures et sculptures originales, numérotées et signées. Le comité de sélection verra à éviter la redondance quant au choix de la thématique, des disciplines et des noms d'artistes.</p> <p>Les critères éliminatoires sont les suivants:</p> <p>la reproduction ; le mauvais état ; le prix non convenable ; l'impossibilité de mise en exposition ; les conditions de conservation ou de restauration ; les contraintes ou objections d'ordre éthique ; les conflits d'intérêts ; les exigences du donateur ou du vendeur ; autres.</p>	<p>la qualité et l'intérêt de l'œuvre ; la valeur marchande de l'œuvre ; la valeur esthétique de l'œuvre ; les possibilités de diffusion de l'œuvre et de mise en valeur; les possibilités de conservation (l'état de conservation et le degré de permanence de l'œuvre ; les exigences du donateur; la reconnaissance de l'artiste; le coût de l'œuvre ; le statut légal de l'œuvre (titre de propriété); la cohérence et la pertinence de l'œuvre au sein de la collection; le caractère original et unique de l'œuvre à l'exception des gravures, photographies et sculptures originales, numérotées et signées.</p> <p>Les critères éliminatoires sont les suivantes :</p> <p>la reproduction; le mauvais état; le prix non convenable; l'impossibilité de mise en exposition; les conditions de conservation ou de restauration; les contraintes ou objections d'ordre éthique; les conflits d'intérêts; les exigences du donateur ou du vendeur; autres;</p>

Lévis	
<p>Pour l'œuvre :</p> <p>La qualité graphique; la maîtrise du dessin, du médium et du langage plastique; la composition; l'équilibre; le rythme; la perspective; le style; la diversité dans les couleurs; la pertinence des matériaux utilisés; l'intensité; la lumière; l'imagination; la créativité; la poésie; la spontanéité; l'émotion; la force; l'inédit; la pertinence de l'œuvre au sein de la collection de la Ville; le coût de l'œuvre; les contraintes de conservation; les contraintes de mise en exposition.</p> <p>Son positionnement dans le milieu artistique :</p> <p>le potentiel comparatif; la valeur marchande; l'unicité de l'œuvre; l'originalité dans la discipline utilisée; l'occasion exceptionnelle d'acquisition;</p>	<p>(suite Lévis)</p> <p>la valeur historique et patrimoniale.</p> <p>Pour l'artiste :</p> <p>Le reflet de la pratique artistique; la cohérence de la démarche et de la recherche; la feuille de route de l'artiste et le titre légal de propriété.</p>
Montmagny	Rouyn-Noranda
<p>Respect des objectifs de la politique d'acquisition; Valeur esthétique et marchande; Possibilité de mise en valeur et de diffusion de l'œuvre; Approche artistique novatrice et originale;</p>	<p>ANNEXE 4</p>

<p>Qualité et intérêt de l'œuvre; Pertinence au sein de la collection.</p> <p>Les œuvres sont rejetées si:</p> <p>Reproductions; Coût prohibitif; Un mauvais état; Non-respect d'un certain ordre éthique.</p>	
Saint-Basile-Le-Grand	Saint-Eustache
<p>La qualité et l'intérêt de l'œuvre; La valeur marchande de l'œuvre; La valeur esthétique de l'œuvre; Les possibilités de diffusion de l'œuvre et de mise en valeur; Les possibilités de conservation; L'état de conservation; Le degré de permanence de l'œuvre; Les exigences du donateur; La reconnaissance de l'artiste; Le coût de l'œuvre; Le statut légal de l'œuvre (titre de propriété); La cohérence et la pertinence de l'œuvre au sein de la collection; L'unicité de l'œuvre à l'exception des gravures originales, numérotées et signées.</p> <p>Les critères éliminatoires sont les suivants :</p> <p>Reproduction ; Mauvais état ; Prix de vente non convenable ; Impossibilité de mise en exposition ; Conditions de conservation et d'entretien trop onéreuses ; Objections d'ordre éthique telles que des œuvres dont le thème peut évoquer de la violence morale ou physique, du racisme ou un manque de respect envers autrui ; Conflits d'intérêts ; Exigences du donateur ou du vendeur.</p>	<p>Qualité, intérêt et valeur esthétique de l'œuvre; Caractère authentique, original et unique de l'œuvre; Pertinence de l'œuvre au sein de la collection; Réputation et reconnaissance publique de l'artiste; Provenance de l'artiste; Coût et valeur marchande de l'œuvre; Possibilité de conservation et de mise en valeur.</p> <p>Les critères éliminatoires suivants entraînent un refus de la part du Comité :</p> <p>Reproduction d'une œuvre existante; Mauvais état; œuvre non encadrée; Prix non convenable; Impossibilité d'exposer; Conditions de conservation impossibles; Coûts d'entretien ou de restauration; Objections d'ordre éthique quant à la violence, au racisme ou à la morale; Conflits d'intérêt; Exigences du vendeur ou donateur.</p>

Saint-Lazare	Theford Mines
<p>la qualité et l'intérêt de l'œuvre; la valeur marchande de l'œuvre; la valeur esthétique de l'œuvre; la possibilité de mise en valeur et de diffusion; la possibilité de conservation (son état actuel et son degré de pérennité); les exigences du donateur, s'il y a lieu; la reconnaissance publique de l'artiste; le lieu de résidence ou d'origine de l'artiste; l'apport de l'œuvre au développement des arts visuels sur le territoire; le coût de l'œuvre; le statut légal de l'œuvre (titre clair de propriété); la cohérence et la pertinence de l'œuvre par rapport à la collection; le caractère original et unique de l'œuvre (sauf pour les gravures originales).</p>	<p>Non précisés dans la politique</p>
Trois-Rivières	Varenes
<p>ANNEXE 6</p>	<p>Critères non précisés dans la politique</p>

MRC Argenteuil	MRC Des Chenaux
<p>La qualité et l'intérêt de l'œuvre; La valeur esthétique de l'œuvre; La reconnaissance de l'artiste.</p>	<p>La qualité et l'intérêt de l'œuvre; La valeur marchande de l'œuvre ; La valeur esthétique de l'œuvre ; La possibilité de mise en valeur et de diffusion de l'œuvre ; La possibilité de conservation (son état actuel et son degré de pérennité); les exigences du donateur, s'il y a lieu; la reconnaissance publique de l'artiste; le lieu de résidence de l'artiste; l'apport de l'œuvre au développement des arts visuels sur le territoire.</p> <p>Critères de refus</p> <p>la duplication d'une œuvres; le mauvais état; le prix non convenable (s'il y a lieu); l'impossibilité d'exposer l'œuvre ; les conditions de conservation et de restauration; les contraintes ou objections d'ordre éthique (ex : œuvres dont le thème peut évoquer de la violence morale ou physique, du racisme ou un manque de respect envers autrui); les conflits d'intérêt; les exigences excessives du donateur ou du vendeur. le coût de l'œuvre ; le statut légal de l'œuvre (titre de propriété); le caractère unique et original de l'œuvre (sauf pour les gravures originales).</p>

MRC Drummond	MRC Haute-Côte-Nord
ANNEXE 3	<p>La valeur artistique de l'œuvre ; Les moyens dont dispose le Comité; La reconnaissance de l'artiste ou son désir de vivre de son art; La carrière de l'artiste et son engagement artistique dans la communauté; Le rayonnement des œuvres de l'artiste dans la MRC et hors de ses frontières; L'intégration de l'œuvre dans la collection permanente selon les objectifs spécifiques de la politique; La correspondance de l'œuvre aux divers objectifs présentés.</p>

MRC Matawinie	MRC Moncalm
<p>La qualité et l'intérêt de l'œuvre; La valeur esthétique de l'œuvre; La valeur marchande; Reconnaissance de l'artiste; La possibilité de mise en valeur et de diffusion de l'œuvre; La possibilité de conservation (son état actuel et son degré de pérennité); L'apport de l'œuvre au développement des arts visuels sur le territoire; Le caractère original et unique de l'œuvre (sauf pour les gravures originales, les photographies et les sculptures qui sont numérotées et signées); Le coût de l'œuvre et l'occasion d'affaires; Le statut légal de l'œuvre (authenticité et titre de propriété clair); Les exigences de l'artiste, s'il y a lieu.</p> <p>Critères éliminatoires:</p> <p>La duplication d'une œuvre; Le mauvais état; Le prix non convenable; L'impossibilité d'exposer l'œuvre; Les conditions de conservation et d'entretien trop onéreuses; Les contraintes ou objections d'ordre</p>	<p>la qualité et l'intérêt de l'œuvre; la valeur marchande de l'œuvre; la valeur esthétique de l'œuvre; les possibilités de diffusion de l'œuvre et de mise en valeur; les possibilités de conservation : l'état de conservation doit minimalement être bon le degré de permanence de l'œuvre; l'œuvre doit pouvoir être conservée sans subir d'altérations majeures pendant 5 ans dans l'environnement normal des locaux de la MRC. les exigences du donateur; la reconnaissance de l'artiste; le coût de l'œuvre; le statut légal de l'œuvre (titre de propriété); la cohérence et la pertinence de l'œuvre au sein de la collection; l'unicité de l'œuvre à l'exception des gravures originales, numérotées et signées.</p> <p>Les critères éliminatoires sont les suivants :</p> <p>la reproduction; le mauvais état; le traitement d'un sujet non accepté socialement; le prix non convenable;</p>

<p>éthique; Les conflits d'intérêts; Les exigences excessives du donateur ou du vendeur.</p>	<p>l'impossibilité de mise en exposition; les conditions de conservation ou de restauration; les contraintes ou objections d'ordre éthique; les conflits d'intérêts; les exigences du donateur ou du vendeur.</p>
--	---

MRC Roussillon	MRC Vaudreuil-Soulanges
<p>Qualité et intérêt de l'oeuvre ; Valeur marchande de l'oeuvre ; Valeur esthétique de l'oeuvre ; Reconnaissance de l'artiste ; Possibilité de conservation (état de conservation et degré de permanence de l'oeuvre) Coût de l'oeuvre ; Cohérence et pertinence de l'oeuvre au sein de la collection ; Unicité de l'oeuvre à l'exception des gravures originales, numérotées et signées.</p> <p>Les critères éliminatoires sont les suivants :</p> <p>Reproduction ; Mauvais état ; Prix de vente non convenable ; Impossibilité de mise en exposition ; Conditions de conservation et d'entretien trop onéreuses ; Objections d'ordre éthique telles que des oeuvres dont le thème peut évoquer de la violence morale ou physique, du racisme ou un manque de respect envers autrui ; Conflits d'intérêts ; Exigences du donateur ou du vendeur.</p>	<p>La qualité intrinsèque de l'oeuvre et son intérêt; La valeur artistique, esthétique et pouvoir d'évocation de L'oeuvre; Les possibilités de diffusion et de mise en valeur qu'offre L'oeuvre; Les possibilités de conservation; Le degré de permanence de l'oeuvre; Les exigences du donateur, s'il y a lieu; La reconnaissance de l'artiste; Le coût de l'oeuvre; La valeur marchande de l'oeuvre; Le statut légal de l'oeuvre (titres de propriété et droits d'auteur); La cohérence et la pertinence de l'oeuvre au sein de la collection; L'unicité de l'oeuvre à l'exception des gravures originales, numérotées et signées; Le caractère original et inédit de l'oeuvre; Le lieu de résidence ou d'origine de l'artiste.</p>

CRÉ Haut-Saint-Laurent	
<p>Qualité et intérêt de l'œuvre ; Valeur marchande de l'œuvre ; Valeur esthétique de l'œuvre ; Reconnaissance de l'artiste; Possibilité de conservation (son état actuel et son degré de pérennité); Coût de l'œuvre ; Lieu de résidence de l'artiste; L'apport de l'œuvre au développement des arts visuels dans la région; Le statut légal de l'œuvre (titre clair de propriété); La cohérence et la pertinence de l'œuvre au sein de la collection; Le caractère original et unique de l'œuvre (sauf pour les gravures originales, numérotées et signées).</p> <p>Les critères éliminatoires sont les suivants :</p> <p>Reproduction; Mauvais état; Prix de vente non convenable; Impossibilité de mise en exposition; Conditions de conservation et d'entretien trop onéreuses; Objections d'ordre éthique (telles que des œuvres dont le thème irait à l'encontre du respect des droits et libertés tels que formulés dans la Charte canadienne des droits et libertés); Conflits d'intérêt.</p>	

ANNEXE 3

Critères d'acquisition du Guide de la MRC Drummond

Le développement d'une collection d'œuvres d'art doit se fonder sur des critères bien établis. Ces critères sont mis de l'avant pour faciliter la sélection et tiennent compte des orientations de la politique d'acquisition. Voici quelques exemples :

- la qualité, l'intérêt et la valeur esthétique de l'œuvre;
- la valeur marchande de l'œuvre. On peut se référer à des guides tels *Le Guide Vallée*, *Guide de Roussan* et la revue *Magazin'Art*. Il est cependant conseillé de vérifier auprès des galeries qui représentent ou ont représenté l'artiste. On peut aussi demander à l'artiste des preuves de vente récentes (factures ou certificat d'authenticité comportant les coordonnées des acquéreurs) et, en comparant les formats et les prix, on peut voir si la valeur estimée est réaliste. L'autre façon est de demander une évaluation indépendante de deux galeries;
- la possibilité de mise en valeur et de diffusion de l'œuvre;
- la possibilité de conservation (son état actuel et son degré de pérennité);
- les exigences du donateur, s'il y a lieu;
- la reconnaissance publique de l'artiste (lieux où il a exposé ses œuvres, présence d'œuvres dans des collections, bourses et mentions obtenues, etc.);
- le lieu de résidence ou d'origine de l'artiste (dans le cas où l'on souhaite favoriser l'acquisition d'œuvres d'artistes locaux);
- l'apport de l'œuvre au développement des arts visuels sur le territoire;
- le coût de l'œuvre et l'occasion d'affaire;
- le statut légal de l'œuvre (authenticité et titre de propriété clair);
- la cohérence et la pertinence de l'œuvre par rapport à la collection;
- le caractère original et unique de l'œuvre (sauf pour les gravures originales, les photographies et les sculptures qui sont numérotées et signées).

Critères de refus

Au même titre qu'il faut identifier des balises et critères clairs pour la sélection des œuvres, il est possible de déterminer à l'avance ce que l'on ne veut pas retrouver dans notre collection, et ce, grâce à certains critères :

- la duplication d'une œuvre;
- le mauvais état;
- le prix non convenable;
- l'impossibilité d'exposer l'œuvre;
- les conditions de conservation et de restauration;
- les contraintes ou objections d'ordre éthique;
- les conflits d'intérêt;
- les exigences excessives du donateur ou du vendeur.

ANNEXE 4

Les critères sélection de la politique d'acquisition d'œuvres d'art de Rouyn-Noranda

Critères de sélection

Voici une liste de critères de sélection qui peut être évaluée en fonction du degré de subjectivité de chacun ce ceux-ci.

1. La qualité
2. La représentativité
3. Le potentiel comparatif
4. La pertinence au sein de la collection
3. La valeur historique et patrimoniale
4. La valeur didactique
5. L'état de conservation de l'œuvre
6. Le coût de l'œuvre
7. La juste valeur marchande
8. Le potentiel d'utilisation de l'œuvre pour le service de prêt d'œuvres d'art (disponibilité et qualité des espaces publics pour la mise en exposition de l'œuvre)
9. Le titre légal de propriété (probité)
10. Les contraintes de conservation
11. Les contraintes de mise en exposition
12. Facture de l'œuvre, matériaux utilisés (périssable ou non)
13. L'unicité de l'œuvre
14. Importance de l'œuvre au sein de la production de l'artiste
15. L'attribution et authentification
16. Occasion exceptionnelle d'acquisition

Critères relatifs à la délimitation de la collection

Il convient de bien définir les champs couverts ou non couverts par la collection du FMAC afin de bien respecter et d'assurer un mode de fonctionnement original et efficient. Il est à noter qu'une œuvre de qualité exceptionnelle qui n'entrerait pas dans le cadre spécifique de la délimitation de la collection du FMAC pourrait être considérée et faire l'objet d'une consultation auprès du comité d'acquisition.

Critères éliminatoires

Voici une liste de motifs pouvant être invoqués pour tout refus d'acquisition :

1. Duplication
2. Mauvais état
3. Prix non-convenable
4. Impossibilité d'entreposage ou de mise en exposition

5. Conditions de conservation trop exigeantes
6. Coût d'entretien, de conservation ou de restauration
7. Contraintes ou objections d'ordre éthique
8. Conflits d'intérêts
9. Exigences du donateur ou du vendeur de l'œuvre

ANNEXE 5
Liste des artistes et des œuvres en compétition -
Comité d'acquisition Rouyn-Noranda - 16 avril 2011

Artiste	Œuvres	Sélection
Véronique Doucet Évain	ŒUVRE # 1 – LA FIN DE L’HOM NE SERA PAS LA FIN DU MONDE <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2009 - Pas besoin d’encadrement dû au support - 121.92 X 121.9 X 10.16 cm - Acrylique, fil et vernis - Support sur bois avec cadre de pin - Technique mixte Prix : 1 000 \$	Choisie
	ŒUVRE # 2 – HABITAT SAUVAGE <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2009 - Pas besoin d’encadrement dû au support - 304.8 X 203.2 X 10.16 cm - Peau d’ours, coquille, sable, copeaux, centes (?), panache, laine, duvet, acrylique et fil - Bois recouvert d’un canevas - Technique mixte sur canevas (peinture acrylique et collage) Prix : 5 000 \$	
Édith Laperrière Rouyn-Noranda	ŒUVRE # 1 – ESPACE INOCCUPÉ <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2010 - Œuvre non encadrée - 38 X 50 cm - Papier Somerset - Sérigraphie Prix : 80 \$	
	ŒUVRE # 2 – LA VOYAGEUSE <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2010 - Œuvre non encadrée - 28 X 36 cm - Papier Fabriano - Sérigraphie Prix : 40 \$	
Diane Auger Rouyn-Noranda	ŒUVRE # 1 – FROUS-FROUS <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2009 - 59 X 20 po - Acrylique 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Support : toile - Peinture <p style="text-align: right;">Prix : 950 \$</p>	
	<p>ŒUVRE # 2 – FRÉNÉSIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2010 - 39 X 39 X 4 po (9 morceaux de 12 X 12 po chacun monté en mosaïque) - Fibre de cellulose sur bois - Support : Bois - Technique de modelage <p style="text-align: right;">Prix : 1 800 \$</p>	
Claude Ferron Amos	<p>ŒUVRE # 1 – ÉGLISE ORTHODOXE RUSSE ST- GEORGES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2006 - 51 cm X 41 cm - Huile - Support : toile sur faux-cadre - Œuvre encadrée - Peinture <p style="text-align: right;">Prix : 850 \$</p>	
	<p>ŒUVRE # 2 – VISION AIGUEBELLE 2008 #1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2008 - 61 X 51 cm - Acrylique - Support : toile sur faux-cadre - Œuvre encadrée - Peinture <p style="text-align: right;">Prix : 975 \$</p>	
Martine Savard Rouyn-Noranda	<p>ŒUVRE # 1 – CONVERSATIONS DES DÎNEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2009-2010 - 50 tableaux de 15 X 15 cm - Acrylique, émaux sur cuivre, vernis - Support : bois - Ne nécessite aucun encadrement - Peinture <p style="text-align: right;">Prix : 3 000 \$</p>	Choisie
	<p>ŒUVRE # 2 – MYSTÈRE AU 315</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2010 - 80 X 122 cm - Acrylique - Support : toile montée sur faux-cadre 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Ne nécessite aucun encadrement - Peinture <p style="text-align: right;">Prix : 1 500 \$</p>	
Luc Boyer Rouyn-Noranda	<p>ŒUVRE # 1 – À DÉTERMINER (#1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2007 - Dessin 18 X 26 cm; encadrement 33 X 43 cm - Encre sur papier Arches - Lavis au pinceau et à la plume <p style="text-align: right;">Prix : 300 \$</p>	
	<p>ŒUVRE # 2 – À DÉTERMINER (#18)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2009 - Dessin 53 cm X 69 cm; encadrement 72 X 85 cm - Encre - Support : carton Bristol - Lavis au pinceau et à la plume <p style="text-align: right;">Prix : 900 \$</p>	Choisie
Ariane Ouellet Rouyn-Noranda	<p>ŒUVRE # 1 – LA NUIT JE RÔDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2011 - 61 X 76 cm - Acrylique - Support : Papier marouflé sur toile - Peinture <p style="text-align: right;">Prix : 550 \$</p>	
	<p>ŒUVRE # 2 – AUX ABOIS DE FORÊT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2011 - 61 X 76 cm - Acrylique - Support : Papier marouflé sur toile - Peinture <p style="text-align: right;">PRIX : 550 \$</p>	Choisie
Marie-Kim Landriault Rouyn-Noranda	<p>ŒUVRE # 1 – LA CROISSANCE IDENTITAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2008 - 146 X 130 cm - Gouache (verniss) - Support : Papier marouflé sur panneau de bois - Peinture <p style="text-align: right;">PRIX : 1750 \$</p>	
Christian Leduc Rouyn-Noranda	<p>ŒUVRE # 1 – 260 RUE LAURIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2010 - 38,1 X 30,48 cm 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Support : Papier photo - Photographie numérique <p style="text-align: right;">PRIX : 225 \$</p>	
Céline J. Allaire Évain	<p>ŒUVRE # 1 – COEXISTENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2009 - 79,5 X 59,5 cm; encadrement 86 cm x 66 cm - Acrylique et huile (endos : coton) - Support : géofilm - Peinture <p style="text-align: right;">PRIX : 1500 \$</p>	
Renée Carrier Trécesson	<p>ŒUVRE # 1 – RASSEMBLEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2006 - 55 X 72,5 cm - Aquarelle - Support : papier aquarelle Arches (140 lbs) - Peinture <p style="text-align: right;">PRIX ENCADRÉE : 1100 \$ PRIX NON ENCADRÉE : 950 \$</p>	
Katherine Raymond Rimouski	<p>ŒUVRE # 1 – CEUX QUI RESTENT I</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de production : 2010 - 75 X 75 cm - Acrylique - Support : Toile montée sur faux-cadre (galerie) - Peinture <p style="text-align: right;">PRIX : 350 \$</p>	

ANNEXE 6

Les critères de sélection de la politique d'acquisition d'œuvres d'art de Trois-Rivières

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ACQUISITIONS

Les critères de sélection encadreront les réflexions lors de l'étude des dossiers d'acquisition, la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières s'assure ainsi de n'acquérir que des œuvres qui viennent enrichir sa collection sans être des poids financiers pour les années à venir.

- Le coût d'acquisition de l'œuvre;
- L'œuvre proposée doit s'insérer dans le mandat de la collection;
- L'œuvre doit être suffisamment significative pour s'intégrer à la collection;
- L'œuvre doit être cohérente avec la collection;
- L'œuvre doit présenter de bonnes qualités comme ses qualités esthétiques et matérielles pour s'intégrer à la collection;
- L'œuvre peut avoir une importance historique locale significative;
- L'œuvre peut porter l'empreinte d'un créateur significatif pour la ville;
- L'œuvre doit être dans un état de conservation satisfaisant;
- L'œuvre ne doit pas être endommagée et ne présente pas d'altérations visibles;
- L'œuvre doit pouvoir être exposée;
- La Corporation de développement culturel de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières doivent avoir les capacités d'acquérir et de conserver adéquatement l'œuvre;
- La légalité de la provenance de l'œuvre doit être établie hors de tout doute;
- Il doit être possible pour la Ville de Trois-Rivières et la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières d'utiliser l'œuvre à des fins d'expositions;
- L'acquisition de l'œuvre ne doit pas porter préjudice à la Ville de Trois-Rivières;
- L'œuvre peut être refusée si elle génère la controverse (un sujet traité pouvant rendre cette œuvre difficilement intégrable dans des espaces publics). Cette observation ne remet pas en question la valeur artistique de l'œuvre ni de l'artiste;
- Aucune restriction ne devra empêcher la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières d'utiliser l'œuvre à des fonctions muséales ou des fonctions de diffusion;
- Une œuvre ne peut pas être acquise seulement pour sa valeur documentaire. Les conditions d'acquisition demandées par le propriétaire ne peuvent contenir des obligations et des restrictions quant à l'usage de l'objet.

ANNEXE 7

**Œuvres présentées au comité d'acquisition de la
Ville de Trois-Rivières**

Nom de l'artiste	Titre de l'œuvre	Montant	O	N
Akiko Sasaki (Lauréate en 2003)	<i>Lentille de l'esprit VII</i>	5 418,40 \$	5	
Frédérique Guichard (Finaliste en 2010)	<i>Clair de chandelles et ripaille</i>	580,00 \$		X
	<i>Une étrange symphonie musicale</i>	650,00 \$		X
Jean Chamberland (Finaliste en 2007)	<i>Space Ship</i>	450,00 \$		X
	<i>Hôtel de Ville, vue de la rue Radisson</i>	550,00 \$	5	
Guy Bailey (Finaliste en 2003)	<i>Jeux inédits</i>	6 200,00 \$	4	1
Robert Myrand (Finaliste en 2001)	<i>Ciel de mer</i>	450,00 \$		X
	<i>Vieux Trois-Rivières</i>	450,00 \$	5	
Dominique Laquerre (Finaliste en 1997)	<i>L'hiver, c'est du folklore I</i>	4 000,00 \$		X
	<i>L'hiver, c'est du folklore II</i>	4 000,00 \$		X
Solange Lefebvre (Finaliste en 1998)	<i>Livre d'histoire</i>	525,00 \$		X
	<i>Vieux livre de souvenirs</i>	725,00 \$		X
Josette Villeneuve (Finaliste en 1999)	<i>Par les temps qui courent</i>	1 367,00 \$		X
	<i>Brouiller les cartes</i>	1 367,00 \$		X
Guylaine Champoux (Finaliste en 2002 Finaliste en 2005)	<i>Me voici en moi comme un homme...</i>	375,00 \$	4	1
	<i>Contenance</i>	350,00 \$		X
Isabelle Gauvin	<i>Mosaïque</i>	2 000,00 \$		X
Proposition dossier	<i>Marie-Josée Roy / Akiko Sasaki</i>			
	<i>Alejandra Basanes / Isabelle Gauvin</i>			
Céline Veillette	<i>Regard sur la Haute Mauricie</i>	4 900,00 \$		X
Proposition dossier	<i>La beauté d'un arrière pays</i>	4 900,00 \$		X
Jean-Marie Gagnon (Proposition de la conservatrice)	<i>Sédiment I</i>	500,00 \$	5	
	<i>Sédiment II</i>	500,00 \$		X

Deux dernières colonnes: vote = oui ou non

ANNEXE 8

Les municipalités de la MRC Vaudreuil-Soulanges

Municipalités	Population
Coteau-du-Lac	7 031
Hudson	5 218
L'Île-Cadieux	103
L'Île-Perrot	10 736
Les Cèdres	6 359
Les Coteaux	4 793
Notre-Dame-de-L'Île-Perrot	10 721
Pincourt	14 554
Pointe-Cascades	1 363
Pointe-Fortune	557
Rigaud	7 566
Rivières-Beaudette	1 960
Saint-Clet	1 731
Saint-Lazarre	19 671
Saint-Polycarpe	2 076
Saint-Télesphore	764
Saint-Zotique	7 070
Sainte-Justine-de-Newton	936
Sainte-Marthe	1 096
Terrasse-Vaudreuil	1 987
Très-Saint-Rédempteur	914
Vaudreuil-Dorion	34 806
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 348

ANNEXE 9

Œuvres présentées au comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges

Nom de l'artiste	Titre de l'œuvre	Prix demandé	Médium
Alessandro Senn	<i>Il était une fois Québec Bleu</i>	2 000	Peinture huile
Annouchka Gravel-Galouchko	<i>Le mystère de l'île aux épices</i>	1 600	Gouache fine
Annouchka Gravel-Galouchko	<i>Oies, ânes et chat du Nil</i>	1 600	Gouache fine
Carole Latulippe	<i>La ruée vers l'eau le dernier sourire</i>	720	Acrylique et feutres
Carole Latulippe	<i>La ruée vers l'eau</i>	1 300	Acrylique et feutres
Chantal Monfette	<i>O de lune</i>	900	Photographie numérique
Chantal Monfette	<i>Cépage elfique</i>	950	Photographie
Daniel Laramée	<i>Le petit prince et le renard</i>	2 775	Sculpture-bronze
Daniel Laramée	<i>Nos huit ans, nos amours d'enfants</i>	2 500	Sculpture-bronze
Denis Roy	<i>Extase</i>	1 200	Acrylique
Denis Roy	<i>Alpha-Oméga</i>	1 600	Acrylique
Denise Paquette	<i>Éclairs sur l'au-delà</i>	650	Peinture acrylique
Denise Paquette	<i>Romance sans parole</i>	450	Aquarelle
Ginette Malouin	<i>Baleines bleues</i>	900	Peinture acrylique
Ginette Malouin	<i>Éclats de verres</i>	900	Peinture acrylique
Ginette Parizeau	<i>Crépuscule</i>	245	Aquarelle
Ginette Parizeau	<i>Intermède d'hiver</i>	345	Aquarelle
Gisèle Lapalme	<i>La maison de Félix</i>	425	Peinture huile
Gisèle Lapalme	<i>Le Soulanges en attente</i>	675	Aquarelle
Isabelle Parson	<i>La mémé</i>	600	Crayon de graphite
Isabelle Parson	<i>Olivier Guimond</i>	300	Crayon de graphite
Isabelle Parson	<i>Lui y connaît ça</i>	350	Peinture et collage
Isabelle Parson	<i>Douces correspondances</i>	175	Peinture et collage

Isabelle Parson	<i>La corde</i>	225	Photographie numérique
Isabelle Parson	<i>Tous dans le même bateau</i>	250	Photographie numérique
Jacinthe Richard	<i>Roses sauvages</i>	n/d	n/d
Langis Boudreault	<i>Chemin de campagne</i>	1 200	Peinture huile
Langis Boudreault	<i>Nature</i>	550	Peinture huile
Ligori Vachon	<i>Trépidation joyeuse</i>	3 500	Acrylique
Ligori Vachon	<i>Tout feu tout flamme</i>	6 350	Acrylique
Lorraine Bouchard	<i>Ta tranquillité</i>	2 500	Email sur cuivre
Madeleine Turgeon	<i>Errances et nymphéas</i>	2 300	Peinture acrylique
Madeleine Turgeon	<i>Évocation</i>	2 440	Peinture acrylique
Manon Coté	<i>Réflexion près du lac</i>	350	Estampe et linogravure
Manon Coté	<i>Espace migratoire II</i>	460	Estampe et linogravure
Marcel Bradley	<i>Couleurs d'automne</i>	1 500	Peinture huile
Marie-Eve Longtin	<i>La belle en roue libre</i>	1 800	Plexiglas, pigments et impression numérique
Mario Faubert	<i>Cratère des pingualits</i>	3 500	Photographie
Mario Faubert	<i>Majestueuses falaises</i>	3 500	Photographie
Mélinna Brewer	<i>Novembre</i>	775	Peinture huile
Mireille Ménard	<i>Le papillon bleu</i>	600	Vitrail
Mireille Ménard	<i>Le couple</i>	820	Vitrail
Nicole Laporte	<i>Sur la petite rivière gelée</i>	835	Peinture huile
Philippe Corriveau	<i>Champs 11</i>	320	Aquarelle
René Tellier	<i>Brume matinale</i>	800	Peinture huile
René Tellier	<i>Feuilles mortes</i>	800	Peinture huile
Richard Caplette	<i>Le mont des fous</i>	1 620	Acrylique et médium mixtes
Richard Caplette	<i>Temenos</i>	1 350	Acrylique et médium mixtes
Scott McCloud	<i>First Contact</i>	900	

Sonia Haberstich	<i>Accumulation</i>	750	Encaustique sur bois
Stephan Daigle	<i>Les cerfs à l'étang</i>	850	Estampe numérique
Stephan Daigle	<i>Tapis-tortues aquatiques</i>	850	Estampe numérique
Suzanne Caron	<i>La terre imaginaire 1</i>	500	Peinture acrylique
Suzanne Caron	<i>Reflets solaires</i>	1 200	Peinture acrylique
Suzanne Reid	<i>Sur les rives de l'Outaouais</i>	2 100	Xylographie
Suzanne Reid	<i>Des fleurs m'ont dit</i>	1 200	Peinture acrylique
Thérèse Bourbeau-Cholette	<i>La légende des tourtes</i>	3 500	Sculpture
Thérèse Bourbeau-Cholette	<i>Une fée de la légende danse pour vous</i>	4 500	Sculpture
Thérèse Bourbeau-Cholette	<i>L'eau qu'on gaspille</i>	3 000	Peinture acrylique
Thérèse Bourbeau-Cholette	<i>Floraison</i>	3 000	Peinture acrylique
Yvon Duranleau	<i>Le château endormi</i>	92\$	Acrylique
Yvon Duranleau	<i>Nature</i>	1 66\$	Acrylique
Tim McEvenue	<i>Sans titre</i>	Don	

Total: 86 145 \$

ANNEXE 10**Nombre de pages d'intervention par acteur tiré du verbatim du 16 avril 2011 lors de l'observation des délibérations du comité d'acquisition de Rouyn-Noranda.**

Animatrice-modératrice	18 pages
Membre non-votant	(5 687 mots)

Représentant du monde municipal

Intervenant-élu	4 pages
	(1 530 mots)

Intervenant - fonctionnaire	8 pages
	(3 309mots)

Représentant du monde de l'art

Spécialiste-galeriste 1	5 pages
	(1 913 mots)

Spécialiste-galeriste 2	5,25 pages
	(2 113mots)

Spécialiste-artiste	3 pages
	(941 mots)

ANNEXE 11

Nombre de pages et de mots d'intervention par acteur, tiré du verbatim du 15 novembre 2011 lors de l'observation des délibérations du comité d'acquisition de Trois-Rivières.

Intervenants du monde municipal

Intervenant-élue	2 pages (158 mots)
Animatrice-modératrice Membre votant	20,5 pages (6 321 mots)
Intervenant-fonctionnaire 1	6,25 pages (1267 mots)
Intervenant-fonctionnaire 2	2,75 pages (531 mots)

Intervenant du monde de l'art

Spécialiste-historien	10,5 pages (2 297 mots)
-----------------------	----------------------------

ANNEXE 12

Nombre de pages et de mots d'intervention par acteur, tiré du verbatim du 19 septembre 2012 lors de l'observation des délibérations du comité d'acquisition de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Intervenants du monde municipal

Intervenant-élue, présidente du comité	28 pages (5 365 mots)
Animatrice, conservatrice de la collection Membre votant	21 pages (3 700 mots)

Intervenants du monde de l'art

Spécialiste-historienne de l'art	26 pages (5 286 mots)
Intervenant-artiste	13 pages (2 920 mots)
Intervenant-conservateur du musée	5 pages (759 mots)

ANNEXE 13

Tableau tiré de: Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, Québec, 2005-2006 à 2009-2010²²⁹

Grandes Municipalités	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Moyenne des 5 dernières années
Établissements interrogés	4	6	6	5
Acheteurs	4	6	4	5
Oeuvres achetées	180	56	18	95
Valeurs des achats	\$ 1 375 301	\$ 1 258 298	\$ 640 444	\$ 967 080
Prix moyen des œuvres achetées	\$ 7 641	\$ 22 470	\$ 35 580	\$ 18 859

²²⁹ OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, Optique culture, no 10, septembre 2011, p. 4

ANNEXE 14

Exposition *Entreprise collective*, Espace Création Loto-Québec

Entreprise collective
Exposition présentée à l'Espace Création,
Loto-Québec
Du 25 mai au 5 septembre 2011,
Commissaire Nicolas Mavrikakis

FIGURES
Acquisitions de la ville de Rouyn-Noranda



Martine Savard
Conversations de dîneurs
 2009-2010
 50 tableaux de 15 cm X 15 cm
 Acrylique, émaux sur cuivre, vernis
 Support : bois
 Collection municipale Rouyn-Noranda
 \$ 3 000

Figure 2.1



Luc Boyer
À déterminer (no 18)
2009
Dessin 53 cm X 69 cm
Encre sur carton Bristol
Lavis au pinceau et à la plume
Collection municipale Rouyn-Noranda
\$ 900

Figure 2.2

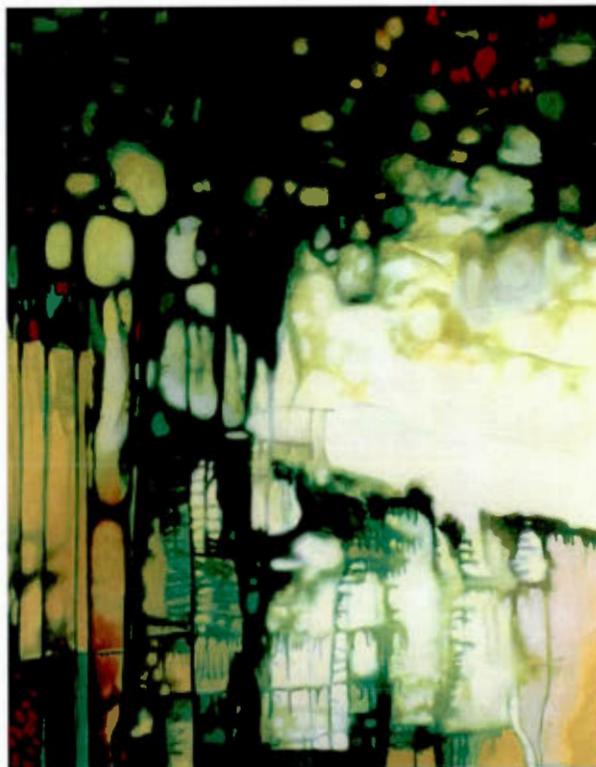


Véronique Doucet
*La fin de l'homme ne sera pas
la fin du monde*
2009
121.92 X 121.92 X 10.16 cm
Acrylique, fil et vernis
Support sur bois avec cadre de pin
Technique mixte
Collection municipale Rouyn-Noranda
\$ 1 000

Figure 2.3

ARIANE OUELLET

2011



AUX ABOIS DE FORÊT

Ariane Ouellet

Aux abois de forêt

2011

61 x 76 cm

Acrylique sur papier marouflé sur toile

Collection municipale Rouyn-Noranda

\$ 550

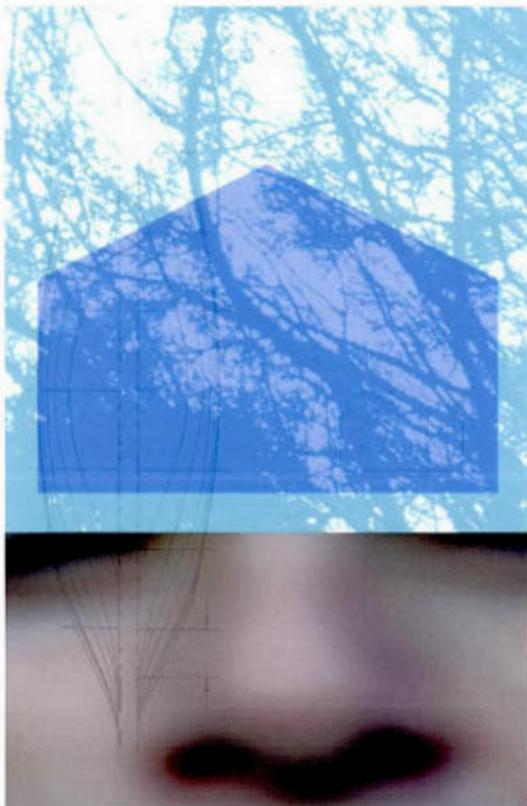
Figure 2.4

Figures
Acquisitions de la Ville de Trois-Rivières



Guy Bailey
Jeux inédits
2011
Acrylique et plâtre sur toile
162,4 cm x 101,6 cm
\$ 6 200

Figure 3.1



Guylaine Champoux

"Me voici en moi comme un homme dans une maison" Gaston Miron

2011

Impression jet d'encre archive sur papier chiffon

44 cm x 66 cm

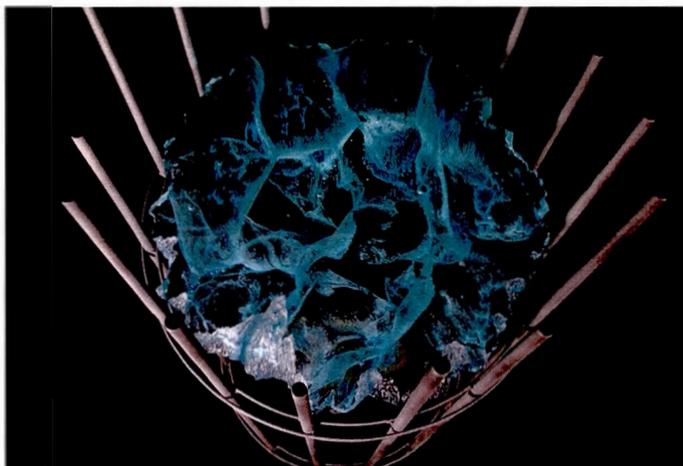
\$ 375

Figure 3.2



Jean Chamberland
Hôtel de Ville, vue de la rue Radisson
2008
Photographie
51 cm x 76 cm
\$ 550

Figure 3.3



Akiko Sasaki
Lentille de l'esprit VII
2007
Pâte de verre, acier
119,5 cm de hauteur
41,5 cm de diamètre
\$ 5 418,40

Figure 3.4



Jean-Marie Gagnon

Sédiment I

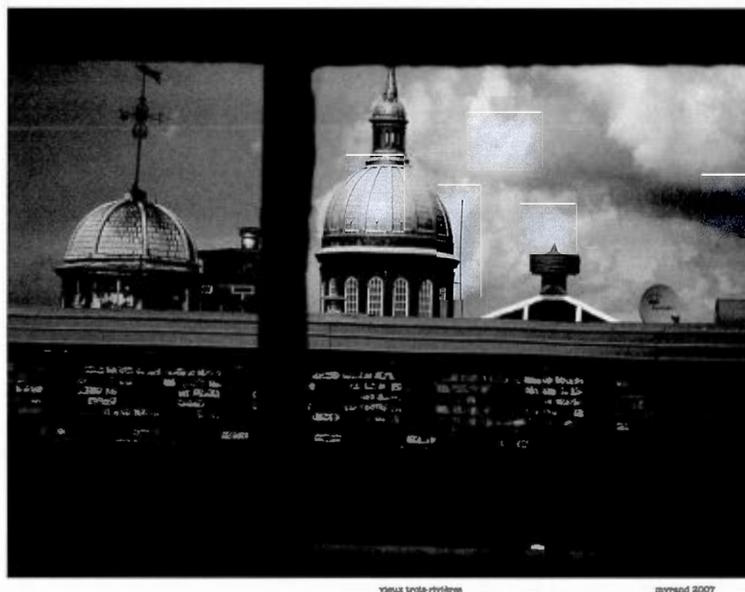
2011

Pierre, métal, résine, bois

111,6 cm x 45,72 cm x 27,94 cm

\$ 500

Figure 3.5



Robert Myrand
Vieux Trois-Rivières
2007

Photographie numérique imprimée par jet d'encre sur papier photographique
32 cm x 43 cm
\$ 450

Figure 3.6

Figures
Acquisitions de la MRC Vaudreuil-Soulanges



Manon Côté
Réflexions près du lac
Tuile de linoleum et encre d'impression à base d'huile
44 X 22,5 cm
2008
\$ 350

Figure 4.1



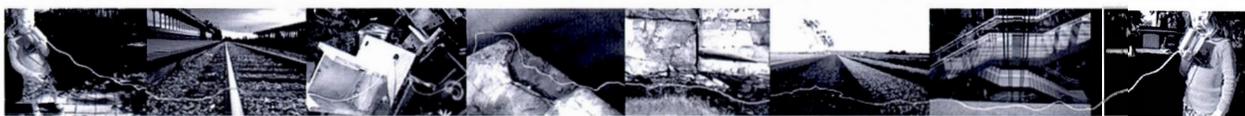
Manon Côté
Espace migratoire II
Tuile de linoleum et encre d'impression à base d'huile
61 X 22,5 cm
2012
\$ 460

Figure 4.2



Philippe Corriveau
Champs 11
Aquarelle sur papier Fabiano
91,5 X 56 cm
2011
\$ 320

Figure 4.3



Isabelle Parson
La corde
Photographies numériques assemblées
142,5 X 12,7 cm
2006
\$ 225

Figure 4.4



G. Scott MacLeod
First contact
 Dessin sur papier
 42 X 35 cm
 2005
 \$ 900

Figure 4.5



Alejandro Senn
Il était une fois Québec Bleu
Huile sur canevas
122 X 91,5 cm
2008
\$ 2 000

Figure 4.6



Carole Latulipe
La ruée vers l'eau, le dernier bouquet
Acrylique et feutre sur toile
91,5 X 68,5 cm
2007
\$ 720

Figure 4.7



Suzanne Reid
Sur les rives de l'Outaouais
Xylographie sur papier Saint-Armand
38 X 91,5 cm
2010
\$ 2 100

Figure 4.8



Timothy McEvenue
Sans titre
1995
Acrylique sur toile
160 X 60 cm
\$ 2 300
Donateur: Elaine Steinberg

Figure 4.9

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages cités

DUPOIRIER, Élisabeth et H. D. SCHAJER, «L'IDENTITÉ RÉGIONALE, PROBLÈMES THÉORIQUES, PERSPECTIVES POLITIQUES», in *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui*, actes du colloque de l'Association française de science politique et de l'Observatoire interrégionale du politique, janvier 1996, pp. 330-344

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur les compétences municipales*, 2005, Éditeur officiel du Québec (mention: *À jour le 1^{er} février 2013*), consultée sur le site du gouvernement québécois le 9 février 2013.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur le Ministère de la culture et des communications*, Éditeur officiel du Québec, (mention: *À jour le 1^{er} février 2013*), consultée sur le site du gouvernement québécois le 9 février 2013.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur les contrats avec les diffuseurs*, Éditeur officiel du Québec, (mention: *À jour le 1^{er} février 2013*), consultée sur le site du gouvernement québécois en mai 2010 et le 10 février 2013.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La politique culturelle du Québec: Notre culture, notre avenir*, Éditeur officiel du Québec, 1992, 150 p. consultée sur le site du gouvernement québécois le 12 février 2013.

HARTMUT, Prasch, «Pour qui? Les musées: entre identité régionale, politique culturelle et commercialisation touristique», *Cahiers d'étude Comité international de l'ICOM pour les musées régionaux*. 1999, pp 27-29.

HARVEY, Fernand et Andrée FORTIN (Sous la direction de), 1995, «Des métropoles culturelles régionales au Québec» *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 255 p.

HARVEY, Fernand et Andrée FORTIN (Sous la direction de), 1995, «Production et diffusion en région: émergence d'une nouvelle dynamique» *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp 13-34.

HEINICH, Nathalie, 1998, *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 91 p.

HEINICH, Nathalie, 2004, *La sociologie de l'art*, Paris, La Découverte, Collection Repères, 123 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Communiqué de presse du 8 mai 2013, site de l'Institut: <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2013/mai/mai1308.htm>

MOULIN, Raymonde, 2009, *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, Champ arts, 437 p.

MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN, 2011, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, décembre 10 p.

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, 2012, Politique d'acquisition d'œuvres d'art, Politique d'acquisition et de diffusion d'œuvres d'art, pour que notre culture rayonne, 18 p.

MRC DRUMMOND, 2009, *Guide pour l'élaboration d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art*,.

MRC DRUMMOND, 2009, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*.

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, septembre 2011, Optique culture, no 10, 12 p.

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, mai 2013, Optique culture, no 23, 12 p.

PARÉ, Isabelle, 2010, «100 ans d'intervention de l'État en culture - De l'État censeur à l'État encenseur», Le Devoir, Montréal, 6 novembre.

SANTERRE, Lise, 2000, *De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle*, in BELLAVANCE, Guy (Sous la dir.), *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle? Deux logiques d'action publique*, Éditions de l'IQRC, Sainte-Foy, pp.47-63.

URFALINO, Philippe, Catherine VILKAS, 1995, *Les fonds régionaux d'art contemporain, la délégation du jugement esthétique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 205 p.

VILLE DE MONTMAGNY, 2007, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, 13 p.

VILLE DE ROUYN-NORANDA, 1997, *Politique culturelle*, 34 p.

VILLE DE ROUYN-NORANDA, 2003, *Politique de gestion / Collection prêt d'œuvres d'art*, rédacteur Stéphane Carrier, muséologue et historien de l'art, 36 p.

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, 2008, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*.

Ouvrages consultés

- BASSAND, Michel et François HAINARD, 1985, *Dynamique socio-culturelle régionale*, Lauzanne, Presses Polytechniques Romandes, 107 p.
- BAUDRILLARD, Jean, 1968, *Le système des objets*, Paris, Gallimard, Coll. Denoël/Gonthier, 245 p.
- BEAUDET, Pascale, 2007, *L'art public à Montréal: à propos de quelques œuvres extérieures*, Montréal, Centre d'exposition Circa, 47 p.
- BEAULAC, Mario et François COLBERT (Sous la dir.), 1993, *Décentralisation, régionalisation et action culturelle municipale*, Montréal, Acte du colloque 12-14 novembre 1992, Hautes Études Commerciales, 367 p.
- BECKER, Howard S., 2006, *Les mondes de l'art*, Paris, Champs Flammarion, 381 p.
- BELLAVANCE, Guy (Sous la dir.), 2000, *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle? Deux logiques d'action publique*, Éditions de l'IQRC, Sainte-Foy, 243 p.
- BELTING, Hans, 1989, *L'histoire de l'art est-elle finie?*, Paris, Gallimard, Coll. «Folio/essais», 237 p.
- BRAULT, Christiane, 2009, «Analyse des conditions de production d'œuvres en art public, Étude de cas de trois municipalités du Québec». Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en Études arts, Université du Québec à Montréal, 136 p.
- BRAULT, Simon, 2009, *Le facteur C*, Montréal, Éditions Para//ès, 166 p.
- CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG, 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points Politique, 504 p.
- CUECO, Henri, 2005, *Le collectionneur de collections*, Paris, Éditions du Seuil, 134 p.
- DICKIE, Georges, «Définir l'art», Gérard Génette (dir.), 1992, *Esthétique et Poétique*, Paris, Seuil, Point Essai 249, p. 9-32.
- DUBOIS, Christine, 1989, «L'œuvre collection, de la taxinomie du visible à l'utopie», *Parachute*, No 54, p. 47-51.
- DUCRET, André, 1994, *L'art dans l'espace publique, une analyse sociologique*, Zürich, Éditions Seismo, 294 p.
- DELAY, Estelle, 2005, «Problématique identitaire dans la théorie des milieux innovateurs», in *Territoires et fonctions, Tome 2, Des pratiques aux paradigmes: Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*, Éditions du GRIDEQ, pages 85-96.

- FEYERABEND, Paul, 1988, *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris, Éditions du Seuil, 349 p.
- FORTIN, Andrée, 1980, «La sociologie, science de/dans la société», *Sociologie et sociétés*, vol. 12, n° 2, p. 75-96.
- FORTIN, Andrée et Mélanie BÉDARD, 2003, «Citadins et banlieusards. Représentation, pratiques et identités», *Canadian Journal of Urban Research*, Volume 12, Issue 1, pages 124-142.
- FORTIN, Andrée et Dominique MORIN, 2003, «Il faut sauver la banlieue!» *Revue Municipalité*, pp. 12-16.
- FOURNIER, Marcel, 1989, «L'objectivation de soir», *Parachute*, No 54, p. 56-57.
- GABORIT Jean-René, RIBAUT, Jean-Yves, 1996, *Comité des travaux historiques et scientifiques*; Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (121e Nice, France)
- GAUTHIER, Benoit, 1993, *RECHERCHE SOCIALE, De la problématique à la recherche de données*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 584 p.
- GENDREAU, Andrée, 1995, «Production et diffusion. L'esprit des lieux: deux pratiques muséologiques dans le Bas-Saint-Laurent», pages 67-81, in HARVEY, Fernand et Andrée Fortin (Sous la dir.), *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 255 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2007, *Portrait culturel des Laurentides*, Saint-Jérôme, Conseil de la culture des Laurentides, 55 p.
- HARVEY, Fernand et Andrée FORTIN (Sous la dir.), 1995, *La nouvelle culture régionale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 255 p.
- HEINICH, Nathalie, «Les rejets de l'art contemporain», *Les Cahiers de Publics et Musées*, No 16, juillet-décembre 1999. Journée d'étude du 7 avril 1999.
- HEINICH, Nathalie, 2006, «Objets, problématiques, terrains, méthodes: pour un pluralisme méthodique», in *Questions de méthode*, Paris, Librairie L'Harmattan, 233 p.
- JEAN, Bruno et Danielle LAFONTAINE (Sous la dir.), 2005, *Territoires et fonctions, Tome 2, Des pratiques aux paradigmes: Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ, 298 p.
- KEERLE, Régis, 2010, «Notion de région» *Encyclopaedia Universalis*, site de la Bibliothèque de l'UQAM : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/region-notion-de/#>

LOUBIER, Patrice, (auteur invité), *Audiotopie, Rodolphe-Yves Lapointe, Sophie Castonguay - Artistes en laboratoire*, Praxis art actuel, Sainte-Thérèse, 48 pages.

MACE, Gordon, 1988, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 119 pages.

MICHAUD, Yves, 2011, *La crise de l'art contemporain*, Paris, Presses universitaires de France, 286 pages.

MICHAUD, Yves, 2011, *L'art à l'état gazeux*, Éditions Stock, 205 pages.

PARÉ, Isabelle, 2011, «La plupart des sociétés d'État sont dépourvues de politiques d'acquisition de gestion des collections», *Le Devoir*, Montréal, vendredi 4 février, p. B2.

PÉPIN, Charles, 2013, *Quand la Beauté nous sauve*, Paris, Robert Laffont, collection Les mardis de la philo, 233 pages.

PETROWSKI, Nathalie, 2011, «L'art du pouvoir», *La Presse*, Montréal, samedi 5 février, cahier Arts et spectacles, p. 11

POMIAN, Krzysztof, 2003, *Collectionneurs, amateurs et curieux, Paris, Venise: XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, NRF Gallimard, 369 p.

QUEMIN, Alain, 2002, *L'art contemporain international: entre les institutions et le marché (Le rapport disparu)*, Nîmes, Éditions Jacqueline Chambon/Artprice, 269 p.

REGROUPEMENT DES CENTRES D'ARTISTES AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC (RCAAQ), 2006, *Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec et du Canada*, 6^e édition, 367 pages.

ROCHLILZ, Rainer, 2000, «Limites et hiérarchies de l'art: œuvres d'art et publicités», in ROQUE, Georges, *MAJEUR OU MINEUR? Les hiérarchies en art*, Nîmes, Éditions Jacqueline Chambon, p. 241-251.

ST-GELAIS, Thérèse, (auteur invité), 2010, *Giorgia Volpe, Helena Martin Franco, Marilyse Goulet - Artistes en laboratoire*, Praxis art actuel, Sainte-Thérèse, 48 pages.

URFALINO, Philippe, «Convention, domination et argumentation. Le problème de l'approche sociologique de certains conflits esthétiques». Montréal, Conférence prononcée le 5 octobre 1996 à l'École des Hautes Études Commerciales dans le cadre de la 22^e Conférence annuelle sur la théorie sociale, le politique et les arts.

WOLLHEIM, Richard, 1994, *L'Art et ses objets*, traduit de l'anglais par Richard Crevier, Paris, Aubier, 239 p.

Sites internet:

Ministère des affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire.
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_regi_15.asp

Article

AMMAR-KHODJA Pascale, 1999, «Légitimer l'art contemporain en région : l'exemple du Languedoc-Roussillon» *Pôle Sud*, N°10 - pp. 93-105.

Sources documentaires

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1991, Ministère de la culture, Direction des communication, *Une décennie d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement*, 83 p.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DU HAUT-SAINT-LAURENT, 2009, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*.

GATINEAU, 2007, *Politique et procédures de gestion de la collection permanente*.

LAVAL, 1987, *Politique d'acquisition*, révisée en janvier 1993.

MONTRÉAL, 2009, *Pour un cadre d'intervention en art public*.

MRC Montcalm, 2009, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*.

MRC de Roussillon, 2009, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*.

QUÉBEC, 2010, *Cadre de gestion pour la collection de la ville de Québec*, en projet.

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, 2007, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*.

THEDFORD MINES (politique annoncée mais non disponible sur le site web).

VARENNES, *Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Varennes* (année non précisée).

Autres sources

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels*, Éditeur officiel du Québec, Québec, 1^{er} mai 2010.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Loi sur le statut de l'artiste*, 1992.

Rapport du comité l'Allier sur la démarche de réflexion avec les associations concernées par l'application des lois sur le statut des artistes, avril 2010

Observatoire sur la culture du Bureau de la statistique du Québec, numéro sur l'acquisition des œuvres d'art par les musées, Portail:

http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/Stat_BrefNo35.pdf

Autres documents

Visite de l'exposition Espace Créations de Loto-Québec